



HAL
open science

Le squat : l'occupation des espaces vides, entre illégalité et légitimité

Quentin Duval

► **To cite this version:**

Quentin Duval. Le squat : l'occupation des espaces vides, entre illégalité et légitimité . Architecture, aménagement de l'espace. 2015. dumas-01387116

HAL Id: dumas-01387116

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01387116v1>

Submitted on 25 Oct 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

LE SQUAT : *L'OCCUPATION D'UN ESPACE VIDE, ENTRE ILLEGALITE ET LEGITIMITE*



*Mémoire 2014-2015 // Nouvelles Pratiques Urbaines
Quentin Duval*

Diderot « Salons » - 1767 :

*O les belles, les sublimes ruines !
Qu'on me dise à qui ces ruines
appartiennent, afin que je les vole :
le seul moyen d'acquérir quand on est indigent.*

*Propriétaire indolent, quel tort te fais-je
lorsque je m'approprie les charmes que tu
ignores et que tu négliges ?*

Introduction	p.1
1. La crise du logement en France au XXIe siècle	
1.1. Les déterminants de la crise immobilière.....	p.2
1.2. Les conséquences sur la population urbaine.....	p.8
1.3. Les postures politiques.....	p.12
1.3.1. L'évolution progressive des lois (p.12/14)	
1.3.2. La divergence des politiques (p.15/20)	
1.4. La mobilisation de la société civile.....	p.21
1.4.1. Le question du logement portée par les associations (p.21/23)	
1.4.2. Des occupations illégales face à une institution désordonnée (p.24/31)	
2. Le squat, un mouvement hétéroclite et controversé	
2.1. Une culture historique mais incomprise.....	p.32
2.1.1. Histoire et définition (p.32/38)	
2.1.2. Des stéréotypes éloignés de la réalité ? (p.39/44)	
2.2. Des squats à différencier.....	p.45
2.2.1. Une nécessité habitative (p.45/48)	
2.2.2. Le besoin d'un lieu d'activité et de vie (p.49/54)	
2.2.3. D'autres occupations, d'autres usages (p.55/59)	
3. Vers la « pérennisation » soutenable du squat ?	
3.1. Les institutions confrontées à un lieu de non-droit.....	p.60
3.1.1. Une politique diversifiée sur le sujet (p.60/64)	
3.1.2. La réappropriation d'une occupation par les institutions (p.65/68)	
3.1.3. Une confrontation idéologique d'un mouvement organisé (p.69/73)	
3.2. Requestionner les modes de vie pour repenser la figure.....	p.74
urbaine	
3.2.1. S'abstenir d'un budget locatif pour récupérer un temps perdu (p.74/76)	
3.2.2. Privilégier la propriété d'usage à la propriété privée (p.77/81)	
3.2.3. Éviter la gentrification des centres villes (p.82/84)	
Conclusion	p.85
Bibliographie	p.86
Annexe	p.87

Introduction

Cette recherche portée sur une problématique liée au logement est une occasion de cultiver un nouveau regard sur les squats, ces occupations d'espaces délaissés par leur propriétaire. En vue de la situation actuelle (crise du logement, nombre de logements vacants important, nombre de sans domicile tout aussi considérable) il paraît nécessaire de nourrir un nouveau regard sur une alternative pouvant aider à pallier certaines difficultés remarquable au sein de notre société.

Après avoir relaté la situation du logement avancé par une France en crise depuis les années 2000, l'intérêt de ce mémoire se rapportera sur l'émergence de cette pratique d'occupation de plus en plus courante, le squat, afin d'exposer ses éventuelles répercutions politico-sociales.

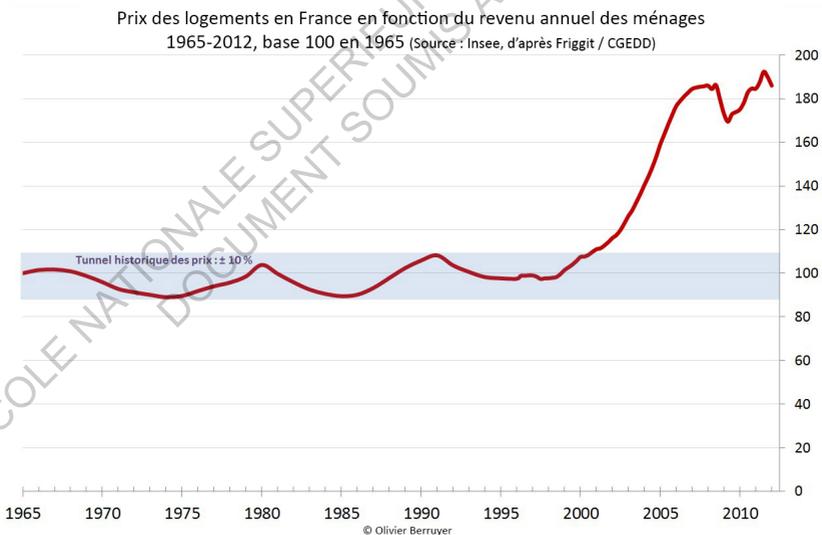
Le squat est-il une illégale légitimité ? Cette formulation à partir d'un point de vue déjà politisé d'une problématique pouvant se dégager d'un prisme d'une idéalité subjective, où cette contre-culture ne dessinerait qu'une réalité favorable freinée par des lois, et de venir se confronter aux différents points de vues croisés lors des enquêtes afin d'aboutir sur un brassage idéologique esquissant une nouvelle image de ces lieux de non-droit.

1. La crise du logement en France au XXIe siècle

1.1. Les déterminants de la crise immobilière

Le marché immobilier d'un pays est dit en crise lorsqu'il existe un manque de logement dû à une demande plus importante que l'offre. La hausse rapide de la valeur des biens immobiliers a engendré des bulles spéculatives sur tout un marché immobilier européen, touchant de manière plus marquée des pays comme l'Espagne, l'Angleterre, la France... Le niveau du prix d'échanges sur le marché est alors excessif par rapport à la valeur financière intrinsèque, ou fondamentale.

Depuis les années 2000, cette crise du logement s'intensifie en France. La dépression économique de 2008 ne fait que l'accroître et elle devient source, dans certaines villes, d'une diminution de la demande de logements et dans d'autres d'une aggravation des tensions immobilières.



L'effort financier attribué à l'hébergement a considérablement augmenté. D'après l'urbaniste Jean-Claude Driant ¹, directeur de Lab'urba, les prix ont plus que doublé en moins de 20 ans. En 2013, le Sénat et l'Assemblée nationale reconnaissent l'existence d'une réelle « crise du logement ». De 2000 à 2010, l'inflation des prix et l'insuffisance de l'offre de logements provoquent une augmentation de 110 % du logement ancien ². Cette inflation concerne également les prix de la construction, et par conséquent celui des nouveaux logements, qui se sont accrus en France de 51% entre 2000 et 2011 ².

L'habitat est devenu aujourd'hui le premier poste des dépenses ménagères. Jean-Claude Driant continue sur ce sujet : « *en moyenne 25% des dépenses des ménages sont conférées au logement* »¹. Selon lui, une fois le loyer payé, pas loin de 4 millions de ménages en France vivraient avec 500 € par unité de consommation et par mois. On a donc environ 1/8 des ménages touchés de manière préoccupante par cette crise. Selon l'étude d'impact de la loi ALUR réalisée en 2013 par l'Assemblée Nationale, le poids d'1 m² de logement dans le budget des foyers modestes s'est accru de 40% depuis 1985.

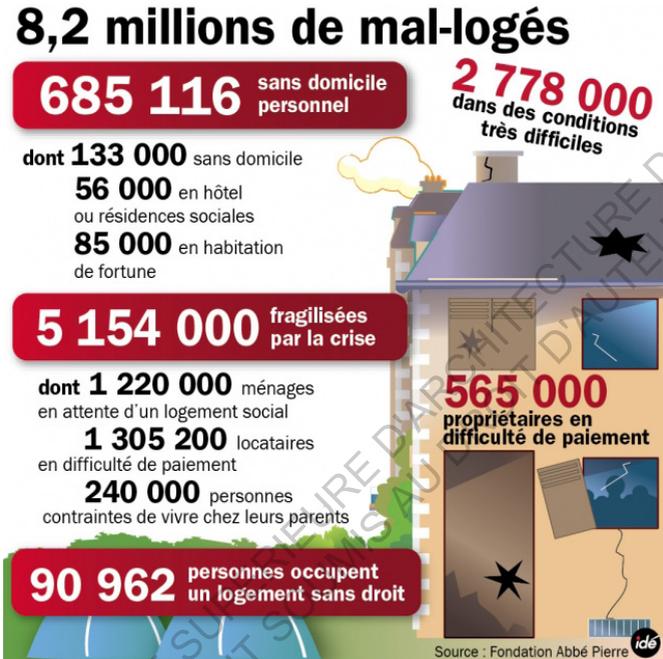
Chaque année la fondation Abbé-Pierre pour le logement des défavorisés publie des chiffres révélateurs sur la mal logement en France. En 2014, ce sont près de 700 000 personnes privées de domicile personnel et près de 2,8 millions de personnes vivant dans des conditions très difficiles. En tout, 8,2 millions de personnes sont non ou très mal logés, plus de 5 millions en situation de fragilité à court terme dans leur logement. En effet, dans toutes les grandes villes françaises, plusieurs centaines de personnes se retrouvent en totale errance sociale pendant plusieurs mois, voir plusieurs années, des chiffres sans cesse en augmentation. Le nombre de sans-domiciles a progressé de 50% entre 2001 et 2012 ². Ce chiffre atteste du nombre important d'hommes, de femmes et d'enfants dormant encore dans la rue en France en 2015. En 2014, 482 personnes sans domicile fixe, âgées de 7 à 81 ans, sont retrouvées mortes ³.

¹ Vidéo explicative sur <http://thinkovery.com/driant>

² Source INSEE

³ Source collectif des morts de la rue

Le statut même du logement est, du fait de la montée des prix de l'immobilier, devenu un facteur d'inégalités sociales marqué en France.



Cependant les perspectives tendent à s'améliorer. Depuis le début de l'année 2015, les loyers ont baissé de 0,9 %¹. Dans les vingt villes de 150 000 habitants, seules Le Mans et Reims ont vu les loyers progresser. Ces ajustements de prix se réalisent dans un marché dynamique : 29 % des appartements ont changé d'occupants sur les premiers mois de l'année 2015, contre 27 % en 2014 et 26,7 % en 2013. L'indice des loyers restent encore très élevé. Il passe de 153,2 en 2014 à 151,7 en 2015, là où il atteignait les 100 en 1998. Cette diminution ne reste que symbolique face à l'importance des chiffres.

¹ Source l'Observatoire Clameur

Les déterminants de cette crise immobilière sont variés. On distingue des causes de l'ordre démographique, sociologique, pesant sur la demande, et des causes de l'ordre politique, économique ou encore réglementaire, pesant sur l'offre.

Au 1er janvier 2015, la population française est estimée à 66,3 millions ¹. Le taux de fécondité se définissant comme le nombre moyen d'enfants par femme, permettant de mesurer la tendance d'une population à augmenter ou à diminuer, est de 2,01 selon l'INSEE. Supérieur à la moyenne européenne et en augmentation, 1,8 en 1990, ce taux reste toutefois insuffisant pour assurer le renouvellement des générations. L'accroissement de la population française se justifie alors par d'autres facteurs. Un de ces facteurs est la forme de la pyramide des âges résultant d'un pic de natalité de 1945 à 1975. L'augmentation de la population est également due à l'espérance de vie qui a subi une hausse d'une dizaine d'années en cinquante ans selon les chiffres de l'INSEE. Le dernier facteur qui justifie l'augmentation de la population est l'immigration. En effet le Ministère des Affaires Étrangères et du Développement International affirme qu'un peu moins de 6 % de la population française, soit 3,8 millions, ne détient pas la nationalité française. La démographie française peut alors être qualifiée de dynamique avec un accroissement naturel de 0,4 % ¹.

L'autre déterminant pesant sur la demande immobilière est d'ordre sociologique. La baisse continue de la taille des ménages au XXe siècle induit une hausse de la demande immobilière. Selon l'INSEE, entre 1975 et 2005, le nombre moyen de personnes par ménage est passé de 2,88 à 2,31 et les prévisions pour 2030 affichent un chiffre atteignant 2,04. Cette décroissance se justifie par l'augmentation importante du nombre de célibataires en France, mais aussi de manière significative par la multiplication des divorces entraînant la nécessité d'aboutir sur deux logements distincts. Selon Jean-Claude Driant ², le nombre moyen de mètres carrés habité par un français est passé de 22 m²/pers en 1970 à 40 m²/pers en 2015, justifiant alors l'accroissement des demandes.

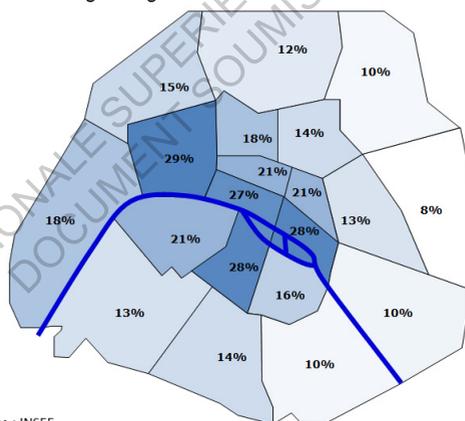
¹ Source INSEE

² Vidéo explicative sur <http://thinkovery.com/driant>

Si la demande s'accroît, l'offre peine à se développer. La question du foncier constructible peut être une des causes de la faiblesse de l'offre. Une mauvaise gestion du patrimoine foncier et immobilier, une politique de renouvellement urbain préconisant la destruction de logement insalubre sans leur remplacement, une politique restrictive sur les permis de construire, amènent à un déséquilibre. Selon le Sénat, cette crise du logement découle d'une « **pénurie de l'offre de terrains mis sur le marché au regard de la demande de logements** ». On parle alors d'une pénurie de foncier brut. Les constructions immobilières se délocalisent alors dans des communes périphériques offrant un foncier plus abordable. Cependant, de par leur localisation, ces nouvelles constructions ne contribuent pas à réduire la crise.

La spéculation foncière et immobilière a également un rôle dans cette crise du logement. Cette opération économique motivée par une variation attendue d'une valeur devenant abusivement profitable peine l'offre. La marchandisation du logement multiplie chaque année le nombre de logements vides. A Paris, on comptait 20 000 logements vacants en 1962. En 1999, on en comptait 136 554, soit un logement sur dix, la plupart située dans le cœur même de la ville ¹.

Pourcentage de logements vacants et secondaire à Paris en 2009



Source : INSEE

¹ Etude des logements vacants à Paris, www.apur.org

En outre, la question de la fiscalité peut être évoquée. En France les taxes sur l'achat et la vente des biens immobiliers restent parmi les plus élevées en Europe d'après les chiffres de l'Organisation de Coopération et Développement Économique. Ces droits touchés par les collectivités sont des pourcentages sur les prix de vente. Bien que l'OCDE préconise une baisse du prix de ces droits pour augmenter la fluidité des marchés, les collectivités s'y opposent dans leur propre intérêt.

La hausse des prix du logement peut également se justifier par la baisse du coût du crédit immobilier, la dette étant compensée par une hausse des prix de vente.

Enfin l'offre est également freinée par une surréglementation de l'immobilier, des normes architecturales, augmentant alors la moyenne du prix immobilier. De plus, selon l'économiste Philippe Manière, le taux de déduction foncier pour frais sur les loyers encaissés est passé de 25 % en 1981 à 10 % aujourd'hui. Cette variation entraîne l'instabilité des investissements décourageant les investisseurs à construire ou à rénover.

La France possède aujourd'hui 31 000 000 de logements selon Jean-Claude Driant ¹. Chaque année le renouvellement urbain aboutit sur la création d'à peu près 300 000 logements, soit un renouvellement équivalent à 1 % de logement : chiffre trop faible pour avoir un réel impact sur la situation actuelle. La taille des villes ne cesse alors d'augmenter, tout comme les loyers. Un phénomène de gentrification est également remarquable dans de nombreuses agglomérations.

¹ Vidéo explicative sur <http://thinkovery.com/driant>

1.2. Les conséquences sur la population urbaine

Selon la fondation Abbé Pierre en 2008 « *étant donné l'insuffisance de l'offre par rapport à la demande, les candidats à la location, surtout s'ils disposent de ressources modestes ou précaires, vivent la recherche de logement comme un véritable parcours du combattant* ».

Le dernier chiffre publié par l'INSEE sur le nombre de logements sociaux en France était de 4 576 100 en 2011. D'après le Ministère de l'Économie, du Développement Durable et de l'Énergie, la France possède 69,2 logements sociaux pour 1000 habitants, soit 6,92 %. Loin derrière les Pays-Bas affichant 14,7 % de logements sociaux, mais loin devant l'Espagne avec 3 % de logements sociaux.

En février 2015, après le passage de l'ancien premier ministre François Fillon sur France Info, la radio publie le pourcentage de ménages éligibles au logement social, soit 65%. Cette estimation est basée sur le rapport entre les plafonds de ressources et le revenu des ménages. La chaîne de radio poursuit : « *les logements sociaux les plus répandus ne sont pas réservés aux petits revenus. Voilà pourquoi on arrive à 65% de la population éligible, soit 18 millions de ménages alors qu'on ne compte que 4,5 millions de logements sociaux en France* »¹.

Il y a donc 13,5 millions de personnes éligibles qui n'ont pas la possibilité d'acquérir un logement proportionnel à leur situation financière. De plus près de 2 % des logements sociaux en France restent inoccupés étant mal situés, trop chers ou à réhabiliter, selon le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable.

Espérant pallier ce manque, le gouvernement français, sous l'impulsion de la loi SRU créée en 2000, s'est donné comme objectif la création de 150 000 logements sociaux par an. Selon le site Observatoire des Inégalités, ce chiffre n'a pas dépassé les 130 000 logements depuis 2000 et tant plutôt à baisser. De 2003 à 2013, 482 000 logements sociaux ont été construits. Dans le même temps, ce programme a procédé à la destruction

¹ Article France Info : 70 % des Français éligibles à un logement social?

de grands ensembles souvent dégradés pour éviter la concentration de populations précaires. Ce fut le cas à Nantes concernant le quartier Malakoff. Marie-Annick Benâtre, adjointe à la santé, la solidarité et la grande précarité de la mairie de Nantes, traduit son ressenti sur ce projet « *Quand on a reconstruit le grand projet Malakoff en détruisant des tours parce qu'on pensait qu'il y avait trop de logement social, la précarité n'a pas été résolue... On a juste fait tomber des tours...* »¹. Ainsi, de 2003 à 2012, plus de 146 000 logements sociaux ont été détruits en France². En 2013, François Hollande relance cet objectif de 150 000 logements sociaux via un plan d'investissement.

Paradoxalement à cette crise immobilière où l'offre et la demande divergent, le nombre de logements dit vacants est en augmentation, alimenté par la spéculation immobilière. Selon L'Institut National de la Statistique, un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'une de ces situations :-

- proposé à la vente, à la location
- déjà attribué à un acheteur ou à un locataire et en attente d'occupation
- en attente de règlement de succession
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés
- gardé vacant et sans affectation précise par son propriétaire (ex : logement très vétuste)

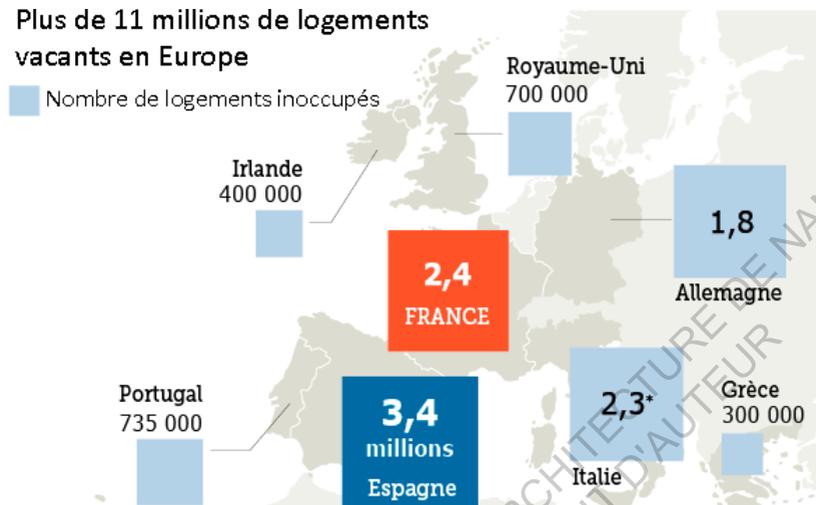
Selon le Guardian, en 2012 il y aurait 11 millions de logements vacants en Europe et 4,1 millions de personnes sans domicile. Un « *gâchis scandaleux* ». L'Espagne arrive en première position avec 3,4 millions de logements inoccupés, suivi de la France avec 2,4 millions, soit 7 % des logements français. L'évaluation de ces nombres reste cependant complexe, le repérage du vide étant délicat. Il peut se faire par l'examen des fichiers fiscaux (taxe d'habitation, taxe des logements vacants...), ou à partir des compteurs EDF fermés. Résultat : personne n'est à même de donner rapidement et avec précision le nombre de logements inoccupés.

¹ cf annexe entretien Marie-Annick Benâtre p.106

² Source Observatoire des Inégalités

Plus de 11 millions de logements vacants en Europe

■ Nombre de logements inoccupés



*Estimations

Source : The Guardian

24/02/2014

Marie-Annick Benâtre insiste sur le besoin de modérer le propos, « *logements vacants ne veut pas dire qu'ils ne sont pas utilisés* »¹. Selon elle, la vacance est souvent temporaire et justifiée : « *A Nantes Habitat par exemple il y a des logements vacants, il y a des vacances parce que...ça se situe à 3 ou 4 %, sur 25 000 logements...Il y a des vacances parce qu'il faut faire des travaux après le départ des personnes, parce que les logements ne peuvent pas être loués immédiatement, parce qu'on ne trouve pas de locataire, parce qu'il y a un projet derrière [...] il y a des appartements qui sont refusés six fois dans un quartier. Bien évidemment il y a des raisons...* »¹. On admet alors l'existence de vacances de très courtes durées et justifiées. Mais l'adjointe au maire et présidente de la ISL, Insertion Sociale du Logement, admet également la présence de logements vacants représentant des durées non négligeables. Face à la question de l'utilisation temporaire de ces logements vides, Marie-Annick Benâtre mène un combat politique afin de pouvoir utiliser ces habitats, « *même pour un an ou un an et demi* »¹. Elle poursuit en pointant l'existence déplorable d'habitats non utilisés uniquement « *parce que les propriétaires font le choix de ne pas les utiliser* »¹.

¹ cf annexe entretien Marie-Annick Benâtre p.96/97

Alors que les mesures politiques visent à pallier le manque d'habitat, certains de ces logements vides donnent lieu à des détériorations volontaires. On préconise alors toutes formes de barricades afin d'éviter les occupations temporaires illégales comme en témoigne Isabelle Coutant dans son livre *La politique du squat* paru en 2000 : « *toute la structure a été arrachée, autre façon de rendre un appartement inhabitable : l'ouverture aux intempéries rend les dégradations irrémédiables. D'autres immeubles de la rue présentent ces mêmes stigmates* »¹.



Murage d'un squat à Calais rendant le lieu inaccessible

¹ *La Politique du Squat - Isabelle Coutant - 2000 - p. 7*

1.3. Les postures politiques

1.3.1. L'évolution progressive des lois

Ce n'est qu'à partir de la seconde moitié du XXe siècle que naît l'idée d'une possible intervention publique dans le domaine du logement. Les premières lois visent d'abord à lutter contre l'insalubrité des logements puis des mesures sont prises pour faire face à l'exode rural et à la pénurie de logements qui s'en suit. Au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, les besoins en logements sont tels qu'une intervention massive de l'État s'impose. Pour essayer de pallier ces inégalités grandissantes, plusieurs lois ont alors été votées par le gouvernement français.

La première loi notable visant à pallier les inégalités date du 11 octobre 1945. On l'appelle la loi de réquisition. Cette loi permet au gouvernement de réquisitionner des logements inoccupés, vacants, tout en indemnisant l'ancien propriétaire.

En 1954 sous la pression de l'Abbé Pierre, le gouvernement adopte un programme de 12 000 logements neufs en cités d'urgence destinés à accueillir les familles ou les isolés qui sont à la rue.

En 1957, un programme quinquennal de construction de logement HLM est mis en place avec pour objectif de réaliser 300 000 logements par an.

En 1960, un arrêt initie les cités de transit, logement de transition pour les mal-logés.

En 1971, le Premier ministre, Jacques Chaban Delmas, lance une politique de résorption des bidonvilles et de relogement des immigrés.

En octobre 1989, un rapport publié met en évidence les catégories « *d'exclus de l'accès au logement social* » : les titulaires du RMI, les familles monoparentales, les salariés précaires et les étrangers. Le rapport préconise notamment la création de programmes d'accueil et d'un fond départemental unique « *logement-solidarité* ».

Un mois après, un projet de loi visant à la mise en œuvre du droit au logement est présenté au Conseil des Ministres.

Le 31 mai 1990, le droit au logement établi dans les conventions internationales est ratifié par la France.

Le 21 juillet 1994, une loi est promulguée relative à l'habitat qui vise notamment à faciliter l'acquisition des logements à loyer modéré par

leurs occupants et à permettre l'hébergement d'urgence des personnes sans abri.

Le 15 septembre 1995, la Cour d'appel de Paris autorise les 180 occupants d'un immeuble du 6ème arrondissement à rester dans les lieux jusqu'au printemps 1996, mentionnant que « *Le droit au logement est considéré comme un droit fondamental et un objectif de valeur constitutionnelle* ».

Le 4 mars 1998, communication en Conseil des ministres sur le programme de prévention et de lutte contre les exclusions, présenté par Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Dans le domaine du logement, le programme prévoit la mise en place d'une taxe sur la vacance de logement, d'un dispositif de prévention des expulsions et réforme de l'attribution des logements sociaux.

Le 29 juillet 1998, la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions est votée. Elle vise deux objectifs principaux : traiter les exclusions et garantir l'accès aux droits fondamentaux. Son article précise : « *La lutte contre les exclusions est un impératif national fondé sur le respect de l'égalité de dignité de tous les êtres humains et une priorité de l'ensemble des politiques publiques* ». La loi affirme la complexité et la diversité des processus d'exclusion qu'elle entend combattre et elle couvre un champ qui inclut l'emploi et la formation, le logement, la santé, l'éducation et la culture, la protection sociale, le surendettement, la citoyenneté, le sport, les vacances, les loisirs ou encore les transports.

Le 13 décembre 2000, la loi SRU est votée. Cette loi, relative à la solidarité et au renouvellement urbain, se développe selon trois exigences : la solidarité, le développement durable et le renforcement de la démocratie et de la décentralisation. La loi réaffirme le rôle du logement locatif social et des organismes HLM dans la mise en œuvre du droit au logement et de la mixité. Le texte réforme les procédures de lutte contre l'insalubrité et le péril, instaure le droit à un logement décent, renforce les capacités d'intervention dans les copropriétés dégradées et unifie les modes d'interventions publiques en faveur de l'habitat privé. A l'horizon 2020, les communes qui n'atteignent pas le seuil de 20 % de logements locatifs sociaux devront à la fois payer une contribution et s'engager dans un plan de rattrapage pour tendre vers l'objectif de mixité sociale. Cette loi s'applique aux communes de plus de 1 500 habitants en Île-de-France et de plus de 3 500 habitants pour les autres régions.

En Décembre 2006, à la suite de la mobilisation des Enfants de Don Quichotte, une association nouvellement constituée a installé 200 tentes le long du canal Saint-Martin à Paris. Jacques Chirac se prononce pour « *un véritable droit au logement opposable* ».

Le 17 janvier 2007, le projet de loi portant sur le droit opposable au logement est voté par la France. L'État devra garantir le droit au logement de toute personne qui n'est pas en mesure d'accéder par ses propres moyens à un logement décent et indépendant.

Le 5 mars 2007, promulgation de la loi n° 2007-290 s'inscrivant dans la continuité du 17 janvier 2007. Cette loi institue le droit au logement opposable, dit loi DALO.

Le 5 juin 2008, deux décisions du Conseil de l'Europe jugent que la France viole la Charte des droits sociaux en matière de logement en raison de « l'insuffisance manifeste » de l'offre de logements sociaux.

Le 1er décembre 2008, l'application de la loi sur le droit au logement opposable entre dans sa seconde phase : les personnes qui remplissent les critères du droit au logement et qui ne se sont pas vues proposer de solutions peuvent déposer des recours devant le tribunal administratif contre l'État.

Le 21 mars 2013, François Hollande, président de la République, annonce un plan d'investissement pour le logement. Il prévoit la construction de 500 000 logements par an, dont 150 000 logements sociaux.

Le 1er septembre 2014, la loi DUFLOT rentre en vigueur. Nomée aujourd'hui loi Pinel, cette loi s'inscrit dans la continuité de plan d'investissement pour le logement social entrepris par François Hollande en 2013. Elle porte également des exigences écologiques par le biais des normes BBC de construction. Le seuil de logements locatifs sociaux passe de 20 % à 25 % pour la plupart des grandes villes.

Le 31 janvier 2015, le Sénat adopte le texte de la loi ALUR. Elle a pour objectif de « *réguler les dysfonctionnements du marché, de protéger les propriétaires et les locataires, et de permettre l'accroissement de l'offre de logements dans des conditions respectueuses des équilibres des territoires* ». Elle favorise alors l'accès à tous à un logement digne et abordable, lutte contre l'habitat indigne et les copropriétés dégradées.

Si les lois visent à pallier les inégalités résultant du statut du logement, la situation actuelle tend vers une tout autre réalité, le nombre de sans-abris continuant à s'accroître, tout comme le nombre de logements vacants.

1.3.2. La divergence des politiques

L'évolution des lois de ces dernières décennies a effectivement penché en faveur des plus défavorisés. Malheureusement on remarque aujourd'hui que l'application de celles-ci ne s'effectue pas systématiquement. L'urbaniste Jean-Claude Driant nous conte l'importance des mesures qui selon lui ont « *joué un rôle pédagogique important auprès des élus locaux* »¹.

En effet, initialement les différents maires tendent à porter une certaine réticence sur ces logements caricaturés, les logements sociaux décrits comme des lieux où se concentre la pauvreté. Si beaucoup assimilent l'utilité de ces logements, d'autres en font un refus catégorique invoquant toutes sortes de prétextes (manque de terrains à bâtir, fonciers trop cher, périmètre de protection patrimonial...).

La réalité reste souvent plus crue. Sous la pression des électeurs, certains maires s'opposent aux lois. Des associations de riverains agitent le spectre de l'insécurité et des cités sensibles pour s'opposer à la construction d'immeubles sociaux. Selon le Libération, cette opposition radicale est particulièrement marquée dans les petites communes ou les communes résidentielles de la Côte d'Azur ou de la région parisienne.

Or le refus de l'HLM est un scandale et ce déni les met dans une position d'illégalité. Selon les données du secrétaire d'État au Logement, les « *villes cancras* » de la loi SRU ont payé un total de 31,15 millions d'euros d'amende en 2009. Cette pénalité financière est infligée aux communes s'obstinant à ne pas rattraper leur retard sur le quota de logements sociaux imposé par la loi. Cette astreinte reste aujourd'hui la seule solution pour pallier ces situations illégales. Elle se base sur la taille de la commune et le nombre de logements manquant.

La plupart des communes soumises à la loi SRU n'ont pas eu à payer d'amende, le montant de leur investissement étant plus important que l'amende qu'elles auraient dû payer si elles n'avaient pas fait l'effort de construire. A noter que dans certaines communes comme Neuilly-sur-Seine,

¹ Vidéo explicative sur <http://thinkovery.com/driant>

le foncier est si cher que la réalisation d'une dizaine de logements suffit pour aboutir sur une mixité sociale n'est, dans ces conditions, que présente en surface.



Bâtiment HLM de Paris Montparnasse

Une autre loi visant à pallier le manque de logements est la loi de réquisition. Dès 1945, les mouvements familiaux ont organisé dans l'ensemble de la France des actions collectives d'occupation de logements vacants et revendiqué l'application de cette loi, loi sur les attributions d'office. La réquisition est l'acte par lequel l'autorité administrative impose, dans un but d'intérêt général à une personne privée, le transfert d'usage de son bien immobilier moyennant indemnité. Cela revient à imposer à un propriétaire de louer son logement vide, ce qui est justifié par une situation d'urgence dans le secteur du logement. Ce n'est pas une spoliation de bien, ni une atteinte aux droits de propriétés. C'est une mesure temporaire, qui permet de loger des personnes dépourvues de logement ou mal logées, ainsi que les personnes qui sont expulsées suite à une décision judiciaire.

L'ordonnance de 1945 stipule que tout local vide depuis plus de huit mois peut être réquisitionné. Sont concernés tout d'abord les locaux d'habitation, puis, à partir de 1956, ceux à caractère commercial ou professionnel. En 1998, un article de la loi de lutte contre les exclusions introduit un nouveau cadre législatif. Ne peuvent être réquisitionnés que des bâtiments appartenant à des personnes morales (banques, sociétés d'assurances, mutuelles, etc.), et vacants depuis plus de dix-huit mois. L'attributaire du local

réquisitionné (Etat, organisme HLM, collectivité locale, association...) doit assurer les travaux nécessaires, la gestion locative, et verser une indemnité aux propriétaires. Au terme de la réquisition, dont la durée est de un à six ans, pouvant être portée à douze ans dans le cas de gros travaux de remise en état, les locaux sont restitués vides au propriétaire.



Manifestation du DAL pour la Réquisition des logements dessin de Wozniak

La loi prévoit trois régimes de réquisition ¹:

1°) La première réquisition est qualifiée de « *réquisition citoyenne* ». Elle sort du cadre juridique mais amène à saisir un maire, une commune, qui par arrêté municipal décrète la réquisition. Cette action découle d'une initiative entreprise par un ensemble de personnes poussant les élus locaux à utiliser leurs pouvoirs généraux de police afin d'aboutir sur cohésion sociale via la réquisition d'un bâtiment vide. Cette procédure s'appuie sur l'article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales précisant les responsabilités du maire sur sa commune.

2°) Le deuxième régime de réquisition de logement est issu de l'ordonnance du 11 octobre 1945. Elle est conduite par le préfet via la demande du maire. Elle a été utilisée dans les années 1960, pour 10 000 rapatriés d'Algérie. C'est cette procédure que Jacques Chirac a employé en 1995 et 1996. En deux ans, 1 011 logements avaient été réquisitionnés, dont 811 à Paris intra-muros.

¹ Source du collectif DAL

3°) La troisième procédure est dite de « *réquisition avec attributaire* ». C'est une procédure extrêmement longue placée sous l'autorité du préfet. Elle se base sur la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions. Cette procédure fonctionne par le biais d'un intermédiaire entre le propriétaire des locaux réquisitionnés et les bénéficiaires qui y sont logés. Cette intermédiaire est l'attributaire. La réquisition avec attributaire est la procédure mis en œuvre aujourd'hui suite à la loi DUFLOT.

Cependant, beaucoup d'élus refusent d'appliquer cette loi. Ce fut le cas du maire de Tours, Jean Germain, qui en 2006 déclare dans une interview publiée dans le journal municipal Tours info : « *il [le pouvoir de réquisitionner] est surtout attentatoire au droit de propriété protégé par la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen* »¹. Or, il y aurait 2 000 logements vacants à Tours selon le maire et 5 000 logements vacants selon l'INSEE. Le problème n'est donc pas matériel, ni juridique. Il vient ici de la volonté d'un élu à ne pas porter atteinte à la propriété privée. On reste cependant confronté à un choix fondamental :

- soit c'est la propriété privée qui prévaut, il y aura donc des gens à la rue et l'on peut craindre qu'il y en ait de plus en plus.
- soit c'est la vie humaine qui prévaut, il faudra dans ce cas-là remettre en cause ladite propriété privée en réquisitionnant des logements vacants.



Cabines téléphoniques improvisées en logement à Marseille

¹ Source Collectif soif d'utopies

Philippe Gallis, membre du collectif Droit Au Logement 44, s'exprime sur ce sujet : « *il faut savoir qu'il y a des maires qui ont pris des arrêtés de réquisition mais le préfet, qui est l'autorité de l'état et donc au-dessus du maire, essaie de faire casser les arrêtés de réquisition et c'est arrivé plusieurs fois* »¹. Il donne pour exemple la ville d'Aubervilliers où le préfet avait refusé la demande de réquisition de locaux publics entreprise par le maire. Le préfet justifie ce refus via une logique foncière, excuse courante d'après Philippe Gallis : « *à chaque fois on nous renvoie ça dans la tête « oui mais bon voilà il y a le foncier derrière, il y a si, il y a ça... », il y a un gros lobby derrière qui est le lobby des propriétaires et le lobby du foncier d'une manière générale* »¹. La marchandisation de l'habitat, devenue un produit dans notre société actuelle, freine la réquisition des logements et ne permet donc pas de pallier le manque.

En 2012, l'ancienne ministre du logement Cécile Duflot avait demandé aux préfets des régions les plus tendues en matière de logement (Île-de-France, Rhône-Alpes et Côtes d'Azur) de « *se mettre en situation de procéder à des réquisitions d'ici la fin de l'année* ». Elle déclare « *il est certain qu'il existe aujourd'hui du patrimoine, des anciens logements d'instituteurs, anciens bâtiments d'habitation de ministères ou de grandes entreprises, qui sont inoccupés et peuvent être mis à disposition* »². Cependant la réquisition d'un logement est une procédure longue. Après avoir repéré le logement vacant, il faut contacter le propriétaire et visiter le logement pour évaluer si le lieu est transformable en logement habitable. Beaucoup de facteurs viennent freiner cette loi. La résidence visée peut parfois nécessiter des travaux trop coûteux pour une remise en état. Le propriétaire peut également interrompre la procédure en prouvant qu'il va remettre son bien sur le marché.

Marie-Noël Lienemann, aujourd'hui sénatrice du Parti socialiste de Paris, était en 2001 secrétaire d'état au logement du gouvernement de Lionel Jospin. Elle annonçait deux vagues de réquisitions. La première portait sur 308 logements en Île-de-France, la seconde sur 300 logements dans les grandes agglomérations de province. La sénatrice admet ne pas avoir atteint

¹ cf annexe entretien Philippe Gallis p.88/89

² Article Le monde : Réquisition des logements vides : Cécile Duflot plaide la patience

ses espérances, « *sur les 4 000 logements repérés par mes services, 1 200 ont été visités, et seulement 147 ont finalement été réquisitionnés à Paris, et entre 70 et 80 en province* »¹.

Pour accélérer la mise ne place de la réquisition, le gouvernement a fait adopter dans la loi de finances de 2003 un durcissement et une augmentation de la taxe sur les logements vacants. Toutes les villes de plus de 50 000 habitants sont concernées. Le taux de la taxe, basé sur la valeur foncière du bien, sera de 12,5 % la première année et de 25 % la deuxième, contre 10 % et 12,5 % précédemment. L'ancienne ministre du logement, Mme Duflot, a également réduit à douze mois, contre dix-huit, le délai auquel un logement est dit vacant, permettant alors de rendre la loi « *plus efficace et en faciliter la mise en œuvre* »¹.

Christophe Robert, délégué général adjoint de la Fondation Abbé-Pierre, met en garde : « *il ne faut surtout pas laisser croire que la réquisition est la solution miracle à la crise du logement, alors que l'on sait très bien que sa portée est limitée. Ce ne doit être qu'un outil parmi d'autres* ».



Pied de biche en or offert à Cécile Duflot, ministre du logement, par le collectif DAL

¹ Article Le monde : Réquisition des logements vides : Cécile Duflot plaide la patience

1.4. La mobilisation de la société civile

1.4.1. Le question du logement portée par les associations

Une multitude d'associations se mobilisent pour pallier ces inégalités liées à l'habitat. Elles se différencient par leurs actions, leurs discours, travaillent parfois sur une thématique dissemblable, mais se rejoignent sur la problématique de l'habitat.

Parmi celles-ci, la fondation Abbé Pierre. Membre d'Emmaüs, elle est reconnue d'utilité publique le 11 février 1992. Cette fondation s'est fixée pour objectif d'agir pour que les plus défavorisés trouvent à se loger dignement et durablement, quels que soient le montant de leurs ressources et leur situation sociale. En 2012, la Fondation a lancé un programme de construction de logements très sociaux, « *Toits d'abord* ». Ce nouveau programme permet de produire des logements à loyer très social dont l'ensemble du coût d'usage, notamment les dépenses énergétiques, est maîtrisé. Depuis 2005, la Fondation a construit plus de 9 000 logements accessibles aux personnes en difficulté et a permis à des milliers de personnes de vivre dignement dans leur logement. 1500 logements très sociaux et 2 000 toits pour 2 000 familles ont été les programmes de construction de logements précédents menés sur tout le territoire dans les années 2000-2010. La fondation Abbé Pierre travaillent à améliorer et rendre l'habitat décent, en construisant, en réhabilitant et en accompagnant les personnes dans le besoin.



Affiche publicitaire de la Fondation Abbé Pierre

Autre acteur, le collectif Jeudi noir. Ce collectif français a été créé en 2006 pour dénoncer la flambée des prix du loyer. Par le biais d'actions telles que des visites festives d'appartements à louer et des réquisitions citoyennes, le collectif attire l'attention des médias et de l'opinion publique sur la situation précaire d'une partie de la population. Il est cependant terni par des histoires de corruptions venant mettre en avant la spéculation immobilière. Ce collectif n'a pas répondu à mes demandes d'entretien qui aurait pu éclaircir ce dernier point.

Philippe Gallis nous présente une autre association, le Droit Au Logement : « *le DAL est une association très militante de défense et de promotion du droit au logement par tous les moyens nécessaires...pour faire claire* »¹. A Nantes, le DAL existe depuis 2009. Il est rattaché à la fédération DAL qui elle, existe depuis une vingtaine d'années. La fédération regroupe tout un tas d'autres comités avec des pratiques assez diverses : « *il n'y a pas de comité type, seulement une charte que l'on signe ou que l'on ne signe pas...* »¹.

Placé historiquement sur le terrain de l'arrêt des expulsions et sur l'application de la loi de réquisition, le DAL est amené à soutenir des gens qui sont à la rue et par état de nécessité, qui occupent toute forme d'habitat. Ils travaillent à la fois sur des aspects juridiques et sur un travail d'informations pour des personnes voulant accéder à un logement décent.

Le DAL est un collectif totalement autonome financé par ses adhérents qui payent une cotisation. Cette liberté est un choix, le refus des subventions permet de garder une indépendance : « *on est complètement autonome à ce niveau-là, ce qui n'est pas facile à mener...* »¹. Cette autonomie permet à l'équipe de Philippe Gallis d'exercer une pression sur les élus. Ils travaillent sur divers points, poussent à la réquisition des espaces inoccupés, à l'arrêt des expulsions, mais aussi à lutter contre la dilapidation des biens de l'état. En effet, ces biens communs sont parfois vendus à des intérêts privés : « *ce qui appartient à l'état nous appartient à tous, c'est la règle, mais comme on est dans une politique foncière et que l'état est à la recherche d'argent...c'est bien souvent des biens publics qui sont vendus* »¹. Il prend pour exemple divers édifices de Nantes tel que l'ancien tribunal.

¹ cf annexe entretien Philippe Gallis p.91

Par le biais de leurs actions, le DAL tente de pallier cette crise du logement par divers manières. A l'image du 14 mars 2015, où le DAL 44 a organisé une manifestation place du Bouffay à Nantes, visant à dévoiler « *l'envers du dehors* » par le biais d'une nuit dans la rue, de 18h à 6h du matin. Lors de cette manifestation organisée en soutien aux sans-domiciles, on pouvait ressentir une ambiance festive et solidaire, alimentée par des soupes populaires et un accordéon. Plusieurs associations se regroupent dans ces événements, telles que l'association de cuisines sans frontières Le Goût des Autres ou La Carottes sans le Bâton. Pas loin de trois cents personnes ont suivi cette manifestation témoignant de la situation des sans-abris, alors que la trêve hivernale s'achèvera fin mars en relançant la saison légale des expulsions locatives.



La vitrine d'HSBC recouverte d'une banderole du DAL lors de la manifestation dessin N!

1.4.2. Des occupations illégales face à une institution désordonnée

Le nombre d'expulsions a pris une ampleur inquiétante durant ces dernières décennies. Les difficultés financières des ménages ne permettent plus de subvenir au besoin naturel de l'habitat. L'expulsion est un drame humain. C'est un événement entraînant de lourdes conséquences : Comment continuer à travailler sans logement ? Comment se nourrir sans cuisine ? Comment accéder à ses droits sans adresse ?

Elle consiste à faire sortir une personne, très souvent même une famille, au besoin par la force, d'un logement où elle se trouve sans droit. Cette expulsion ne se fait pas du jour au lendemain, elle intervient en moyenne presque deux ans après le début d'une procédure contentieuse qui est particulièrement réglementée. Dans le cas d'une expulsion locative, tout commence par un défaut de paiement du loyer par le locataire, le propriétaire voulant, quant à lui, être payé. Ensuite, c'est toute une procédure marquée d'actes précis et de délais qui se met en place, en faisant intervenir différents acteurs : l'huissier certes, mais aussi les pouvoirs publics et sociaux. Tout cela, précisément, afin d'éviter la solution ultime de l'expulsion.

La nature d'une expulsion se justifie par des points variés¹:

- Non-paiement du loyer : 2 mois
- Non-paiement des charges : 2 mois
- Défaut de versement du dépôt de garantie : 2 mois
- Défaut de souscription d'une assurance habitation : 1 mois
- Trouble du voisinage
- Volonté du propriétaire de récupérer son bien
- Mauvais entretien ou mauvaise utilisation des locaux
- Sous-location sans l'accord du propriétaire

La procédure d'expulsion naît d'un appel à un huissier entrepris par le bailleur. Si c'est un non payé, la demande est alors de régler la dette due, c'est un « commandement de payer ». Le locataire a un à deux mois pour régulariser sa situation ou saisir le Tribunal dans l'espoir d'aboutir sur des délais de paiement. S'il ne le fait pas, le bailleur saisit le Tribunal d'Instance, celui-ci condamnant le locataire à payer les sommes demandées. Cette

¹ Source Collectif soif d'utopies

Cette dernière action entraîne également la fin du bail et prononce l'expulsion.

La préfecture est prévenue et va diligenter une enquête sociale, financière et familiale dans l'optique de proposer des aides financières et une alternative de logement. Les organismes HLM, la mairie, la commission DALO...se mobilisent afin d'aboutir sur un rapport d'enquête qui éclairera le juge sur la décision à prendre. A ce stade des délais de paiement ou d'expulsion sont encore envisageables.

Si l'expulsion est prononcée, le locataire a un mois pour faire appel avant de recevoir le commandement de quitter les lieux par huissier. Le bailleur demande alors le concours de la force publique pour la dite expulsion. Le Préfet doit normalement proposer un logement avant que l'expulsion ne soit réalisée, mais les personnes expulsées sont souvent réorientées vers des structures d'hébergement d'urgence dans l'espoir de retrouver un vrai logement.

L'entretien avec Marie-Annick Benâtre, adjointe à la santé, la solidarité et la grande précarité de la mairie de Nantes nous éclaire un peu sur ce sujet¹ :

« Comment ça se passe à partir du moment où il y a une expulsion sans logement ? Il y a une forme d'illégalité, c'est interdit !? »

Non, il n'y a pas de forme d'illégalité...

...il y a une obligation de reloger les gens!

Bah non pas forcément, si le tribunal acte l'expulsion et valide l'intervention des forces de l'ordre, la police, pour l'expulsion...c'est OK.

¹ cf annexe entretien Marie-Annick Benâtre p.99/100

Il n'y a pas de suivi après ?

Non...sauf si les personnes vont aux CCAS [Centre Communal d'Action Sociale] ou frappent à des portes, râlent...mais sinon non. D'ailleurs souvent les personnes partent avant l'intervention des forces de l'ordre.

Mais si on part de la base où le droit au logement est un droit fondamental et qu'on offre aucune possibilité de relogement après une expulsion, c'est une forme d'illégalité.

C'est une vraie question, c'est une vraie question...Je ne donne pas une valeur de jugement, je vous donne les faits.

C'est un peu agir avec impunité...

Bah...oui et non parce que le tribunal juge en fonction du dossier qu'on lui présente. Si effectivement il y a des grosses dettes, parce qu'il y a souvent des grosses dettes quand même, c'est des dettes qui vont de 7 000 à 8 000 € parfois. Moi je vois que les bailleurs sociaux, je ne vois pas trop les privés...Ou pour les incivilités dans les HLM, ça arrive aussi... Je vous assure que la demande d'expulsion elle est quand même au bout d'une sacrée démarche administrative, de mise en demeure. Ça ne se fait pas en un jour quoi, ça prend du temps et du temps et heureusement d'ailleurs parce qu'il y a une protection. Donc lorsque la décision du tribunal est prise, il y a... même si je comprends votre question, à la fois il y a la loi constitutionnelle qui prévoit le droit au logement, après c'est la personne qui loue à service qui lui dit « moi je ne peux pas vous garder ». Mais cette personne a tous loisirs de se tourner vers un autre bailleur, vers un privé ou vers autre chose...Voyez? C'est le bailleur qui dit « moi je ne peux pas vous garder vous avez des incivilités ou vous ne payez pas votre loyer, le service je le romps, vous avez rompu le contrat, le bail qui vous engageait à payer le loyer, moi je

le romps. C'est une rupture de contrat mais personne ne l'empêche de se retrouver un autre logement. L'expulsion c'est une rupture de contrat. La personne peut aller voir un autre logement sauf que l'on sait bien, vous et moi, que ces personnes sont dans des difficultés économiques, voir sociales, qui ne leur permettent pas de....enfin voilà. Soit ils vont en famille, soit ils galèrent un peu...

Ça ne doit pas être si facile que ça de retrouver un logement, je pense qu'ils se font griller par les bailleurs s'ils se sont fait expulser !

Sur les bailleurs oui, sur les bailleurs oui...Par contre ils peuvent aller vers le privé quoi...Je partage mais par rapport à l'illégalité, je pense qu'il faut...il faut...voilà la lecture elle est un peu différente. C'est pas parce qu'il y a expulsion que l'on se trouve dans l'illégalité. »



Affiche photographiée dans un squat à Marseille

Suite à ces expulsions, de nombreuses personnes se retrouvent pourtant à la rue, ne répondant pas aux critères de relogement et n'ayant pas les capacités de se reloger par leurs propres moyens. Le recours à la loi DALO, Droit Au Logement Opposable votée en 2007, doit pourtant permettre d'acquérir un logement proportionnel aux besoins. Le constat reste alarmant, selon Xavier Emmanuelli, président du comité de suivi de la loi DALO, « *seulement 5 % des personnes menacées d'expulsion ont pu être reconnues au titre du droit au logement opposable* »¹. Ce triste constat se justifie par le manque d'informations, l'absence d'accompagnement ou encore la vision restrictive des critères d'accès au droit au logement. Plus grave, le comité de suivi affirme l'existence de personnes reconnues au titre du DALO pour qui la procédure d'expulsion se poursuivait, sans optique de relogement. Malgré les interventions du comité auprès des préfetures, certains foyers protégés par le droit au logement opposable sont mis à la rue.

Le comité de suivi prend pour exemple le cas de Mme C, dépendante de sa fille, elle aussi en situation d'invalidité à hauteur de 50 %. Suite à une escroquerie, cette dame de 98 ans n'a pas pu payer son loyer, se retrouvant avec une dette d'environ 27 000 €. En octobre 2013, un commandement de quitter les lieux leur a été envoyé. Malgré avoir effectué un recours DALO au motif de la menace d'expulsion sans relogement, la commission a rendu un avis défavorable. Cet avis se justifie selon eux par une demande de logement social considérée trop tardive. Pourtant la loi DALO stipule que la commission peut être saisie « *sans condition de délai* ». En cas d'absence de proposition de relogement, l'État est condamné à verser des astreintes.

En 2013, le logiciel Comdalo a recensé 14 023 recours DALO basés sur le critère « *menacé d'expulsion sans relogement* », 4 065 personnes reconnues prioritaires DALO « *logement* » par les commissions de médiation au motif de la menace d'expulsion sans relogement et 125 923 décisions d'expulsions locatives prononcées, dont 120 533 pour impayés de loyer.

En France on admet alors les expulsions sans relogement. On peut que constater l'augmentation du nombre de sans-abris. S'installe alors une certaine banalité au sein des rues, celle de croiser des abris de fortune

¹ Source Comité de Suivi de la loi DALO

pouvant être occupés autant par des femmes et des enfants, que des vieillards et sinistrés...Toute cette population oubliée du système, en errance urbaine, passée aux travers des filets de la protection sociale et accueillie par la répression. La vie à la rue provoque des dégâts sur la santé physique et mentale.

Le 15 mars 2014, Jean-Baptiste Eyraud s'exprime sur ce sujet lors de la manifestation du 14 mars 2015 à Nantes :« *La paupérisation des plus pauvres et l'augmentation des loyers est une mécanique qui nourrit le « sans-abrisme »! En 2013, on a compté 126 000 jugements d'expulsion... Un record sans précédent. Dans les années quatre-vingt-dix, on enregistrerait autour de 80 000 expulsions prononcées par des juges, dans les années soixante-dix, pas plus de 15 000.... La politique du gouvernement écoute les bailleurs, les promoteurs, qui obtiennent des cadeaux fiscaux, et les flics pour les expulsions. Après les États-Unis et le Japon, la France est le 3ème pays au monde à avoir le plus de millionnaires. Et la paupérisation de la classe populaire va très vite, jusqu'à revenir aux inégalités du XIXe siècle. Il y a une inversion des politiques publiques qui avaient encadré les loyers pour soutenir la bourgeoisie industrielle plutôt que la bourgeoisie rentière. L'État viole ses obligations envers les plus fragiles. L'espérance de vie moyenne des sans-abris est aujourd'hui en France de 49 ans... Soit 35 ans de moins que la moyenne des Français. La peine de mort n'est pas abolie ! Le gouvernement, les pouvoirs publics, administrent une mort lente. Il est temps qu'ils commencent à avoir peur, qu'on les traîne devant des tribunaux »¹.*

Face à cette désillusion, le nombre de sans-abris s'accroît. Les refuges et les hébergements d'urgence tel que le 115 sont saturés. La Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale, FNARS, s'alarme face à la pénurie de ces logements. Selon lui, une moyenne nationale de 75 % des demandes faites au 115 sont sans réponse. Ce chiffre touche plus particulièrement les familles, celles-ci représentant 64 % des réponses négatives, les structures étant inadaptées pour les accueillir.

¹ Article Terri(s)toire : Une nuit dans la rue, l'envers du dehors

La moitié de ces familles sont réorientées vers des hôtels, une solution coûteuse et de mauvaise qualité régie par les moyens financiers disponibles. Le collectif Soif d'Utopies témoigne sur cette situation : « *plutôt que de louer des logements à environ 400 € par mois, permettant un hébergement digne, ils préfèrent louer des chambres d'hôtel insalubre à 50 € par nuit, soit 1 500 € mensuel. Il est évident que le problème de l'hébergement des familles n'est pas financier, mais bien politique. Il est hors de question que ces familles soient hébergées dignement !* ».



Dans un jugement délivré le 10 février 2012, le Conseil d'État reconnaissait la liberté fondamentale de l'accès au logement. L'État est donc obligé de répondre favorablement aux demandes de logements d'urgence. Autrement dit, lorsqu'une personne se voit refuser un hébergement d'urgence, faute de place dans la ville où il séjourne, elle peut entamer un référé liberté qui obligera la préfecture à satisfaire la demande de ladite personne. Dans ces conditions, il ne devrait plus y avoir personne à la rue contre son gré ! Malheureusement la vérité est une nouvelle fois toute autre.

La FNARS se base sur un principe, « *le logement d'abord* ». Ce principe repose sur la conviction que le logement est une condition préalable et nécessaire à l'insertion. La stabilité qu'offre un habitat est considéré comme un pré-requis. Les personnes en difficulté d'insertion doivent donc pouvoir s'installer

dans un logement stable. Ce concept remet en question l'approche que l'on peut remarquer en France, qui tend plutôt à poser le logement comme la finalité d'un parcours d'insertion marquant l'aboutissement d'une démarche passant entre autre par des dispositifs d'hébergement temporaire.

Le logement serait donc alors bénéfique à l'insertion. Dans ce cas tout le monde doit, part tous les moyens, avoir accès à un habitat. Lorsqu'il n'est pas possible d'en acquérir un de manière légale, l'illégalité est donc une réponse logique permettant d'aboutir à cette nécessité. Des ménages ont alors recours à des occupations illégales de lieux vides, ils ouvrent un squat, soutenues parfois par des associations comme le DAL : « *on est un peu des conseillers entre guillemets sur l'art et la manière d'ouvrir un squat et d'éviter les emmerdes car c'est quelque chose qui malheureusement est encore considéré d'illégal* »¹.

Pour Marie-Annick Benâtre « *les gens qui squattent c'est qu'ils n'ont pas d'autres solutions* ». Elle poursuit « *En tant que militante politique et en tant qu'éluë, ce n'est pas satisfaisant d'avoir des personnes qui sont obligées d'être dans l'illégalité, parce que le squat c'est l'illégalité. Ce n'est pas une situation satisfaisante. Ce n'est pas satisfaisant, le droit de certaines personnes qui squattent n'est pas respecté, le droit au logement c'est un droit constitutionnel* »².



¹ cf annexe entretien Philippe Gallis p.87

² cf annexe entretien Marie-Annick Benâtre p.95

2. Le squat, un mouvement hétéroclite et controversé

2.1. Une culture historique mais incomprise

2.1.1. Histoire, définition et manière

Le mot squat (de l'anglais to squat, s'accroupir), apparaît au XVII^{ème} siècle pour définir l'accaparement illicite de terre par les paysans anglais. C'est en 1649 que Gerrard Winstanley fonde les Diggers (Bêcheux ou Piocheurs), le plus ancien collectif de squatteurs connu à ce jour. Gerrard Winstanley était un marchand drapier et écrivain de pamphlets à Londres dans lesquels il évoquait : « *Lorsque l'humanité commença à acheter et à vendre, elle perdit son innocence ; et les hommes commencèrent alors à s'opprimer les uns les autres et à frauder leur droit naturel* ». Ce protestant réformiste, adepte d'une forme de communisme chrétien proche du socialisme, s'opposa à l'expropriation par le biais d'une faction chrétienne, les Diggers. Ce groupe cherchait à renverser le pouvoir établi par un système de vie strictement agraire refusant l'appropriation privée des prés communaux, et plus généralement des terres communales, terres qui étaient auparavant mises en commun par les paysans et les habitants.

En France, les premiers squatteurs apparaissent après la Seconde Guerre Mondiale pour protester contre les obstacles administratifs retardant l'application de la loi de réquisition votée en 1945. Encore aujourd'hui les bases de données sur le squat sont rares. Seulement deux rapports institutionnels se sont portés sur la question¹. Ces derniers estimaient à près de 2 000 le nombre de squats en Ile-de-France, dont près de 800 dans Paris.

Squatter c'est occuper un bâtiment sans détenir l'autorisation de son propriétaire, qu'il soit privé ou public. C'est, de fait, ne pas ou ne plus payer de loyer à celui-ci. Juridiquement qualifié d'occupation sans droit ni titre, le squat est par conséquent illégal et donc dénigré par beaucoup. Un logement est dit squatté à partir du moment où il n'y a pas de bails. Plusieurs schémas résultent sur cette forme d'habitat. Lors des demandes

¹ Quercy 2002 et AORIF 2006

d'expulsions locatives, le bail est rompu de fait, les habitants deviennent alors des squatteurs. Certaines personnes squattent alors leur ancien logement, l'accord avec le détenteur du bien étant rompu. D'autres ouvrent un espace inoccupé par nécessité, ils n'ont jamais eu de rapports directs avec le bailleur.



Signe du mouvement squat ou Intersquat

Le squat est un lieu de vie, un abris, un refuge, dont on prend possession dans un but précis. Cette occupation reste cependant limitée et temporaire. Chaque squat est éphémère. Il est alors parfois difficile de s'approprier un lieu, l'expulsion venant presque systématiquement clôturer l'action dans un délai assez restreint. Le squat peut aussi être assimilé à certains campements interdits, campements que l'on remarque ça et là sur des terrains en périphérie des villes.

On trouve une multitude d'occupations à hiérarchiser, chacune d'entre elles ayant une identité, une mouvance et un nom. Bien que toutes différentes, elles restent des lieux affirmant de idéaux, des engagements. Le squat participe à l'apparition d'un modèle d'économie alternative répondant à un malaise. C'est en quelque sorte le refus de la propriété privée, le partage des biens. Squatter c'est prendre possession d'un lieu abandonné appartenant à des personnes aisées multipropriétaires pendant que certains n'ont rien. Marie-Annick Bênatre s'exprime sur ce sujet : « *Nous sommes dans une société inégalitaire ! Moi je suis communiste, je combats cette inégalité. Nous sommes dans une société où le libéralisme prime, donc le libéralisme c'est un peu pour tout le monde, beaucoup pour quelques-uns...Donc voilà, à partir de ce moment-là, il y a effectivement des personnes qui investissent dans*

l'immobilier et malheureusement on n'est pas dans une société où on est dans le collectivisme »¹.

Le squat est alors une forme de lutte contre le capital, il s'éloigne de la dépendance de l'argent, permet de se réapproprier son temps de vie. C'est promouvoir des alternatives culturelles et politiques par le biais de l'autogestion. Pour une majorité des squatteurs, l'occupation s'inscrit dans un parcours résidentiel marqué par la précarité. Ceci justifie semblablement le rapport humain que l'on peut trouver dans ces lieux, où l'on rencontre presque toujours un espace dédié explicitement à l'hébergement des gens de passage. Cette occupation est aussi un moyen de survie, un moyen qui amène à se questionner sur nos façons de vivre, sur le travail, la famille, la vie collective...



Couverture du livret « le squat de A à Z », image de la lutte du mouvement squat face au capital

¹ cf annexe entretien Marie-Annick Benâtre p.106

Le squat est généralement dépendant des espaces laissés à l'abandon. Il ne peut être considéré comme un but, mais tout au plus comme un moyen. Squatter, c'est prendre une part de l'interdit, briser la soumission à la légalité, c'est une recherche d'autonomie.

L'ouverture d'un squat n'est pas légale et peut être parfois fastidieuse. On ne peut squatter n'importe quel type d'endroits, n'importe comment. Il faut donc préalablement se renseigner sur l'art et la manière de faire afin d'aboutir sur une occupation la plus adéquate possible. Certaines personnes n'envisagent même pas la possibilité d'acquérir un logement. Des associations travaillent sur la démocratisation de ce mouvement. On trouve également çà et là des brochures comme Le squat de A à Z, permettant d'ouvrir les yeux sur cette culture dénigrée.

Il est nécessaire de bien choisir le futur lieu squatté. Les maisons peuvent se retrouver vides pour des raisons multiples (spéculation, cumul de propriétés, projets en attente, insalubrité, problèmes d'héritage, oubli...). La phase précédant l'ouverture d'une occupation est alors une phase de repérage opérée par les futurs squatteurs.

Il s'agit d'observer le lieu, s'assurer qu'il est bien vide, de s'intéresser au propriétaire... Il arrive qu'un logement soit vide seulement du fait d'une courte période de transition entre des locataires. Plus le bâtiment est vide depuis longtemps, plus il y a des chances qu'il le reste encore un moment. Cette phase peut permettre également aux futurs squatteurs de s'informer sur l'état du logement. Les bâtiments dont les structures sont trop délabrées peuvent devenir un danger pour ses occupants. De plus cette situation peut amener à un arrêté de péril qui résulte sur une expulsion immédiate. Il est également pertinent de ne pas aller squatter des lieux qui sont fréquentés par leur propriétaire comme résidence secondaire, le nombre de logements vides à l'année étant déjà suffisamment important pour avoir un choix répondant aux attentes.

Par la suite le choix du type de propriétaire est subjectif. Certains préfèrent un propriétaire public comme R., ancien squatteur autonome de Rennes : « *On visait plutôt des maisons qui appartenaient à la ville, des maisons rachetées par la ville. On pensait qu'elles resteraient vides plus longtemps et que c'était plus tranquille, qu'on n'aurait pas à faire à un proprié-*

-taire hargneux mais en fait ce n'est pas mieux...La première tentative de squat la maison appartenait à la ville de Rennes et on s'est fait expulser assez violemment. C'était une maison située dans le sud de Rennes, la ville dégageait les habitants...»¹. Le fait de se tourner vers un propriétaire privé peut aussi résulter sur des situations violentes où le propriétaire se fait justice en engageant des hommes de mains. Il faut donc bien choisir son propriétaire, préférer les instances d'héritage, les opérations d'urbanisme en panne...

Une fois le repérage réalisé, c'est le tour de l'ouverture du lieu. Le squat dépend de la juridiction civile, c'est-à-dire d'un conflit entre deux parties où il n'y a pas de risque de prison, contrairement à la juridiction pénale qui, elle, peut en octroyer. Ce qui peut éventuellement être considéré comme un délit est l'effraction commise dans un lieu privé. Les squatteurs minimiseront alors les traces d'effractions.



Maison vacante depuis une durée déjà importante comme en témoigne l'état de son jardin. On remarque le signe intersquat taggué en bleu sur l'entrée murée.

Photo prise à St Malo

¹ cf annexe entretien ancien squatteur R. p. 131

Un lieu est dit squatté après 48 heures d'occupation. C'est durant cette période que l'on admet l'effraction, l'atteinte aux droits de la propriété privée. Par conséquent une expulsion sans aucun recours est envisageable. Il est donc nécessaire de justifier son arrivée dans les lieux, de prouver une domiciliation. Pour ceci plusieurs techniques existent, s'envoyer une lettre timbrée, donc datée, commander à manger sur le lieu en demandant un justificatif...

Le passage de la police date officiellement l'entrée dans le lieu. Les squatteurs sont alors chez eux et l'expriment via des discours juridiques de ce type : « *Nous sommes ici depuis quelques jours et installé-e-s. La maison était vide et ouverte. Ce lieu est dorénavant notre domicile et notre résidence principale. Selon l'article 102 du code civil, « le domicile de tout Français, quant à l'exercice de ses droits civils, est au lieu où il a son principal établissement ».* Agir hors du cadre procédural, c'est heurter un des grands principes du droit français, l'inviolabilité du domicile. Selon l'article 432-8 du code pénal, « le fait par une personne dépositaire de l'autorité publique chargée de mission auprès du service public, agissant dans l'exercice de ses fonctions ou de sa mission, de s'introduire ou de tenter de s'introduire dans le domicile d'autrui contre le gré de celui-ci hors les cas prévus par la loi est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende ». Notre nom est affiché sur la porte de l'immeuble. Dès lors, toute mesure d'expulsion doit être l'objet, non d'une expulsion immédiate « illégale » ou d'une requête d'ordonnance d'expulsion, mais d'une procédure contradictoire au Tribunal d'Instance, où doit être laissée la possibilité aux occupant-e-s de l'immeuble de se défendre par le biais d'une-e avocat-e et de faire valoir leur droit à des délais. Selon la loi n°91-650 du 9 juillet 1991, « si l'expulsion porte sur un local affecté à l'habitation principale de la personne expulsée ou de tout occupant de son chef, elle ne peut avoir lieu, sans préjudice des dispositions des articles L.613-1 à L.613-5 du code de la construction et de l'habitation, qu'à l'expiration du délai de deux mois qui suit le commandement » »¹.

¹ Squat de A à Z - Infokiosques - 2014 - p.10

Mais, même en justifiant une arrivée datant de plus de 48 heures, l'ordre public ne respecte pas toujours ses engagements et expulse parfois illégalement. Ce fut le cas pour R. : « *techniquement c'était illégal de nous expulser car on avait dépassé les 48h mais bon quand ils veulent expulser quelqu'un ils s'en foutent pas mal de ça et difficile de te faire entendre face aux coups de matraques* »¹. Le cas de R. n'est pas un cas isolé, de nombreux squats se font expulser de manière illégale car peu de squatteurs cherchent gain de cause devant la justice. Face à ce constat, les expulsions, même interdites, n'ont besoin d'aucune justification.

Par la suite l'accès à l'eau et l'électricité peut s'effectuer de deux façons : une manière légale ou une manière illégale. EDF refuse souvent l'accès à cette nécessité bien que leur rôle n'est pas de se substituer à la justice. Il est néanmoins possible de les attaquer devant la justice, les recours à l'eau et l'électricité étant une nécessité et par conséquent un droit. Face à cette situation, la majorité des squats piratent ces énergies, se mettant dans une position de délit pénal, passible d'amendes ou de prison.

La manière de squatter est quelque chose à considérer. Si les squatteurs jouent la carte de la défense juridique, le juge peut prendre en compte plusieurs facteurs pouvant jouer en la faveur des occupants. Un état des lieux montrant l'évolution de l'habitat argumente une défense si l'on ne remarque aucune dégradation, voir des améliorations. Tout comme une ouverture sur la vie de quartier, la création d'activités, la mise en place d'associations, peuvent véhiculer une image positive du lieu et donc retarder sa date d'expulsion. Il y a donc une stratégie à mettre en place pour occuper de la meilleure des manières, le plus longtemps possible.

¹ cf annexe entretien ancien squatteur R. p.132

2.1.2. Des stéréotypes éloignés de la réalité ?

Il ne faut assurément pas squatter n'importe quel habitat, chacun a le droit de vivre sans se préoccuper d'un éventuel squattage de son lieu de vie. S'il arrive que cette situation se dessine, la légitimité des occupants n'est pas pertinente, et malheureusement, elle nourrit un amalgame faux à l'égard de ce mouvement. Beaucoup de stéréotypes alimentent l'image du squat. On parle bien souvent de squat d' « *alcoolos* », de « *drogués* »... Ces lieux existent, ils résultent d'un malaise et la présence d'alcools et de drogues posent parfois de réels problèmes. Cependant ces cas ne représentent pas une généralité et l'on rencontre les mêmes problèmes dans des logements ayant un bail. Alors pourquoi véhicule-t-on une image péjorative à l'égard de ce mouvement ? Le squat répond pourtant à une nécessité, un besoin, et pourrait pallier, dans une certaine mesure, la crise du logement.

Pour Monsieur V., retraité habitant la rue d'un squat à Rennes, ce mouvement « *est une honte* ». Cependant, au fil de l'entretien on admet des incohérences pouvant traduire un manque de connaissances sur le sujet. Bien que les occupants ne le dérangent pas dans leur manière de vivre, le fait de squatter est pour lui symbole de déchéance.

Il ne conçoit pas le manque d'activités des occupants qui selon lui ne savent que profiter du système : « *ils n'ont pas envie de travailler d'une part, ils n'ont pas de boulot sûr. Mais qu'est-ce que vous voulez, ils n'en cherchent pas non plus. Ils sont nourris par les secours catholiques, par Emmaüs, par des tas de choses quoi... La vie est belle hein ! Et quand on les voit aller le mercredi aux provisions, c'est quand même un peu malheureux* »¹. Ces propos restent loin de la réalité. En effet, les habitants de ce lieu sont des étudiants profitant d'un espace vide pour continuer à étudier, leur moyen financier ne leur permettant pas d'acquérir un logement tout en étudiant, ils ont choisi de squatter une maison vide. Ils ne sont pas « *nourris par les secours catholiques* »¹ ou par « *Emmaüs* »¹, mais vivent de glanage.

On est alors très loin de l'image du squatteur porté par Monsieur V. Celui-ci continue de lui-même sur la situation des sans-papiers en France où « *il faudrait un blocage aux frontières. Et renvoyer tous ces gens-là* »¹.

¹ cf annexe entretien Monsieur V., voisin d'un squat p.120

Ces propos traduisent alors une catégorisation révélant un mépris envers tout ce qui pourrait se rapporter à ce mouvement. Monsieur V. admet tout de fois normal que des sans-abris occupent des logements vides mais « *sous conditions [...] des gens raisonnables quand même [...] il ne faut pas que ce soit des gens qui picolent* »¹. L'octogénaire admet ne pas s'intéresser au squat et ne pas vouloir mettre les pieds dans ces endroits, une fermeture d'esprit qui justifie son manque de connaissance.

C., autre voisine du même squat, étudiante et jeune maman de 21 ans, exprime un ressenti totalement opposé à celui vu précédemment : « *les gens viennent vivre dans des baraques qui sont abandonnées comme il y en a un peu partout ici, qui servent plus, enfin qui sont...qui risquent de pourrir ou quoi que ce soit, je ne vois pas pourquoi des gens ne pourraient l'occuper si ça peut leur éviter d'être à la rue ou de faire des choses qu'ils n'ont pas spécialement à faire. Moi ça me pose aucun soucis* »².

Quant à P., jeune pharmacien de 24 ans habitant un appartement dans l'immeuble mitoyen, il n'était pas au courant de l'existence d'un squat. Il comprend la situation tout en gardant quelques réticences vis-à-vis du propriétaire : « *je suis tout à fait d'accord, en plus avec tout ce qu'on entend, crise du logement, quand on voit qu'il y a des endroits comme ça qui pourraient être habités et finalement il y a une personne dedans...pour moi je suis plutôt pour. Là-dessus il y a pas de soucis. Après c'est sûr que c'est plus compliqué pour le propriétaire car du coup les gens sont un peu là illégalement, il y a pas de clause donc s'ils détruisent un peu l'appartement il n'y a aucun recours pour le proprio, il faut se mettre du côté du proprio aussi. S'il met de l'argent dans un bien et que son bien il perd en valeur comme ça, je comprends que pour lui ça ne soit pas une bonne solution non plus mais dans l'idée ça me plaît* »³. Il est vrai que la position du propriétaire nourrit une mauvaise image à l'égard d'une occupation sans droit ni titre, personne ne veut voir son bien se détériorer par une tierce personne. Pour le cas de ce squat, les occupants habitaient une maison individuelle inoccupée depuis 10 ans faute d'un accord sur l'héritage. A l'arrivée, le logement était non-louable, proche de la ruine selon les occupants.

¹ cf annexe entretien Monsieur V., voisin d'un squat p.123

² cf annexe entretien Monsieur C., voisin d'un squat p.124

³ cf annexe entretien Monsieur P., voisin d'un squat p.127

Le pharmacien poursuit : « *la liberté des uns commence là où celle des autres s'arrête, un truc dans le genre, je ne sais pas exactement... Mais voilà pour moi tant que ça ne dérange personne et que tout le monde y trouve son compte il n'y a pas de soucis* »¹. Point de vue partagé par C., squatteur de Rennes : « *Vivre en squat c'est une démarche, c'est beaucoup d'énergie. Il y a un minimum d'aménagements, un minimum de débrouilles pour mettre l'eau et l'électricité...Après ce que tu fais de ta journée...Si tu as envie de faire la révolution, tu fais la révolution, si tu as envie de rien faire, tu ne fais rien, libre à chacun de faire ce qu'il veut tant qu'il n'emmerde pas les autres. Nous on impose rien à part notre présence mais on respecte notre entourage* »².

La discussion se conclut avec P. : « *à défaut de rentrer dans les clichés en général dans des milieux comme ça il y a la drogue qui tourne...j'ai peur d'être cliché en disant ça mais ça favorise pas les rencontres avec les gens extérieurs* »¹. Le squat ne manque donc pas de clichés. Pourtant R. ancien squatteur nous confie : « *on a vu des squats où l'alcool, la cigarette ou encore les drogues étaient interdites. Ça leur laisse plus d'énergie pour faire pleins de choses* »³. Les différents squatteurs interviewés partagent un même point de vue et se justifient sur l'ignorance d'autrui : « *Je pense que la plupart ne savent pas ce que c'est que vivre en squat et s'entêtent sur leurs idées, restent sur les clichés de ce qu'ils entendent. On aimerait bien discuter avec eux, avoir un débat, qu'ils viennent participer aux activités, voir par eux même ce qu'on fait en réalité* »².

Le 29 Avril 2015, Ouest-France publie un article traitant d'un cas de squat à Rennes. Par chance mes recherches s'étaient tournées, entre autre, sur ce squat en question. Sur le journal, on peut lire en gros titre : « *A la porte de sa maison à cause de squatteurs* »⁴. A la lecture de l'article, on prend facilement parti pour le propriétaire et le titre choisi évoque d'entrée un certain état d'esprit, un message à passer. Le journal nous présente alors le cas de Maryvonne 83 ans et ses « *jolis yeux bleus qui pétillent* »⁴. Depuis plus de 18 mois, des squatteurs occupent sa maison.

¹ cf annexe entretien Monsieur P., voisin d'un squat p.127/128

² cf annexe entretien squatteurs C. & F., voisin d'un squat p.141

³ cf annexe entretien ancien squatteur R., voisin d'un squat p.135

⁴ Article Ouest France : A la porte de sa maison à cause des squatteurs



Maison de Maryvonne Thamin, occupée par les squatteurs. Ces derniers justifient leur occupation via deux banderoles où l'on peut lire : « Contre les propriétaires spéculateurs défendus par des groupes d'extrême droite (ADSAV, FN) OCCUPONS » et « Maison abandonnée pendant plus de 7 ans occupée depuis 2 ans par 15 précaires »

Le journal esquisse une phrase sans vraiment y porter attention « *l'octogénaire avait rencontré un homme, voici une quinzaine d'année [...]* Au fil du temps, le couple a pris ses habitudes à la campagne »¹. Le logement aurait-il alors été inoccupé pendant une dizaine d'années avant d'être squatté depuis 1 an et demi ? Le média plaît à jouer sur l'amalgame en ne s'intéressant pas plus à ce dernier point. La vacance de courte durée est totalement légitime, il y aura donc peu de chance que le lieu soit squatté. Pour les vacances dont la proportion s'étale sur plusieurs années, comme

¹ Article Ouest France : A la porte de sa maison à cause des squatteurs

c'est le cas ici, il est légitime d'habiter ces lieux, plutôt que d'habiter la rue. D'après la mairie de Rennes, on indique que l'octogénaire avait été informée de l'occupation de sa propriété dès 2013. Son choix d'ignorer cette dernière constatation reflète l'intérêt qu'elle portait pour son bien.

Mon premier passage effectué dans ce lieu date de Novembre 2013, deux mois après son ouverture. A cette époque, l'état initial de la maison révélait un abandon de plusieurs années. Je remarquais alors un lieu très précaire. Les tapisseries se décollaient altérées par l'humidité du lieu, la plomberie n'était pas en état et permettait l'accès à l'eau seulement dans la cuisine, des fenêtres étaient brisées, signes de passages, certains planchers s'affaissaient...

Une maison loin d'être habitable, occupée par une dizaine de personnes, tous étudiants à Rennes en situation précaire. Les squatteurs m'expliquaient alors leurs ambitions : nettoyer la maison, se délectant des objets dégradés, des tapisseries usées, réparer la plomberie, renforcer les planchers, changer les fenêtres, installer des chauffages...pour pouvoir occuper ce lieu dignement. Je suis repassé dans ce lieu à peu près tous les six mois et j'ai pu apprécier l'évolution de la maison. A chaque fois le travail effectué par les occupants rendait le lieu toujours plus agréable. L'espace était alors devenu vivable, assimilable à toutes habitations ayant un bail. S'il est clair que les graffitis et les dessins ont remplacé les murs blancs, les habitants se justifiaient en déclarant que l'état du lieu sera toujours en meilleur état à leur départ qu'à leur arrivée.

Difficile d'admettre ce dernier point lorsque l'on se fie au média qui relate les paroles de la propriétaire : « *ils ont tout cassé...* »¹. Propos incohérents d'une part par la constatation des lieux que j'ai pu faire durant mes passages, d'autre part par le fait que la propriétaire et son fils n'ont pas pu rentrer dans les lieux : « *ils menaçaient d'appeler la police si j'essayais de rentrer* »¹. Pourquoi alors alimenter des informations fausses ? Les squatteurs se sont finalement fait expulser en raison de l'état de délabrement de la maison. Ils ont quitté le lieux sans réagir à la décision de justice. Le Monde publiera plus tard « *Maryvonne contre les squatteurs : un cas d'école de*

¹ Article Ouest France : A la porte de sa maison à cause des squatteurs

désinformation », révélant la réel nature de cette affaire reprise par les milieux d'extrême droite afin de criminaliser les squatteurs.

L'image véhiculée de cette culture résulte d'un manque de connaissances sur le sujet. On se base sur des stéréotypes que les médias traduisent. La réalité se dessine différemment et la culture dominante peine à ouvrir les yeux. On peut malgré tout récupérer deux groupes tenant deux discours : la stigmatisation d'une part, la compréhension d'autre part. Le premier pôle correspond à un point de vue subjectiviste, et s'accompagne d'une analyse de la délinquance fondée sur la responsabilité individuelle. L'autre pôle incarne le point de vue objectiviste, la déviance étant rattachée à des causes externes des occupants.

2.2. Des squats à différencier

On distingue différents types de squats qui accueillent des populations très diverses et dont les logiques de fonctionnement, les conditions de vie ou encore les objectifs, ne semblent avoir en commun que le fait d'occuper. En effet les squats n'ont pas tous le même statut et résultent de conséquences hétéroclites. Cependant, chacun de ces lieux traduisent toujours un besoin, une nécessité, comme l'explique Marie-Annick Benâtre : « *les gens qui squattent c'est qu'ils n'ont pas d'autres solutions* »¹. La crise immobilière, l'augmentation du coût de la vie, et paradoxalement l'augmentation du nombre de logements vacants, tendent à découler sur des occupations illégales d'espaces vides. On peut alors catégoriser ce mouvement en deux grandes familles, principalement selon les ressources des squatteurs et leurs objectifs. D'une part on remarque des squats résultant d'une nécessité habitative, d'autre part des squats répondant au besoin d'un lieu d'activités.

2.2.1. Une nécessité habitative

Le squat se trouve à la croisée de deux facteurs majeurs. Tout d'abord, un facteur sociologique : une population précaire en recherche de logements dans une zone géographique précise; ensuite, un parc de logements généralement ancien ou dégradé susceptible d'être en période de rénovation ou abandonné.

S'il est nécessaire à toute personne de disposer d'un logement, certains peinent à en acquérir un. Les raisons de ces difficultés sont très variées, cela peut-être aussi bien par manque de moyens, que par manque de papiers. On rencontre alors au sein de ces lieux aussi bien des citoyens français précaires, des étudiants, des ouvriers, que des immigrés, des demandeurs d'asile, ayant passé les frontières de la France en quête d'un eldorado.

Squatter un habitat vide leur permet alors d'éviter la rue et offre une alternative temporaire à leurs soucis de logement. S'il peut paraître évident pour un grand nombre de devoir passer par des voies légales pour acquérir un habitat, la réalité n'est pas aussi simple. Les classes précaires tendent leurs

¹ cf annexe entretien Marie-Annick Benâtre p.95

recherches presque systématiquement vers des bailleurs sociaux leur permettant éventuellement l'accès à un logement HLM. Or en France, la demande étant considérablement plus importante que l'offre, l'accès à la location est pour certains remis en question. Des personnes éligibles attendent alors parfois des dizaines d'années avant de pouvoir être logées dans ces espaces et son containt finalement de vivre à la rue.



Tentes d'SDF sous le métro parisien, réalité de plus en plus banale

Le média rue 89 publie un article en décembre 2013 traitant du cas d'un père de famille parisien, Armand. En attente d'un logement social depuis le début des années 1990, ce dépanneur informatique n'a plus les moyens de louer dans le privé. Il s'est alors adressé aux mairies d'arrondissements, à la direction du logement et de l'habitat de la ville de Paris, au Ministère du Logement... N'ayant aucune réponse il a décidé de s'auto-oc-troyer un appartement vide de 96 m² dans le XIX^e arrondissement de la ville. Ce logement social était libre depuis déjà trois mois. Il avait espéré pouvoir s'installer légalement dans ce lieu, proposant même de payer le loyer mais ce fait lui a été refusé. Après avoir espéré habiter un logement social pendant près de 13 ans sans avoir gain de cause, Armand a pris initiative illégale d'ouvrir un de ces logements et d'en prendre possession. Action désespérée

traduisant un malaise, un manque. Si le cas d'Armand a été relaté dans les médias, ce n'est pas un cas isolé.

On remarque également beaucoup d'étudiants vivant dans ces occupations. Le squat leur permettant de continuer d'étudier, financièrement inaptes à lier le prix des études et la location d'un logement. Ce phénomène reste malgré tout discret, caché aux yeux des acteurs publics, des propriétaires et des chercheurs. Les squats correspondant à cette typologie ont tout intérêt à rester discrets, les habitants espérant occuper le lieu le plus longtemps possible. Il est alors difficile d'en faire une estimation réelle. On ne peut que constater ça-et-là des habitats sans droit ni titre, assimilables à toute habitation dans la légalité.

L'autre typologie d'occupation qui répond également à une nécessité habitative est le squat d'immigrés. On en compte deux sur Nantes : le squat de Doulon et celui de Chantenay. Dans ces deux lieux réunis, on trouve près de 150 personnes. L'adjointe au maire de Nantes nous donne son ressenti sur ces espaces : « *ça se régule bien entre eux mais jusqu'à quand ? Le squat Doulon est quand même un peu différent, il est encadré, il y a la paroisse à côté, il y a des associations nombreuses. Celui de Chantenay semble aussi bien s'articuler mais on sait bien que ce n'est pas une situation durable, d'autant que l'on sait qu'il y a des personnes dans ces lieux qui ont des droits* »¹.

Utilisant le squat comme un sas d'insertion, un espace de transition, les habitants de ces lieux restent, pour la plupart, dans l'attente d'une demande d'asile. Un droit qui devrait normalement leur être accordé vu leur statut. Selon l'OFPRA, Office français de Protection des Réfugiés et Apatrides, le droit d'asile est « *la protection qu'accorde un État d'accueil à un étranger qui ne peut, contre la persécution, bénéficier de celle des autorités dans son pays d'origine* ». En France, en 2011, on comptait 76 765 demandes d'asile pour seulement 10 740 décisions positives². Le fait de ne pas détenir la nationalité française ne permet pas à ces personnes d'acquérir un travail. Par conséquent, ils ne peuvent détenir les moyens financiers leur donnant l'opportunité d'accéder à la location. Les demandes

¹ cf annexe entretien Marie-Annick Benâtre p.102

² New Eurostat website

d'asiles prenant un temps relativement important, ces personnes utilisent le squat comme habitat provisoire, sans avoir réellement d'autres solutions. Cette dernière situation est très médiatisée. Il donne lieu à un combat politique actuel au sujet de l'immigration. Ce constat marque par lui-même la situation sur la question : « *à la fois notre politique d'hébergement, à la fois notre politique de logement, n'est pas à la hauteur des exigences et de la situation d'aujourd'hui. Donc les squats, c'est un pied allé, c'est une solution que les gens utilisent pour se protéger et avoir un toit, sauf que ce n'est pas une situation satisfaisante* »¹.



Chambre d'un squat d'immigrés à Dijon, on remarque un nombre de lits important donnant une idée du nombre de personne vivant dans cette pièce

Photo de Bruno CHAROY

¹ cf annexe entretien Marie-Annick Benâtre p.95/96

2.2.2. Le besoin d'un lieu d'activités et de vie

S'il est difficile pour certains d'acquérir un logement, la recherche d'un lieu d'activités est pour d'autres problématique. Dans une démarche différente que celle vue précédemment, des squats sont apparus dans les grandes villes de France à la fin du XXe siècle. Ces occupations répondent à un besoin d'espaces. Ils peuvent être des lieux de créations, de discussions, être ouverts ou non au public, être habités ou seulement servir de locaux... On peut ainsi en différencier deux grandes familles : les squats artistiques et les squats prônant une nouvelle manière de vivre, mettant en avant des convictions politiques.

Si l'on admet l'existence d'associations en l'attente d'un espace, d'artistes sans ateliers, de groupes sans local de répétition, de troupes sans plancher... Et de l'autre l'apparition toujours plus marquée d'espaces abandonnés, évacués, barricadés, qui se dégradent au fil du temps, il peut paraître légitime d'occuper ces lieux pour s'exprimer culturellement et artistiquement. Les squats artistiques sont les occupations très visibles. Ils s'ouvrent sur le plan culturel en proposant notamment des activités et des ateliers, tout en servant quelquefois d'habitations. Parfois libres et ouverts à tous, ils participent à la vie du quartier, en rendant accessibles échanges et savoirs.

Leur apparition découle de la chute du mur de Berlin. En 1980, la capitale allemande devient l'eldorado des squatteurs et plus particulièrement des artistes. Cette ruée des jeunes européens vers les grandes surfaces abandonnées à l'Est va familiariser toute une génération d'artistes à des modes d'occupations de l'espace public qu'ils ont ensuite mis en œuvre de retour chez eux. À Paris le coup d'envoi est donné dans un lycée désaffecté, en 1996. Ce lycée de 12 000 m², partagé en 90 ateliers, deviendra pendant 2 ans une ruche rassemblant 300 artistes en mal d'ateliers, le Pôle Pi. Le Pôle Pi attire les artistes en situation précaire, des sans logis ou sans-papiers... Aujourd'hui certains noms connus découlent de ce lieu comme Jean Starck, Rita Mitsouko... Fermé à la suite d'une procédure en 1998, ce lieu est aujourd'hui l'École d'Architecture de Paris Belleville.



Facade du squat artistique 59, rue Rivoli à Paris

Le squat permet aux artistes de rester en dehors des institutions, de se dégager des conventions. D'après Gaspard Delanoë, président de l'association 59 Rivoli : « *C'est un espace où les choses s'inventent au quotidien. Une autre manière d'accéder à l'art ni sacrée, comme dans les musées, ni marchande, comme dans les galeries* »¹. Cette forme d'occupation participe à un mouvement artistique, il permet de s'affranchir de nombreuses contraintes octroyant alors la possibilité de créer un imaginaire, résultant de cette occupation qui, en soit, est considérée par certains comme de l'art.

¹ Article Le Parisien : Squats Artistiques, la reconnaissance sur le fil du rasoir

Certains squats naissent à la suite d'une rupture, d'un besoin d'être hors-circuit, les habitants ne se retrouvant plus dans les institutions. On les appelle les « *squats autonomes* ». Les occupants de ces lieux mettent en avant des idées proches du communisme ou de l'anarchisme. Leurs occupations traduisent un désaccord profond avec l'organisation sociale actuelle.

Pour l'écrivain Thomas Ibanez « *il s'agit d'arracher des espaces au système pour y développer des expériences communautaires ayant un caractère transformateur, car ce n'est que quand une activité transforme réellement et radicalement une réalité, même de façon provisoire ou partielle, que s'établissent les bases pour aller au-delà d'une simple opposition du système et créer une alternative concrète qui le défie en acte* » ¹ L'occupation des espaces vides permet alors de continuer à nourrir et à faire évoluer des pensées. Leurs modes de vie deviennent des modes de lutte leur octroyant la possibilité d'émettre leurs opinions. On trouve alors dans ces squats toutes formes de combats : l'exploitation animalière, le droit des femmes, la lutte contre l'homophobie, le racisme... L'écrivain poursuit sur ce sujet : « *Nous ne pouvons changer nos désirs que si nous changeons la forme de vie qui les produit. D'où l'importance que revêt la création de formes de vie et d'espaces permettant de construire des pratiques de désubjectivation* » ².

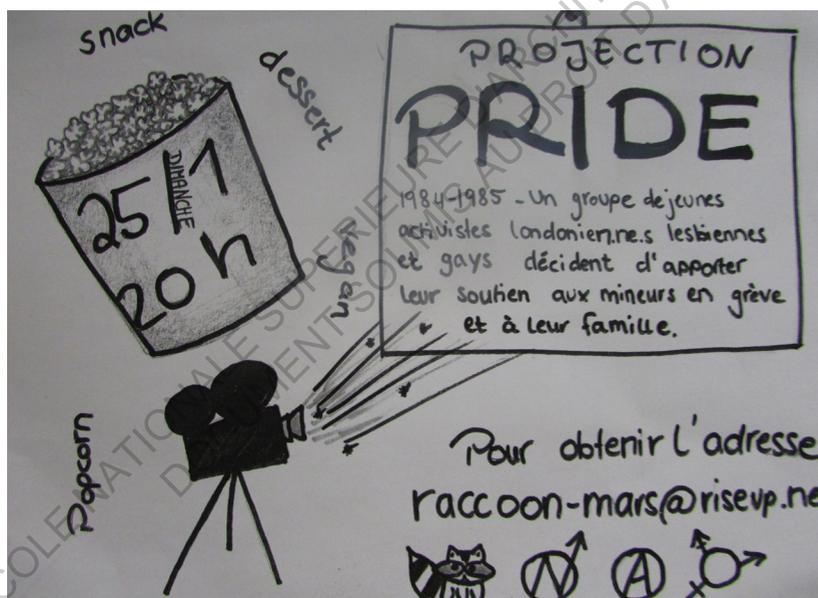
Les occupants de ces lieux mettent en pratique le refus de la propriété privée. Ils soutiennent qu'en abolissant le loyer et en permettant de partager les ressources et les frais, le squat peut réduire la dépendance à l'argent et permettre de se réapproprier son temps de vie. Ils affichent le refus de payer pour un droit, le droit au logement, le droit à l'espace, surtout dans des villes regorgeant de bâtiments vides. Ils développent une nouvelle manière de vivre, une vie plus autonome, prônent la précarité matérielle et l'instabilité leur permettant de vivre de manière plus libre. Ils se nourrissent en tentant de récupérer les surplus de nourritures jetées, mais aussi par le vol. A. squatteur autonome de Marseille se justifie sur le sujet : « *Dans l'absolu je dirais que c'est pas bien de voler[...]. Après c'est tout un système capitaliste auquel je m'oppose, j'ai aucun soucis d'éthique à leur taper dedans même si c'est des choses que je ne ferai pas à d'autres personnes. Bien sûr je*

¹ *Anarchie en mouvement - Thomas Ibanez - 2014 - p. 39*

² *Anarchie en mouvement - Thomas Ibanez - 2014 - P. 41*

n'irais pas voler un particulier, même un bourgeois qui attache son vélo dans la rue, j'irais pas lui prendre, il s'en sert. Après là je vole pas une personne quand je rentre dans un magasin, je vole une entreprise, je vole une marche de profit donc vraiment je n'ai pas de soucis avec ça...et même je l'encourage »¹.

Au sein de ces squats, aucune autre logique, aucune autre priorité ne gouverne, seules celles qui paraissent importantes à ses acteurs et ses actrices. Ils se dégagent de toutes formes d'organisation politique institutionnelle, ne dépendent d'aucune organisation. Ces derniers points leur octroient la possibilité d'aboutir sur une sorte d'autogestion. Les occupants s'affranchissent donc de tout ce qui ne leur correspond pas. En opposition directe avec les institutions, ces lieux subissent une forte répression policière. On remarque alors des rapports de forces se mettant en place, chacun défendant ses convictions, son imaginaire.



Affiche photographiée dans un squat à Marseille proposant une projection publique pour la revendication des homosexuels, combat courant dans les squats autonomes.

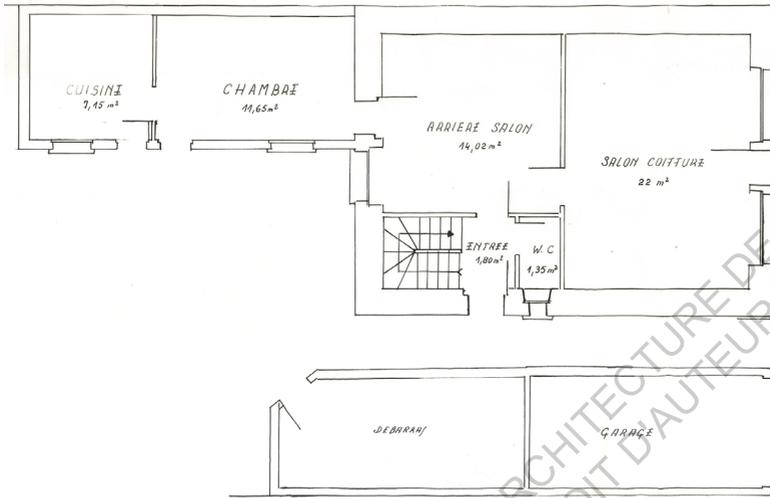
¹ cf annexe entretien du squatteur A., p.148

Au sein de ces deux types de squats visités durant mes recherches, une même typologie formelle tend à s'établir. Les espaces d'une occupation peuvent se hiérarchiser en trois groupes que l'on nommera « *semi-public* », « *semi-privé* » et « *privé* ».

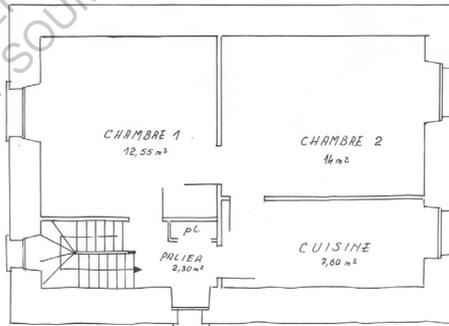
L'espace dit « *semi-public* » est une surface dédiée à l'accueil des personnes totalement étrangères à l'occupation, le public. Il fait souvent transition entre l'entrée et les autres espaces. Ce lieu permet alors d'organiser des activités (projections, cours de cuisine, débats, concerts...), de créer une ouverture sur le quartier, tout en préservant l'intimité de l'occupation. Il n'est pas ouvert constamment et reste toujours surveillé par au moins un des habitants lors des heures d'ouvertures.

Une fois ce lieu traversé, on trouve les espaces appelés ici « *semi-privés* ». Les personnes ayant accès à ces lieux sont des gens de confiance. Ils peuvent être d'autres squatteurs familiers aux occupants ou des amis. On rentre alors vraiment dans le lieu habitatif. On trouve ici un dortoir mixte ou non mixte appelé « *sleeping* », une cuisine communautaire où l'on peut lire des phrases permettant de signaler le fonctionnement du lieu du type : « *La vaisselle c'est dégueulasse, il y a plein de crasse, et quand ça s'amasse, ça nous agace! Alors avec l'éponge soit coriace et que la saleté trépasse !* ». Dans le salon c'est la même chose, « *N'oublie pas de ranger et de faire ta vaisselle avant d'aller te coucher !* ». Chaque personne s'autogère et participe. Les actes d'une personne ne doivent pas empatir sur la vie collective du lieu, les habitants le font savoir : « *Toi même tu sais ! Le vol c'est dangereux, les récups c'est chiant, les courses ça coûte de l'argent. Donc si tu te sers dans le frigo ou dans le placard, aide nous à les remplir ou laisse un prix libre. Merci !* ».

Les derniers espaces sont les lieux dit « *privés* ». Ce sont les chambres des occupants. Seul les habitants ont accès à ces lieux sauf contre indication. On remarque parfois plusieurs lits dans une chambre, aménagée par des meubles faisant office de parois. Tous les meubles des squats ont souvent été récupérés dans les encombrants et seront ensuite mis à la décharge après l'expulsion. Cette répartition de l'espace tend à se répéter aux seins des squats proposant une certaine activité publique et s'inscrivant dans un mouvement collectif d'occupations.



RDC



R+1

Occupation type d'un squat ayant pour vocation l'accueil du public, tout en répondant à une nécessité habitative.

2.2.3. D'autres occupations, d'autres usages

Si le squat présente des avantages, on décèle également des points négatifs à son égard. Ces occupations étant en grande partie livrées à elles-mêmes, on y remarque parfois des utilisations détournées. On peut admettre ça et là des déviances, des problèmes, qui alimentent la mauvaise image du squat. Certes ils ne représentent pas une majorité mais ils existent. De la forte consommation de drogues aux business du squat en passant par les soucis liés à l'état du lieu squatté, l'occupation d'un espace vide n'est pas toujours réalisé de bonne manière.

On les remarque à la sortie des supermarchés, près des gares ou dans les jardins publics. Ne se reconnaissant plus dans la manière dont la société les regarde, ils ont opté pour un nouveau mode de vie. S'ils ne font pas toujours peur, ils provoquent souvent chez les passants qui les croisent de l'ignorance et de l'incompréhension. On les appelle les « zonards ». Ce sont des personnes qui divaguent, qui errent. Issus de banlieues défavorisées, en rupture avec leur famille ou ayant éprouvé un malaise, ils vivent en marge de la société. On les retrouve souvent dans des squats leur servant d'habitat, où se ressent une atmosphère houleuse. Cette atmosphère est d'ailleurs traduite sur France culture par Tristana Pimor (Squats et rue : être « zonard » est-il un mode de vie), auteur de Zonards : une famille de rue : « *Le matin café clope, pour certains cigarette et bière forte...et puis on discute du programme de la journée ensemble. Tout le monde prend son café dans le salon ou dans le jardin, c'est assez communautaire. Certains vont chercher des tickets services pour acheter de l'alimentation, d'autres vont aller vacciner le chien, d'autres vont aller faire la manche...Dans le groupe où j'étais il y avait une consommation de drogue quotidienne donc c'était aussi : « Est-ce qu'il va en rester assez pour toute la journée ? Qui a quoi ? »* »¹. On retrouve dans ces lieux des pensées anarchistes sans être intellectualisées de manière très poussées comme on peut le voir dans des squats dit politiques. Ici, on prône plutôt le « no future », la fête 24/24h. Ces personnes sont très critiquées pour deux raisons : leur désir de ne pas travailler, de fuir toutes tâches tout en profitant des aides que la société leur octroie et leur forte dépendance à la drogue, l'alcool. Les occupations dit de « zonards » sont des squats qui

¹ Emission France Culture : Squats et rue, être «zonard» est-il un mode de vie

nourrissent la mauvaise image de cette culture. Les personnes y vivant étant très désorientées, leurs lieux de vie sont souvent très précaires, allant même jusqu'à être difficilement considérés comme habitables. Dans la culture dominante, l'image néfaste du squat résulte de ce type d'espaces, jusqu'à se persuader qu'elle représente la grande majorité des occupations. On relie alors bien souvent le squat et la drogue, les squatteurs et les zonards.

Les mauvaises conditions de vie au sein des squats peuvent également découler d'une surpopulation marquée. A Nantes, on décompte deux squats d'immigrés, dans chacun, c'est près de 70 personnes qui y vivent. Si les cas Nantais se passent relativement bien, soutenus par des associations, ils arrivent que la surpopulation dans ces lieux sans droit ni titre mènent à de graves situations, comme le viol, le proxénétisme ou encore le recours à différents trafics...

Certains lieux occupés par des squatteurs rentrent dans une mauvaise démarche. Il est important de faire la distinction entre les habitats squatables et ceux qui ne le sont pas. En général, les squatteurs portent une attention particulière dans la recherche de leur futur habitat, ils ne cherchent pas à occuper un lieu déjà habité, laissé libre quelques semaines, voir quelques mois. Non, la démarche des squatteurs s'inscrit dans une recherche légitime d'un logement abandonné mais vivable, dénonçant un gaspillage. Cependant cette vision ne fait pas l'unanimité.

Il arrive alors que certaines personnes tentent d'occuper des habitats appartenant à des gens susceptibles d'y habiter, à l'exemple des maisons secondaires. Ces occupations sont injustifiées car elles empiètent clairement sur la vie privée d'autrui, substituant le bien utilisé d'une personne. La limite entre un squat dit « légitime » et un squat dit « injustifié » reste sensible, chacun se fait sa propre définition. Les partisans du squat mettront en avant les occupations de logements vacants depuis une période importante, dans un très mauvais état, les autres appuieront leurs discours sur l'occupation de logement servant parfois de lieu de vie à son propriétaire, ou en attente de location. Les deux points de vue convergent vers un même point résultant sur la relative tolérance à l'égard des squatteurs. Que squattent t-ils ? Qui squattent t-ils ? Ce sont des questions fondamentales que le futur occupant sans droit ni titre doit se poser. La triste réalité est telle que des cas isolés ne portent pas attention à ces dernières questions. Il arrive que dans certaines

situations des personnes squattent un logement servant déjà de lieu de vie à son propriétaire. Toutefois ces cas restent rares et sont bien souvent très médiatisés, laissant penser à l'auditeur que ces situations sont fréquentes.

On entend alors parfois : « *Imaginez, vous partez en vacances un week-end et votre maison est squattée au retour !* ». Ces situations sont effectivement regrettables mais il ne faut pas caricaturer. Une occupation sans droit ni titre n'est possible qu'à la seule condition que le logement soit considéré « inhabité » et qu'il soit vide de meubles au moment de l'entrée des squatteurs. Dans le cas contraire, la loi Dalo est claire, les squatteurs doivent être expulsés immédiatement et sans jugement, et cela même après les 48 heures d'occupation. Ils seront alors jugés au pénal pour l'occupation illicite du domicile d'autrui : « *En cas d'introduction et de maintien dans le domicile d'autrui à l'aide de manœuvres, menaces, voies de fait ou de contrainte, le propriétaire ou le locataire du logement occupé peut demander au préfet de mettre en demeure l'occupant de quitter les lieux, après avoir déposé plainte, fait la preuve que le logement constitue son domicile et fait constater l'occupation illicite par un officier de police judiciaire. La mise en demeure est assortie d'un délai d'exécution qui ne peut être inférieur à vingt-quatre heures. Elle est notifiée aux occupants et publiée sous forme d'affichage en mairie et sur les lieux. Le cas échéant, elle est notifiée au propriétaire ou au locataire* ».

Dans une tout autre optique, certains squattent des lieux dangereux. Chaque année des cas d'accidents sont relatés dans des squats. Les lieux occupés étant souvent en mauvais état et datés, il est essentiel de porter son attention sur l'état de l'habitation. Malheureusement les personnes se lançant dans la recherche d'une occupation sans droit ni titre n'ont pas tout le temps les connaissances nécessaires pour déceler le potentiel danger de certains lieux. Les incendies sont alors fréquents dans ces endroits. Des réseaux électriques usagés, mélangés à des fuites d'eaux, des cheminées non ramonées, peuvent mener à de potentiels sinistres. La structure du lieu peut parfois menacer de s'effondrer et ne permet pas une réelle occupation. Les lieux squattés étant souvent des bâtiments datant de plusieurs années, on peut déceler la présence d'amiante ou encore de plomb au sein de l'édifice. Ces derniers mènent à des maladies graves telles que le saturnisme pour le plomb, pouvant provoquer des troubles réversibles (anémie, troubles digestifs), mais aussi irréversibles (retard mental et/ou psychomoteur). L'intoxication par le plomb est essentiellement due à la présence de peintures

anciennes à base de plomb, dans les logements construits avant 1949. Pour l'amiante, matériau fibreux utilisé dans de nombreux secteurs d'activités et plus particulièrement dans le bâtiment pour ses propriétés en matière d'isolation thermique et phonique, les maladies résultent de l'inhalation de fibres venant se déposer sur les poumons et provoquant entre autre le cancer. Certains lieux squattés présentent donc un danger considérable. Le choix des espaces occupés doivent donc être pris en grande considération.



*Intérieur d'un squat incendié à Quimper
Photo Ouest France*

Autre problème lié au squat, le « *business* » de ces occupations. Dans *L'(in)action publique face aux squats discrets à Paris et à Madrid*, étude effectuée par Thomas Aguilera en 2014, on traite des modes de gouvernance construits autour des squats et de l'émergence potentielle d'une action publique. Dans son article qui s'appuie sur des chiffres fournis par l'AORIF, l'Union Sociale pour l'Habitat d'Île-de-France, l'auteur catégorise les différents squats situés dans des logements sociaux ou publics de la région parisienne. Selon l'AORIF sur les 661 squats de logement HLM recensés, 51 % résultent « *d'initiative individuelle ou des occupations spontanées* »¹, 41 % serait « *des squats résultant de trafics organisés* »¹, 4 % représenteraient « *les squats collectifs et parfois revendicatifs* »¹.

¹ *L'(in)action publique face aux squats discrets à Paris & Madrid -Thomas Aguilera -p7*

Les derniers 4 % ne sont pas notifiés par l'auteur. Nous allons nous pencher sur les 41 % résultant « *de réseaux qui ont fait du logement squatté un business* ». Il les appelle « *les marchands de sommeil* ». Ces personnes s'organisent sous forme de réseaux, repèrent les logements vides en faisant pression sur les gardiens d'immeubles ou en suivant des camions de déménagement, changent les serrures du logement et finissent par rédiger un faux bail. Ils le vendent ensuite à des personnes précaires ou sans papiers, dans le quartier du squat à louer et parfois même dans des agences immobilières tout à fait légales d'après des responsables de la Mairie de Paris. Les familles habitant dans ces squats sont alors inconscientes de leur statut sans droit ni titre. On se retrouve donc dans une situation paradoxale où le squatteur paye un loyer qui n'a pas lieu d'être.

Ainsi certaines occupations déservent le mouvement squat. L'ambivalence qui en découle explique l'existence d'altérités politico-sociales au regard de sa justification et de ses problématiques.

3. Vers la « pérennisation » soutenable du squat ?

3.1. Les institutions confrontées à un lieu de non-droit

3.1.1. Une politique diversifiée sur le sujet

Les points de vues politiques sont divers sur la question du squat. Certains tolèrent ces occupations tout en gardant une certaine réserve, d'autres les rejettent jusqu'à en faire une lutte. On ne remarquera pas la même répression dans chaque ville. On trouve alors des lieux où le nombre de squat est bien plus important que d'autres. Ces différences sont significatives des variances que l'on peut rencontrer d'une métropole à l'autre sur le sujet. Trois facteurs notables ont un rôle dans ce domaine : la culture et l'histoire de la ville, la politique menée par le maire et la politique d'urbanisme. En résultera l'importance du nombre de squats dans la ville.

Le premier facteur qui intervient est relatif à l'histoire et la localisation de la ville. Au fil du temps, les métropoles françaises se sont développées différemment en fonction de certains critères, souvent relatifs à leur localisation. L'exemple de Nantes et Marseille, deux villes françaises distantes de près de 1 000 km, reflètent les divergences paradoxales que l'on peut trouver entre deux villes au sein de l'hexagone. Du XVe au XVIe siècle on remarquait déjà une approche opposée vis-à-vis du pouvoir. Lorsque la Duchesse Anne de Bretagne brillait sur Nantes, des rebellions successives se déroulaient aux seins de la cité phocéenne. Ces métropoles se sont ensuite développées autour d'un commerce, le commerce portuaire. La localisation de Nantes lui permettait de se tourner vers l'atlantique et de profiter du marché triangulaire du XVIIe au XVIIIe siècles. Pour Marseille, la ville devient la porte d'entrée du marché méditerranéen. Au XVIIIe siècle, un édit interdit aux marchandises du Levant d'entrer dans le pays par un autre port que Marseille, qui se retrouve ainsi dans une position de monopole.

Si le passé de ces villes en a fait des lieux importants et a permis leur enrichissement, aujourd'hui deux schémas s'opposent. D'un côté une ville du nord-ouest relativement bourgeoise, de l'autre une ville du sud populaire. Le statut populaire de Marseille résulte de son ouverture sur la méditerranée, et par conséquent de son statut de terre d'immigration.



Rue d'Aubagne dans le centre de Marseille



Rue du Château dans le centre de Nantes

Ces deux dernières photos traduisent deux ambiances paradoxales que l'on remarque entre Nantes et Marseille. Les graffitis quasi omniprésents dans la rue d'Aubagne appuient le caractère populaire que l'on perçoit au sein de la ville de Marseille. Dans la rue du Château, rien ne vient entraver la propreté de la ville.

Il s'explique également par le caractère ouvrier de la ville lié aux nombres importants de dockers. Nantes quant-à elle, a cédé son commerce fluvial à St Saint-Nazaire. Le caractère ouvrier de la métropole reste alors clairement moins prononcé qu'à Marseille. Le statut populaire de la cité phocéenne découle sur une compréhension plus importante vis-à-vis des occupations des espaces vides. Pour F. squatteur de Marseille, « *ils [les institutions] ont pas mal de choses pour s'occuper, ils laissent alors un peu de côtés le sois disant problème des squatters* »¹. Du côté des institutions, Marie-Annick Benâtre penche sur « *une décision politique dans les villes de tolérance ou d'intolérance* »² des squats mais admet « *c'est aussi culturel,*

¹ cf annexe entretien de F.&C., p.139

² cf annexe entretien de Marie-Annick Bênatre., p.105

c'est l'histoire »¹. Pour A., ancien squatteur de Lyon squattant aujourd'hui à Marseille : « *dans l'idéal toutes les villes vont vouloir dégager ses squatters, après quels degrés de protestation ils vont se prendre derrière... Ils sont obligés de mesurer la répression qu'ils vont fournir par rapport à la protestation qu'il va il y avoir derrière. Lyon ça ne va pas faire grand chose, à Marseille ça sera un peu plus chaud* »².

Le parti politique du maire n'est pas réellement informatif sur la tolérance ou non des squats au sein des villes. On aurait tendance à imaginer qu'une politique de droite résulterait plus sur une répression plus marquée vis-à-vis de ces occupations. Cependant la réalité révèle un schéma différent. Malgré un maire de droite, la ville de Marseille reste souple dans sa politique de répression, la précarité étant relativement marquée. Au contraire, à Nantes ou à Lyon, villes ayant un parti politique de gauche, on remarque une répression plus importante sur le sujet. D'après F.: « *Lyon est une ville avec beaucoup plus de répression, connue pour le maintien de l'ordre qui empêche les gens de vivre d'une manière différente. C'est pas du tout le même cadre de vie. A Lyon il y a pas mal de perquisitions dans les squats, d'expulsions sans procédures...* »³. La position du maire à un impact, plus particulièrement lorsqu'il s'engage sur le sujet à l'image de Jean-Luc Moudenc. Maire UMP de Toulouse, celui-ci a porté son mandat entre-autre sur la lutte contre la « *mendicité agressive* », contre les « *excès de la prostitution* » et contre les squats.

Le parti pris des institutions entrepris à l'égard de l'urbanisation, des grands projets d'aménagements, mène à l'émergence de squats. D'après Isabelle Coutant « *ce n'est pas le squat qui génère la dégradation du quartier, elle-même produite par la politique menée en matière d'urbanisme, qui rend le squat possible. Le squat n'est plus qualifié de délit, il n'est qu'une conséquence de la politique engagée* »⁴. C'est donc les institutions qui permettraient l'apparition de ces lieux d'occupation. La réalisation de projets urbains à grande échelle, nécessitant des durées importantes, découle sur l'émergence d'espaces inhabités en attente d'un futur projet. Ces périodes

¹ cf annexe entretien de Marie-Annick Bênatre., p.105

² cf annexe entretien du squatteur A., p.147

³ cf annexe entretien des squatteurs F.&C., p.139

⁴ La Politique du Squat - Isabelle Coutant - 2000 - p.20

Ces périodes de latence peuvent autant s'étaler sur des semaines que sur des années. Ces situations offrent alors des habitats parfois en très bon état, devenu public, demeurant dans l'attente d'une démolition. On peut prendre l'exemple de Rezé. Située en périphérie de Nantes, la ville a entrepris le projet de revaloriser la Place Jean Baptiste Daviais faisant face à la mairie. Cette rénovation passe par la démolition d'un groupe d'habitats donc par le rachat de ce dernier. L'opération ne pouvant débiter avant l'achat total des maisons, certaines restent vacantes. Plusieurs ont été occupées illégalement, d'autres relouées pour un bail précaire, faisant office de logement très social. Un autre schéma découlant d'une mauvaise politique de renouvellement urbain est remarquable.

En 2005, l'Espagne construit plus de logements que la France, l'Allemagne et l'Italie réunies ¹. Cette surproduction immobilière entraîna une forte crise du logement menant à un nombre de vacance important, en attente de location ou parfois laissé à l'abandon avant la fin des travaux. Cette situation se dessine également dans d'autres pays. Elle est propice au squat. Au Venezuela, dans la ville de Caracas, un immeuble de 45 étages inachevé est occupé, la « *Torre David* ». Projet entrepris en 1990, les travaux sont interrompus en 1993 suite à la crise financière qui secoue le pays. En octobre 2007, face aux problèmes croissants de logements, la mairie autorise des gens à s'abriter au premier niveau de l'édifice achevé à 65 %. Par la suite, de nombreuses autres personnes viendront squatter l'immeuble parmi lesquelles aussi bien des personnes ayant un revenu régulier que des chômeurs. En 2013, il est estimé qu'environ 3 600 personnes vivent au sein de l'immeuble ². Certaines opérations favorisent donc l'émergence d'occupations sans droit ni titre en fournissant des lieux vacants.

¹ Court métrage « *L'espanistan : de la bulle de l'immobilier à la crise* »

² Source torredavid.com



La torre david

3.1.2. La réappropriation d'une occupation par les institutions

Depuis quelques années, un imaginaire favorable au squat s'est démocratisé. Ces occupations ouvertes sur l'extérieur seraient devenues une manière de dynamiser un quartier, une ville. On remarque que de plus en plus de squats obtiennent des conventions d'occupation temporaire, ce qui pourrait bien annoncer un changement dans le rapport et le soutien des villes envers ces lieux. Une situation qui place ces espaces culturels alternatifs dans une oscillation constante entre ouvertures et actions sur la ville, risques d'expulsions et négociations avec les pouvoirs publics. Si les collectivités ne sont pas en capacité juridique d'empêcher l'expulsion lorsqu'il s'agit d'un propriétaire privé, tous les édifices publics peuvent connaître la possibilité d'être délégués à une occupation semi légale.

La légalisation d'un squat s'opère par les institutions pour répondre à plusieurs problématiques. Cette récupération permet à ces occupations de ne plus craindre la répression et par conséquence de s'ouvrir à la communauté sans inquiétudes. Certains de ces squats vont jusqu'à prendre une place culturelle importante dans la ville. C'est le cas du squat des Tanneries à Dijon. Ouvert en 1998 sur une friche industrielle comportant d'anciens abattoirs, les Tanneries est une des occupations les plus vieilles de France. Après avoir restauré, construit et aménagé l'espace occupé, le squat est qualifié d'occupation artistique et citoyenne, autant par les squatteurs que par la municipalité. L'espace des Tanneries est alors assimilé à un centre social, culturel et politique autogéré.

En 2011, l'occupation est remise en cause par un projet d'écoquartier. Le squat étant inscrit fortement dans la vie culturelle de la ville, la municipalité prend sa relocalisation sur une autre friche industrielle dans le sud de la ville. Fin 2014, les Tanneries déménagent dans un ancien entrepôt public de 900 m² entourée de 4 000 m² de friches. La mairie s'est engagée sur un bail de 12 ans renouvelable. Elle accepte par ailleurs de prendre en charge un certain nombre de gros travaux infrastructurels, visant à contrebalancer la perte de ce que ils avaient construit auparavant. Cependant pour financer la totalité du déménagement et des travaux permettant de rendre le lieu possible à l'accueil du public, les squatteurs lancent un appel à dons. Les Tanneries c'est aujourd'hui une salle de concert, une bibliothèque et un

centre d'archives, des locaux de répétitions, un espace de cuisine collective, des projets de médias indépendants, une salle de sport, un cinéma, des ateliers, de l'impression et de la sérigraphie, un cybercafé, une friperie, des salles de réunions...



Manifestation à Dijon pour répondre aux menaces des institutions sur les espaces autogérés, en partie celui des Tannereries

La semi réappropriation d'une occupation sans droit ni titre comme celle-ci par la municipalité permet aussi de contrôler ce qui découle généralement d'une rupture, d'un malaise. Ces lieux sont bien souvent en contradiction avec les politiques actuelles et permettent de relater une idée. Ils permettent d'éclater les barrières entre la vie personnelle et le monde politique. Pour C., squatteur de Rennes, la légalisation d'une occupation « *c'est quelque chose que tu réfléchis, que tu juges au cas par cas. Dans l'idée un squat qui se légalise souvent il y a une arnaque derrière. Après si c'est un squat qui n'a pour rôle que de se loger c'est bien, après il faut voir l'état de la maison. Nous on squatte pour vivre mais aussi pour faire des activités, des concerts, des projections, sensibiliser les gens à notre vision du monde.* »

Si on essaie de légaliser le lieu et qu'ils acceptent, ils y a de grandes chances pour qu'ils refusent que l'on continue de faire ce genre d'ouverture aux gens. Il faut devenir aux normes, avoir une assurance...tout ça ne nous intéresse pas. On veut vivre sans que l'on nous impose comment le faire. Les squats engagés qui finissent légalisés prennent une autre direction, ça devient des repères d'artistes, ils sont récupérés petit à petit par la ville, les gens se rangent et perdent leur première optique »¹. Rendre légale un lieu occupé peut alors poser certaines complications alimentées par une confrontation idéologique entre les occupants et les collectivités.

La réappropriation de ce mouvement d'occupation, le squat, est visible également sous d'autres formes. En 2014, Le Voyage à Nantes, organisme de promotion touristique via la culture sur le territoire de la métropole nantaise, ouvre un espace artistique dénommé « *Villa Ocupada* », maison occupée en espagnol. L'idée était d'octroyer un bâtiment vide en plein cœur de la ville à des artistes, leur permettant alors d'exprimer leur art. Le bâtiment muséifié était ensuite ouvert au public. Habituellement pour ce type de projet, on parle de résidence artistique. Le Voyage à Nantes utilise ici un tout autre vocabulaire se référant au squat sans jamais l'assumer réellement. Ils mettent alors de côté toutes les représentations négatives véhiculé par ce mot, le squat, pour ne retenir qu'un concept d'occupation à la mode. Durant cette installation, on remarque paradoxalement l'expulsion d'un squat à Nantes, le Radison Noir. Après cette expulsion, les habitants demandent un autre bâtiment leur permettant de continuer à être logés. La ville et la préfecture affirme ne pas avoir de lieu... La Villa Ocupada s'inscrit aussi dans une période de tension entre Nantes et la ZAD de Notre Dame des Landes. A noter que le Voyage à Nantes est en partie financé par Vinci qui tente d'expulser les zadistes de la région. Dès lors, on remarque qu'il y a deux poids, deux mesures dans le discours de la ville. On comprend bien pourquoi il est plus aisé d'utiliser le terme « *ocupada* » plutôt que le terme squat. En élevant l'occupation des lieux vides au rang d'espaces artistiques, Nantes récupère une pratique de lutte et la détourne à son profit.

¹ cf annexe entretien des squatteurs F.&C., p.142

DANS LE CADRE DU VOYAGE À NANTES, PICK UP PRODUCTION
EN COLLABORATION AVEC KAZU-USCLEF PRÉSENTE



VILLA OCUPADA

NÉO-MURALISME, DE L'AMÉRIQUE LATINE À L'EUROPE

EXPOSITION COLLECTIVE DU 28 JUIN AU 31 AOÛT 2014

* 4 RUE DÉSIRÉ COLOMBE 44100 NANTES *

OUVERT DU LUNDI AU DIMANCHE DE 10H À 19H

Présentation de Villa Ocupada par le Voyage à Nantes, l'inauguration sera perturbée pour la polémique qu'elle a suscitée.

3.1.3. La confrontation idéologique d'un mouvement organisé

Si les institutions cherchent à récupérer ce mouvement d'occupation c'est surtout pour elles un moyen de les contrôler, de les gérer. C'est également une manière de banaliser une forme de lutte, de les faire passer pour intégrées, histoire de tenter de les rendre inoffensives. Ils créent alors une frontière entre ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas, séparent les bons squatteurs des mauvais. Pour la sociologue Isabelle Coutant, « *plutôt que d'en appeler à la tolérance ou au contraire préconiser la « tolérance zéro », ne faudrait-il pas d'avantage s'intéresser aux causes sociales de la tolérance et de l'intolérance ?* »¹.

On tolère alors plus des lieux d'occupations ni trop visibles, ni trop revendicatifs. Hors le fait de squatter est en soit une revendication s'attaquant directement aux institutions. Car le squat répond à un manque sous forme d'une lutte. D'après Thomas Aguilera, « *les sociologues européens des mouvements sociaux parlent bien de « centres sociaux » et les considèrent comme des modes d'actions collectives protestataires radicaux contre les politiques néolibérales, contre les politiques urbaines, pour le droit à la ville et pour l'émancipation et l'innovation sociale au quotidien* »². Le squat est alors une manière de s'organiser contre les institutions en propageant une idéologie en confrontation directe avec celles déjà établies. Pour Thomas Ibanez, « *le système ne peut pas tout contrôler, totalement et en permanence, et de même que les luttes sociales sont possibles parce qu'elles ouvrent des espaces qui échappent, en partie et durant un temps, au strict contrôle du système, les espaces « libérés » par des réalisations concrètes peuvent aussi subsister pendant un temps plus ou moins long* »³.

En partant de cette affirmation, les institutions ont tout intérêt à empêcher, ou à récupérer, ces formes de protestations. Au niveau du point de vue des squatteurs rencontrés, la stigmatisation de ce mouvement se met en place par les collectivités publiques: « *dans le sens du pouvoir le*

¹ La Politique du Squat - Isabelle Coutant - 2000 - p.212

² L'(in)action publique face aux squats discret à Paris & Madrid - Thomas Aguilera-2014- p.2

³ Anarchie en Mouvement - Thomas Ibanez - 2014 - p.40

squat c'est un danger, c'est le pouvoir qui fait la culture dominante et donc si tu t'opposes au pouvoir tu es forcément une contre-culture. C'est tout une culture que l'état n'a pas intérêt à voir se développer. Si tu as des logements vides, c'est parce que tu as du fric à te faire avec les logements vides, des processus de spéculations, de gentrifications...Si tu squattes tu t'opposes un peu à ça »¹. Cette stigmatisation conforte la prise de position des institutions refusant catégoriquement l'idée d'une émergence idéologique bousculant la société actuelle. Thomas Ibanez s'exprime sur cette problématique : « En effet, le système ne peut tolérer un en dehors par rapport à lui-même et il ne saurait accepter que des fragments de société échappent à son contrôle. Il serait donc absurde de penser que des espaces soustraits au système peuvent proliférer de manière suffisamment importante pour parvenir à subvertir et à le démanteler progressivement. Les îlots de liberté sont un danger et le système montre ses griffes bien avant que la menace grossisse »².



Stickers récupérée dans un squat autonome

¹ cf annexe entretien du squatteur A., p.145

² Anarchie en Mouvement - Thomas Ibanez - p.40

Cependant si l'on prend le cas du squat des Tanneries vu précédemment ¹, même si le lieu a relativement été accepté par la mairie, il reste un espace autonome fonctionnant sans subventions ni sponsors, sans salariés ni profits. Les occupants précisent la couleur de leur occupation : « *Les Tanneries ne se vivent pas comme une alternative qui se construirait sans bousculer les pouvoirs en place. Si nous sommes là, c'est pour chambouler la société et lutter ! Les Tanneries se veulent donc un espace de convergences enraciné dans des luttes locales (soutien aux migrant-e-s, occupation de terres et agriculture urbaine, refus de la vidéosurveillance ou du fichage biométrique, antifascisme...), des solidarités à distance (des squats de partout à la ZAD de Notre Dame des Landes), autant que dans des mouvements plus larges d'émancipation* » ².

Ce squat ancré dans la culture de la ville de Dijon, est l'exemple d'une acceptation quelque peu forcée établie par la pérennisation préalable de l'occupation : « *Héritier d'une longue histoire de résistance aux menaces d'expulsion, nous avons pu poser des conditions politiques et matérielles en préalable à toute discussion sur un possible relogement [...] Nous refusons tout autant de perdre ce qui donne sens au projet des Tanneries, la singularité de son fonctionnement indépendant ou ses capacités d'engagement politique et sociale sur la ville et au-delà* » ².

La ville se plie en quelque sorte aux conditions imposées par les habitants. Le lieu reste alors un espace hors-normes se détachant des règles imposées par les institutions, tout en étant accepté par celles-ci. Ce statut leur permet alors d'organiser des soirées publiques dans un lieu n'étant pas spécialement aux normes pour accueillir ces types d'événements, de vendre une bière non déclarée qu'ils brassent eux-mêmes et par conséquent normalement interdit à la vente... Pour autant aucun problème n'a été à déclarer dans ce lieu.

¹ cf p.65

² tanneries.squat.net

L'entretien avec l'adjointe au maire de Nantes Marie-Annick Benâtre traduit le point de vue des municipalités sur la question :

« Les initiatives personnelles sont toujours utiles, c'est clair. Mais bien évidemment ces initiatives personnelles, et ça revient au squat, c'est dans une ville, jusqu'où on la tolère. C'est une vraie question. Moi je n'ai pas la réponse parce que je n'y ai pas du tout travaillé et ce n'était pas dans ma préoccupation, mais c'est une vraie question.

On pourrait détourner votre question et se demander jusqu'où cette initiative personnelle est personnelle...

Oui, jusqu'où on accepte qu'elle soit institutionnalisée...Pleins de questions derrière quand même sur votre remarque...Après la société doit faire du commun et dans ce commun bien évidemment il y a des initiatives personnelles et individuelles mais c'est toujours dans un objectif de faire du commun, ou de participer à ce commun. C'est complexe votre remarque. »¹

Les institutions justifieraient alors leur tolérance vis-à-vis des occupations en fonction de l'impact que celles-ci peuvent avoir sur la communauté. Cependant lors de la conversation, Marie-Annick Benâtre appuie une position différente sur cette confrontation idéologique :

« Je pense qu'on a besoin de travailler sur le rassemblement de cette diversité, d'être plus ouvert sur la vie, et non pas de façon marginale.

Je pense que ça ce n'est pas spécialement vrai, ça pourrait être bien mais c'est pas du tout ce qui est entrain de se passer. Au contraire, je pense qu'il y a deux côtés qui s'opposent fermement...

¹ cf annexe entretien de Marie-Annick Benâtre, p.105

Quels côtés ? Dites-moi !

Quand on regarde les manifestations à Nantes et les différences de répression policière d'une manifestation à l'autre c'est qu'il y a un problème, il n'y a pas le même traitement de faveur. Entre les manifestations autonomes qui s'affichent clairement contre l'état et les manifestations de la FNSEA par exemple, où il n'y a pas le même nombre de personnes interpellée pour une violence qui peut être comparable. Il ne devrait pas y avoir un traitement de faveur pour un parti plutôt qu'un autre.

Oui mais à partir du moment où vous êtes contre l'état, l'état c'est qui, c'est nous ! »¹

Le squat résulte alors d'une confrontation directe avec les institutions qui n'hésitent pas à l'estomper. On ne peut être contre la société établie. La tolérance de celle-ci se repose en grande partie sur ce principe. Les occupations revendicatives auront en réponse une répression plus forte que les squats discrets qui eux restent dans une certaine mesure tolérés. Le rapport entre les institutions et les squatteurs sera donc relatif aux statuts des occupants, mais aussi aux points de vue qu'ils soutiennent.

¹ cf annexe entretien de Marie-Annick Benâtre, p.108

3.2. Requestionner les modes de vie pour repenser la figure urbaine

3.2.1. S'abstenir d'un budget locatif pour récupérer un temps perdu

Le loyer peut englober une fraction énorme d'un budget, d'un revenu, et par conséquent d'un temps. Les squatteurs mettent en avant un droit qui devrait être inconditionnel, le droit au logement, le droit à l'espace, en partie dans des villes regorgeant de bâtiments inoccupés. Le fait de squatter permet alors de récupérer un temps de vie en se délectant d'un prix à payer pour être logé.

Cette dernière constatation permet également aux occupants dans l'illégalité de s'affranchir d'un système ancré. Ils refusent de participer à une société marchande octroyant la possibilité de payer un loyer. Ils recherchent alors une alternative à la réalisation de soi dans le travail et au bonheur dans la consommation. Cette idéologie est traduite dans le manifeste *Pourquoi squattons nous-donc?* : « *Comment peut-on imaginer se réaliser pleinement dans un travail soumis aux lois de supérieurs hiérarchiques et aux objectifs marchands, peu variés, de rentabilité, roubillardise et compétition, une activité qui monopolise notre énergie 7 heures de nos journées et 40 années de nos vies, et qui au bout du compte nous laisse pantois devant la télé ? Comment peut-on trouver le bonheur dans la consommation passive de gadgets et de loisirs pré-mâchés, dans cette hébétude un peu boulimique, un peu toxicomane, devant les spectacles qu'on nous déverse et les plaisirs de surface que la pub omniprésente veut nous faire croire essentiels ? Comment peut-on prendre pour modèle une société qui nous vend une bonne part d'aliénation au boulot et une bonne part d'aliénation chez soi quand on rentre, et qui, pour faire fonctionner tout ça, dépose entre ses pieds d'immenses dégâts humains et écologiques, notamment au Tiers-Monde ? Non, nous ne sommes pas intéressé-e-s par le schéma travail-consommation, ni ne voulons cautionner l'essorage du Sud et de la planète entière, aussi nous entrerons le moins possible dans le système marchand »¹. Le fait de refuser une intégration quel que peu imposée leur octroie le statut de marginaux.*

¹ *Pourquoi squattons-nous donc?* - Infokiosques - 2003 - p. 2

Ils prônent donc une richesse alternative, le temps. Le luxe n'est pas alors d'avoir de l'argent mais d'avoir du temps, de retrouver une nouvelle forme de liberté. Maîtriser son temps, c'est d'abord la liberté de décider sa vie. Ils fuient le travail salarial, en insistant profondément sur ce dernier mot : « *salarial* », qui est pour eux la signification de perdre ses journées à rentabiliser son temps. Ils rejoignent alors l'utopie anarchisante de Paul Lafargue (*droit à la paresse*) sur la réduction massive du temps de travail. Nietzsche dans son texte *Aurore*, affirmait déjà fin XIXe siècle que le travail était une source de déshumanisation, au sens où, en travaillant, l'homme ne pensait pas, ne réfléchissait plus et se mettait au service de son travail au détriment de lui-même et au dépend du système socio-politique. D'autres sociologues du travail comme Bertrand Russell dans *L'éloge de l'oisiveté*, mettait en avant l'idée que quatre heures de travail par jour suffiraient pour assurer à l'homme les ressources indispensables à la vie. Mais la croyance en la croissance est toujours plus forte et mène aux tensions sociales et aux violences dans notre société.



*Dessin mettant en avant le travail salarié comme l'eclavagisme moderne
source vegantekno*

Les squatteurs se libèrent donc de la nécessité du gain en ne cherchant qu'à acquérir le strict minimum, privilégiant alors une vie précaire. Cette précarité leur confère en contre partie une autonomie. Ils ont alors le choix d'entreprendre leur temps libre à leur manière, en explorant leurs priorités d'autant mieux qu'aucune autorité ne se charge pour eux de les fixer. Cette position leur impose d'acquérir différents savoirs découlant sur une forme d'indépendance recherchée par les squatteurs. Ces savoirs peuvent

tout autant répondre du domaine intellectuel que manuel. Ils ne recherchent aucune spécialisation, leur priorité n'étant pas à l'efficacité ou à la productivité, mais aspirent à l'apprentissage d'une multitude de chose dans des domaines variés : « *nous ne voulons pas être réduit-e-s à une fonction chacun-e, nous trouvons ça malsain d'isoler une seule de nos aptitudes (d'oublier les autres), et d'en user jusqu'à la limaille, d'en raboter même l'intérêt. Nous squattons justement pour avoir la possibilité d'explorer la multitude des ingrédients de nos petites personnes. Nous trouvons plus riche de partager nos savoirs-faire, d'apprendre sans cesse, plutôt que d'en faire des spécialités en chiens de faïence. Enfin nous pensons qu'il vaut mieux souder notre groupe par des vrais choix et envies plutôt que par des liens de dépendance. Nous ne savons pas si les experts sont utiles à une société, mais nous savons que nous n'en voulons pas comme modèle universel dans un monde déjà sur-expertisé* »¹. Ils prônent alors le « do it yourself », ne travaillant que pour leur propre intérêt ou celle de leur entourage.

En définitif, le fait de s'abstenir d'un budget locatif leur apporte une dynamique de vie totalement différente, agréant la possibilité de repenser la répartition de leur temps. Ils n'ont effectivement besoin d'aucun revenu, vivant du squat, de glanage ou de leur propre agriculture lorsque le lieu occupé leur confère un jardin. Cette vision en marge des conventions établies par notre société résulte souvent sur une forme de mépris émise par la population globale. Le squat n'étant possible que par la jouissance illicite d'un bien acquis par un tiers, il peut paraître injuste et les manières de vivre qui en découlent, s'apparentant à une nouvelle forme de liberté, sont sources de jalousie pouvant justifier l'hostilité et le dépit à l'égard du mouvement squat. Rappelons seulement que ces occupations découlent d'une forme de gaspillage admettant cette forme d'habitat, de vie, possible.

¹ Pourquoi squattons-nous donc? - Infokiosques - 2003 - p. 5/6

3.2.2. Privilégier la propriété d'usage à la propriété privée

La disparité dans la répartition des logements peut s'expliquer par la configuration actuelle de la propriété. En France et dans la grande majorité des pays, c'est la propriété privée qui justifie l'attribue des biens. Dans le dictionnaire juridique, la propriété privée c'est « *le droit de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue* »¹. Elle représente un ensemble de droits qui s'exercent sur un bien meuble ou immeuble, corporel ou incorporel :

- le droit d'utiliser un bien, « *usus* »
- le droit d'en recueillir les fruits, « *fructus* »
- le droit d'en disposer librement, « *abusus* »

Ce droit s'applique aux biens de toute nature, par conséquent aux habitats. Cette propriété découle directement d'un modèle capitaliste. Le capitalisme est un concept à la fois économique, sociologique et politique s'appuyant directement sur cette forme d'acquis. Le schéma de notre société actuelle peut se résumer grossièrement ainsi : un individu exécute une tâche, un travail, qui lui permettra d'obtenir de l'argent permettant à son tour d'acquérir un bien. Hors on remarque que ce système crée de grande disparité dans la répartition des biens. Deux opposés se créent, d'un côté de grandes puissances économiques, de l'autre des personnes en situations de précarité. Chaque année, la banque Crédit suisse publie un rapport sur la répartition des patrimoines dans la plupart des pays. Selon cette étude, il y aurait plus de 2 millions de personnes en France dont la fortune dépasserait le million de dollars, soit 3% de la population totale. Paradoxalement le nombre de personnes précaires est important. Europe 1 publie en 2012 un article sur le sujet, « *selon l'ancien médiateur de la République, entre 12 et 15 millions de personnes ont du mal à joindre les deux bouts* »², soit entre 18% et 22% de la population française. La répartition des richesses n'est donc pas égale. Si l'on part de l'idée qu'elle régie la répartition des biens, la distribution des propriétés n'est pas équilibrée. Par conséquent certaines personnes possèdent plusieurs logements pendant que d'autres n'ont rien ou peine à en acquérir un. Cette situation mène à la grande problématique du squat.

¹ *dictionnaire-juridique.com*

² *Article Europe 1 : 15 millions de Français dans la précarité*



Occupation illégale - Secours rouge - 1972

Il est vrai que la propriété privée accorde à l'humain un minimum de stabilité et d'intimité. Cependant elle se justifie uniquement si le propriétaire se sert de son bien. En vue de cette constatation, on peut parler de propriété d'usage qui viendrait substituer ladite propriété privée. Si pour certains ce nouveau concept ne voit le jour que pour justifier une forme de vol, pour d'autres elle requestionne de manière légitime la répartition des propriétés. Les squatteurs mettent en avant cette idée de propriété d'usage, c'est selon ce principe-là qu'ils ne se permettent globalement pas d'occuper des bâtiments dont l'utilisation, même périodique, est manifeste. Tout le monde a évidemment le droit d'avoir sa ou ses propriétés tant qu'il les utilise. La question de la propriété d'usage qui mène à la réquisition des logements vides, s'appuie sur l'utilisation de ce qui est abandonnée.

Elle peut être grossièrement comparable au glanage qui lui est un droit d'usage sur la production agricole non ramassé après la moisson, aujourd'hui assimiler aux récupérations de nourriture à la fin des marchés ou dans les poubelles des supermarchés.

Revenons à l'exemple fortement médiatisé du squat de Rennes, appelé « l'Affaire Maryvonne » par les médias, du nom de sa propriétaire dite « légitime »¹. Cette dame avait laissé son logement vacant durant une dizaine d'années avant de vouloir le récupérer. Elle possédait alors plusieurs logements. Durant cette vacance, il fut occupé illégalement par plusieurs personnes en situation de précarité.

Le quartier étant en proie aux opérations immobilières, Maryvonne Thamin désire récupérer sa maison occupée dans le but de la vendre. Elle sera ensuite probablement détruite vu l'état de délabrement dans lequel elle avait laissé son logement. L'avocate des jeunes occupants assurait que dès l'ouverture, la maison était déjà « *complètement insalubre* », faisant état de moisissures, de trous dans le toit et de planchers qui s'effondraient. Une triste constatation révélant une forme de gaspillage, une insulte pour les démunies. Elle a alors indiqué au Figaro que ses clients avaient « *tenté d'améliorer un confort sommaire* » afin de pouvoir vivre dans ce lieu. Si l'on porte son attention sur les deux parties qui s'opposent, l'occupation illégale des squatters semble explicitement légitime. D'un côté la propriétaire privée délaissant son logement, participant alors à toute forme de spéculation immobilière, de l'autre les propriétaires d'usage, venant réhabiliter un logement abandonné, transformant une ruine en habitacle. Le Canard enchaîné, qui a consulté le dossier d'assignation au tribunal, précisa plus tard que la vieille dame n'était pas l'unique propriétaire du 94 rue de Châtillon, mais partageait ce bien avec d'autres membres de sa famille éloignée. Et que la maison était abandonnée depuis douze ans.

Cette inégalité habitative découle de notre société actuelle ultra libérale. Certaines personnes viennent alors se reposer sur leur patrimoine, acquis parfois de génération en génération. Quand des individus naissent sans rien, d'autres ont déjà tout. L'argent permettant d'émettre une forme

¹ cf p.41/42

d'assujettissement sur autrui, elle ne fait qu'accentuer les inégalités. Les pauvres sont de plus en plus pauvres et les riches de plus en plus riches. La propriété d'usage peut alors s'assimiler à une forme de partage venant amoindrir les disparités sociales.



Graffiti mettant en avant la propriété d'usage

Au Japon, la propriété terrienne privée a été reconnue pour la première fois avec la question des titres de propriété. La pratique précédente de la propriété terrienne était appelée : Droits sur le Terrain Public. Cette dernière déclaraient que toute la terre était la propriété unique de l'empereur. Les fermiers louaient alors simplement la terre et n'avaient donc pas de propriété réelle sur celle-ci. Ce système mène à concevoir les manières d'occuper l'espace différemment et de pallier en partie à la gabegie du logement. La réforme a supprimé ce système de propriété terrienne, et a commencé à permettre à des propriétaires fonciers d'employer leur propriété comme actif financier dans la garantie ou tout autre investissement. Cette forme de marchandisation immobilière fut l'une des premières étapes du développement du capitalisme au Japon.

La propriété privée très occidentalisée, découlant directement d'une pratique romaine, ne pose pas en soit un problème. La problématique qui en résulte, appuyant sur les inégalités sociales, naît d'une forme d'individualisme profitant de manière excessif ce que pourrait offrir l' « usus », le « fructus » et l' « abusus ». De son côté l'américain Jeremy Rifkin prédit

un changement de paradigme de notre époque. Son livre, *La Nouvelle Société du coût marginal zéro*, théorise la mutation du capitalisme vers une société de gratuité et d'abondance, plus durable et plus démocratique. Seul le temps aura réponse de notre réel évolution.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

3.2.3. Éviter la gentrification des centres villes

Un même schéma tend à se dessiner dans la majorité des grandes villes d'Europe, la gentrification. Ce phénomène résulte de l'appropriation d'un espace, initialement occupé par des habitants de classes moyennes, par des arrivants plus aisés. Cet embourgeoisement urbain transforme ainsi le profil économique et social du quartier au profit d'une couche sociale supérieure. On perd alors l'identité initiale du quartier. Ce phénomène débute lorsque des groupes sociaux relativement aisés découvrent un quartier offrant des avantages nouveaux. En vue de cette découverte, s'en suit un accroissement des valeurs immobilières du quartier. Les anciens usagers ne faisant pas le poids face à la pression financière découlant de l'augmentation des loyers, ils sont relégués en périphérie. Les centres affichent une richesse toujours plus prononcée. En résulte une ségrégation spatiale accrue, amoindrie par une tentative de mixité sociale mise en place par les institutions via les logements sociaux, des contrôles de loyers. La gentrification urbaine témoigne un manière de soumettre l'espace aux intérêts économiques de la bourgeoisie.

Début mai 2015, Kombini publie un article sur le sujet : « *Il y a dix ans, le loyer moyen s'élevait à 6€ par mètre carré. Depuis, le prix du mètre carré a augmenté, et il s'élevait à près de 9,75€ l'an dernier. Depuis que Berlin est devenue la destination la plus "hype" d'Europe, les propriétaires ont cédé à la tentation d'augmenter les loyers. Et cette augmentation peut aller jusqu'à 40% pour les nouveaux arrivants. Il est arrivé la même chose dans des villes similaires, en ayant comme conséquence le déménagement quasi-forcé des jeunes vers l'extérieur de la ville* »¹. Mi 2015, Berlin bloque l'augmentation des loyers. Le directeur général de L'Association de Propriétaires de Berlin déclara au Guardian : « *Nous ne voulons pas d'une situation telle que celles de Londres ou de Paris, où les gens avec de bas revenus sont forcés de vivre dans les quartiers les plus reculés de la ville* »¹. Cependant ce dernier regard sur le prix de loyers découlent sur une nouvelle polémique, celui-ci ralentissant les investissements immobiliers. Il y a donc une réel problématique qui découle de ce phénomène menant à la paupérisation des périphérie.

¹ Article Kombini : Berlin bloque l'augmentation des loyers

Pour les squatteurs, la ville provoque une inquiétante distension des liens entre ses habitants. La création de zones résidentielles, de zones industrielles et de zones tertiaires donnent à la ville un caractère rigide découlant sur une multiplication des ghettos et une absence de convivialité. On remarque alors plusieurs zones divisant la ville, dessinées par des facteurs socio-économiques. La répartition de ces zones tendent vers un schéma unique : un centre érigé comme marque de prestige, parfois même muséifié, en opposition avec une périphérie imposée à toute personne ne rentrant pas dans le cadre élitiste du centre. Les zones se replient alors sur elle-même créant un paradoxe de plus en plus marqué entre luxe et pauvreté, entre sacralisé et populaire. Face à cette rupture, les squats se présentent comme des espaces culturels alternatifs proposant de remettre la périphérie au centre, permettant alors à la ville de retrouver une population hétéroclite au sein de ses quartiers. Ces occupations deviennent alors une alternative à toute personne précaire ne pouvant se permettre financièrement d'habiter le centre des villes. Elles mettent l'accent sur une ouverture culturelle, appelant au rassemblement, au débat. C'est en agissant localement et directement que la ville pourra retrouver un meilleur aspect.



Affiche photographiée dans un squat à Rennes

Cette idée est traduite dans le fanzine, *Détruire les villes avec Poésie et Subversion* : « *De tout temps, le pari qu'ont fait les révolutionnaires [...], c'est qu'il existe un chemin pour construire des sociétés qui ne reproduisent ni les systèmes d'oppression traditionnels, ni l'exploitation et l'aliénation capitalistes. Dans de telles sociétés, les rapports sociaux seraient différents et les rapports spatiaux le seraient sans doute aussi. La ville deviendrait alors un espace que les habitants pourraient s'approprier, afin d'en faire autre chose, un espace agréable à vivre, démocratique, émancipateur, et plus si affinités* »¹. Le fanzine mais en avant l'idée d'un seuil au delà duquel les villes deviendraient invivable pour les classes précaires (temps de transport, saturation de la vue, promiscuité, pollution...). Les occupations illégales cherchent alors à réaliser des missions de démocratisation, remplaçant le centre ville à la portée de tous, mais également pensé et fait par tous, s'efforçant de faire abstraction des rapports sociaux pour penser le territoire.

Le fait d'intégrer de l'activité dans un lieu initialement abandonné redynamise également le quartier et, par le biais des ouvertures qu'elle présente, mène à la construction d'un lien social nouveau faisant défaut dans les villes d'aujourd'hui. En effet, les squatteurs affichent une nostalgie, regrettant les sensations de village résultant sur des rencontres, des échanges au détriment de l'atomisation des individus. Ils déplorent une ville désormais individualiste, où la plupart ne connaissent ni leurs voisins, ni les commerçants de leur rue. Les occupants sans droit ni titre, récupèrent alors des lieux délabrés, isolés et rejetés par la ville et ses institutions pour promouvoir un questionnement de la figure urbaine par des activités variées et des modes de fonctionnement basés sur la participation. Ils créent alors des brèches permettant de contredire de l'intérieur le fonctionnement de la ville : « *La bourgeoisie ayant su investir politiquement le champ urbain avec l'urbanisme, aux révolutionnaires de l'investir de manière anti-capitaliste. Place à la destruction poétique des métropoles du Capital par ses habitants même* »².

¹ *Détruire la ville avec poésie et subversion - Fanzine - 2014 - p.8*

² *Détruire la ville avec poésie et subversion - Fanzine - 2014 - p.11*

Conclusion

En vue de ce mémoire, ce dégage donc un aspect globale de ce mouvement d'occupation pouvant revêtir divers visages. Qu'il représente une nécessité habitative ou le besoin d'acquérir un lieu d'activité, le squat révèle toujours un manque et par deçà, s'appréhende comme une forme de lutte. Il peut faire peur, alimenté par des fabulations qui tendent à généraliser ces lieux. La distance de ce mouvement avec les institutions en fait une cible donnant lieu à une confrontation idéologique. Si les convictions populaires ne réalisent pas l'apport que ces occupations peuvent dissimuler, ce mouvement tend néanmoins à se démocratiser.

Les éventuelles répercussions politico-sociales du squat sont notables. Du combat mené contre la gentrification au questionnement du titre de propriétaire, il dévoile l'ébauche d'une nouvelle société ayant un regard fondé sur une forme d'équité opposé au capital, qui lui résulterait sur une forme de subjectivation. Cette dernière constatation justifie les répressions à l'encontre de ses fragments de sociétés venant bousculer cet ensemble régissant la collectivité.

Ces occupations illégales pourraient pourtant insuffler un renouvellement urbain via sa dynamique et venir pallier une démographie considérablement en baisse palpable dans certaines villes. La fermeture des institutions sur cette forme de logement avorte l'apport qu'elle peut avoir. La vision d'un futur propriétaire par les jeunes se floute, l'accès au logement étant déjà une contrainte. On remarque alors, parallèlement à l'augmentation du nombre de squat, de plus en plus de camion/camping-car relayant le rôle d'un logement.

Le squat est-il une illégale légitimité ? La réponse ne peut qu'être subjective. Perçu par certains comme une forme d'individualisme bénéficiant du travail d'autrui, par d'autres comme une réponse à la problématique du logement, ces occupations illégales ne font et ne feront sans doute jamais l'unanimité. La réelle question serait alors : jusqu'où cette initiative dite personnelle devient collective par son ampleur, et par conséquent imposable aux institutions ?

Bibliographie

Lecture :

- *La politique du squat*, **Isabelle COUTANT** - La dispute - 2000 - 221 p.
- *Le squat de A à Z*, **Anonyme** - Infokiosques - 2014 - 24 p.
- *Pourquoi squattons nous donc ?*, **Anonyme** - Infokiosques - 2003 - 5 p.
- *Activités et projets de l'espace autogéré des Tanneries*, **Collectif des Tanneries** - Infokiosques - 2003 - 4 p.
- *Interface ou intersquat, une histoire de chartes*, **Anonyme** - Infokiosques - 2003 - 8 p.
- *Architecture interdite*, **Jean Louis CHANEAC** - De l'inteau ETS - 2005 - 212 p.
- *Traité d'architecture sauvage*, **Jean Louis LOUBES** - Sextant - 2010 - 171 p.
- *Détruire la ville avec poésie et subversion*, **Fanzine** - Le monde à l'envers - 2014 - 522 p.
- *Anarchisme en mouvement*, **Thomas IBANEZ** - Nada - 2014 - 130 p.
- *Vivre en squat : Une bohème populaire au XXIe siècle*, **Anne Petiau et Lionel Pourtau** - CNRS Editions - 171 p.
- *L'(in)action publique face aux squats discrets à Paris et à Madrid*, **Thomas Aguilera** - 2015 - Métropoles - 27 p.

Videos :

- *Le plus grand squART de Paris : Pôle Pi*, **Kerozen** - Paris Première - 1996
- *Home squat, le wagon des punks*, **Larbi BENCHIHA** - 1997
- *Bouh!*, **Collectif des 400 couverts** - 2005
- *Squat, Infrarouge* - 2006
- *Squat, la ville est à nous !*, **Christophe COELLO** - 2011

Annexe

Entretien de Philippe Gallis, membre du DAL

Bon écoute je vais te présenter le DAL. Nous on est une association très militante de défense et de promotion du droit au logement par tous les moyens nécessaires...Pour faire clair. Nous le comité DAL on existe à Nantes depuis 2008, date de sa création et on est rattaché à la fédération droit au logement qui existe elle depuis une vingtaine d'année. La fédération droit au logement regroupe tout un tas d'autres comités DAL avec des pratiques assez diverses. Il n'y a pas de comité type...Il y a une charte du DAL, que l'on signe ou que l'on ne signe pas...voilà donc charte du DAL qui remet en avant un certain nombre de choses. Nous on est historiquement placé sur le terrain de l'arrêt des expulsions, quelles qu'elles soient, et bien sûr l'application de la loi de réquisition qui est loin d'être appliquée... Après dans notre combat du droit au logement on est amené à soutenir des gens qui sont à la rue et par état de nécessité, occupe un appartement, une maison... enfin toute forme d'habitat on va dire, et là on arrive sur le terrain de la réquisition citoyenne avec tout un travail d'informations sur le droit au logement. On travaille alors à la fois sur les aspects juridiques, parce que le droit au logement c'est quelque chose d'assez complexe je dirais, et ensuite je dirais un travail d'informations pour des gens qui ont repéré des locaux vides et qui à un moment donné, veulent investir ces lieux. On est un peu des conseillés entre guillemets sur l'art et la manière d'ouvrir un squat et d'éviter les emmerdes car c'est quelque chose qui malheureusement est encore considéré d'illégal.

C'est quoi la loi de réquisition exactement ?

Je vais te donner un petit papier...La loi de réquisition c'est ce qu'on appelle la loi de 45 qui est une loi faisant une sorte de petit récapitulatif de toutes les formes de réquisitions. Si tu veux nous on distingue 3 formes de réquisitions. La première la réquisition citoyenne, à un moment donné, un ensemble de personnes décide de réquisitionner citoyennement un bâtiment vide, inoccupé. Là on n'est pas dans un cadre juridique par contre la réquisition citoyenne peut amener à saisir par exemple un maire, une commune, pour qu'il, par arrêté municipale, décrète la réquisition d'un bâtiment. Alors c'est...le maire a ce pouvoir, il est responsable de la cohésion sociale, c'est quand même le premier magistrat de la ville donc il a des pouvoirs de police, il a aussi des pouvoirs législatifs. Donc on s'appuie si tu veux sur un article du code des collectivités territoriales qui précise les responsabilités du maire sur sa commune. Ensuite on a une deuxième

forme de réquisition qui est la demande de l'application de la loi de 1945, où le maire peut faire une demande au préfet qui lui, confirme l'arrêté de réquisition, et cette loi elle, encadre la réquisition. La réquisition ce n'est pas une spoliation contrairement à ce que les gens pensent, puisque cette loi prévoit l'indemnisation des propriétaires.

C'est le collectif du DAL qui fait pression sur le maire pour aboutir à une réquisition ?

On peut le faire tout à fait. Ça peut être demandé effectivement mais c'est rarement appliqué malheureusement. Le maire peut dire non ou oui, sans jamais vraiment se justifier. Après tout dépend qui est propriétaire du lieu. Nous on essaie de cibler des choses qui appartiennent aux collectivités, à l'état, il y en a beaucoup des espaces inoccupés, parce qu'il n'y a pas spoliation d'un petit propriétaire. Ça peut arriver qu'une maison soit inoccupée parce que, suite à un héritage, les enfants n'arrivent pas à s'entendre...Il y en a quelques une comme ça à Nantes qui sont avec des conflits d'héritages. Il y en a aussi qui sont volontairement inoccupées, où les propriétaires les laissent volontairement inoccupées car ça ne les intéresse pas de louer, il y a aussi des histoires de déduction fiscale...Il y a quand même une loi qui normalement prévoit la sanction des gens qui laissent volontairement des espaces inoccupés mais elle est très peu appliquée. Justement dans la loi Duflot, la loi ALUR comme on l'appelle, qui elle aussi devait... après on arrive à sur ce qu'on appelle la réquisition avec attributaire, on utilise à la foi la loi de 1945 et la loi de 1998, loi sur la lutte des exclusions. Cette loi a été employée que très très peu...La réquisition avec attributaire est une procédure extrêmement longue, extrêmement longue, extrêmement longue...

Qui choisit les gens qui peuvent vivre dans ces endroits ?

Par exemple un bâtiment peut être réquisitionné et mis à disposition de ce que l'on appelle le parc de logement social. C'est assez marrant mais il y avait Chirac qui l'avait employé en 1995/1996 où il avait réquisitionné un peu plus de 1 000 logements. C'est étonnant quand on voit le personnage mais c'est un des seuls qui l'a vraiment utilisé. Elle avait été utilisée après-guerre aussi, justement elle datait de 1945, promulguée à cette époque-là elle avait été utilisée quelque fois. Il faut savoir aussi qu'il y a des maires en région parisienne qui ont pris des arrêtés de réquisition mais le préfet, qui est l'autorité de l'état et donc au-dessus du maire, essaie de faire casser les arrêtés de réquisition et c'est arrivé plusieurs fois. Par exemple je pense au maire d'Aubervilliers qui a réquisitionnée des

bâtiments appartenant à la poste, c'était il y a deux ans. La poste n'est pas encore complètement privatisée, c'est donc l'état. Le préfet a fait casser cet arrêté. Derrière se cache une logique foncière, quand on réclame la réquisition de chose qui sont vides, à chaque fois on nous renvoie ça dans la tête « oui mais bon voilà il y a le foncier derrière, il y a si, il y a ça... ». Il y a un gros lobby derrière qui est le lobby des propriétaires et le lobby du foncier d'un manière générale.

Les gens qui habitent dans un espace réquisitionné payent un loyer ?

Oui, ça peut aussi déboucher sur ce qu'on appelle un bail emphytéotique qui sont des bails qui ne peuvent pas aller au-delà de 99 ans et qui confère un droit à la personne sur un habitat réquisitionné. Si tu veux tu rentres dans un statut : qui est le bailleur ? C'est pour ça qu'on dit réquisition avec attributaire c'est-à-dire qu'un bâtiment appartient à un gros groupe privé, par exemple, qui sera attributaire de sa réquisition, par exemple une association ou au parc HLM, il faut qu'il y ait un gestionnaire. Le cas différent c'est le bail emphytéotique qui est un bail très très peu utilisé. Tout ça est motivé par la crise du logement. Aujourd'hui il y a tout un tas de gens qui sont mal logés, non logés...

Qui finance le DAL ?

Nous on est complètement autonomes, on est financé par nos adhérents. Les personnes que l'on décide d'accompagner payent une cotisation au DAL de 10 euros. On est financé aussi pas des dons. On choisit de dire non aux subventions pour garder notre indépendance. On est complètement autonomes à ce niveau-là, ce qui n'est pas facile à mener...

A quel point vous aidez les gens à se loger dans des squats ?

On conseille comment s'y prendre pour ouvrir un lieu, comment sont les rapports avec l'état, il y a toujours lors de l'ouverture d'un squat les fameuses 48h qui sont la période à passer. Il y a quelques techniques, il suffit de prouver une domiciliation. Après on les conseille dans ce qui peut être fait vis-à-vis du propriétaire... On va plus parler stratégie pour éviter de se faire virer très vite. Alors bien sûr arrive la procédure puisque c'est rare que les propriétaires laissent faire, ça arrive des fois. Il y a eu un cas, je t'en parlerais tout à l'heure, c'est un cas assez amusant à Rouans... Nous on est le conseil juridique, sur quoi on s'appuie, quelles sont les choses à mettre en œuvre. Il y a des gens très différents qui viennent, autant ceux qui prônent le 0€, d'autres qui viennent d'ailleurs et souvent dans

l'illégalité. Pour moi, pourquoi pas...c'est un choix de mode de vie. La procédure va un moment ou un autre arriver devant le tribunal de grande instance. Il faut savoir qu'en tant que squatteur tu ne risques rien du tout pénalement, sauf si tu te fais prendre pendant les 48 heures, l'infraction est alors constatée, il y a une atteinte aux droits de propriétés. Mais sinon après c'est du civil, les gens demandent des indemnités... Après c'est une guerre devant le juge qui lui, appréciera les deux parties. Donc après c'est souvent ce que je conseille aux gens quand ils sont en situation sans droit ni titre. Le gros problème pour les propriétaires de fond c'est que tu habites un domicile qui est ton lieu d'habitation. Le juge apprécie ce dernier point, est ce qu'il y a urgence à expulser par exemple si le gars a un permis de travaux, si il y a des choses en cours...Le gars va toujours utiliser tout un tas d'arguments pour obtenir une expulsion la plus rapide. Ce que je conseille aux gens dans cette position d'occupant sans droit ni titre c'est de faire des demandes de logements parallèles... Un moment donné la stratégie qu'on emploie c'est qu'aujourd'hui on occupe ce logement par état de nécessité, il faut savoir qu'il y a une jurisprudence là-dessus. C'est quelque chose qui a été reconnu. La stratégie est là, état de nécessité d'un côté, bâtiment inoccupé depuis X temps.. Un moment donné on ne peut pas laisser les gens à la rue. On peut emmener les choses très loin, on propose aussi aux gens de tenter un accord avec le propriétaire, de l'indemniser, mais à un moment on ne peut pas éviter l'expulsion.

Il y a une loi qui stipule qu'à un certain temps d'occupation l'occupant devient propriétaire ? Après 20 ou 30 ans je crois.

Ça c'est dans le droit à la propriété mais je n'ai pas trop d'infos là-dessus, je sais que ça existe, il y a des cas...

Quel type de personnes vient vous voir ?

On a un problème sur Nantes, il y a beaucoup de migrants qui sont dans des situations préoccupantes. Quand ils sont demandeurs d'asile, dans la démarche d'obtention d'un titre de séjour, normalement la loi prévoit qu'ils soient pris en charge dans un dispositif qu'on appelle les cadas. C'est un dispositif complètement saturé donc ces gens-là se retrouvent soit à l'hôtel et bien souvent à la rue. C'est avec l'aide d'associations comme à Nantes, le DAL mais aussi le collectif Un Toit Pour Tous, qu'on essaie de changer les choses. Il y a un collectif qui s'est monté suite à l'expulsion de migrants d'un squat quartier Doulon et il avait été décidé de réinvestir un bâtiment côté Doulon, dans un presbytère, dans un bâtiment qui appartient à l'évêché. Il y a aussi un potager derrière... C'est essentiellement

habité par des migrants. Il y en a beaucoup à Nantes...Il y a aussi des gens qui ouvrent des lieux sans passer par nous et tant mieux. Après il y a aussi dans la région de Notre Dame des Landes, qui est un endroit où il y a énormément de squats. Après c'est assez bizarre, il y a des gens qui se sont retrouvés squattés parce que les collectivités n'ont pas fait leur travail. C'est-à-dire qu'il y a des gens qui habitaient des maisons, les propriétaires ont vendu au conseil général mais le conseil général n'a pas renouvelé les bails. Les gens se sont alors retrouvés sans droit ni titre mais parce que les collectivités n'ont pas fait leur travail. Après on rentre sur le terrain militant.

Sans droit ni titre ça signifie quoi ?

Ça signifie qu'il n'y a pas de bail, pas d'accord entre le propriétaire et l'habitant. Quelqu'un qui est dans une procédure d'expulsion, le bail est cassé de faite, la personne devient alors un squatteur.

Quelles relation entretenez-vous avec les élus ?

On pousse à deux choses, à ce que des arrêtés anti expulsions soient pris, on essaie de pousser sur la réquisition des espaces inoccupés, qui ne servent à personne. On pousse aussi à faire en sorte que ce qui appartient à l'état ne soit pas vendu à des intérêts privés. On a un exemple flagrant à Nantes, c'est l'ancien tribunal qui a été vendu à des intérêts privés, l'ancienne caserne de gendarme c'est la même chose. On essaie qu'ils arrêtent de dilapider les biens de l'état qui sont des biens communs car ce qui appartient à l'état nous appartient à tous. C'est la règle. Mais comme on est dans une politique foncière et que l'état est à la recherche d'argent...C'est bien souvent des biens publiques qui sont vendus... Tu parlais du rapport avec les élus. Moi je pensais à l'exemple de Rouans, c'est un ancien presbytère qui avait été récupéré par une SCI (Société Civile Immobilière) qui a fait faillite, des travaux pas terminés...Un jour des gens nous contactent en disant qu'ils avaient repéré cet endroit. Le Dal on les accompagne dans leur démarche d'ouverture. Le maire recherche des propriétaires mais n'en trouve pas. Le maire pas très content ne pouvait absolument rien faire. Ici on est dans le cas de figure idéal où il y a des propriétaires identifiés mais qui ne voulaient pas aller en justice à cause de leur faillite, il devait y avoir de l'escroquerie derrière tout ça...On s'est rendu compte après que la mairie ne voulait pas trop que l'on mette notre nez là-dedans parce les permis de construire n'étaient pas très nets. Les collectivités ne peuvent rien faire, après ça a été réglé à l'amiable. Ils ne pouvaient pas faire une procédure d'expulsion car si ils retrouvent au tribunal nous on déballe tout. On avait fait comprendre au maire que l'on avait quelques billes

et entre temps il y avait eu un changement de maire. Le bâtiment était alors occupé, entretenu...C'était le cas parfait et il y en a pleins des comme ça ! Après avec le DAL on travaille aussi à ce que la procédure d'expulsion soit reportée en saisissant le juge de l'exécution et lui demander d'obtenir des délais supplémentaires. On joue aussi sur la trêve hivernale, du 31 octobre au 15 mars on n'a pas le droit d'expulser les gens. A partir du moment où tu es sans droit ni titre la trêve hivernale ne s'applique pas mais on arrive à faire admettre aux autorités, c'est-à-dire le préfet qui ordonne le recours à la force publique si besoin, on arrive à gagner du temps là-dessus et bien souvent le juge va donner les délais en disant qu'il n'y a pas urgence à expulsion et il va donner des délais qui vont permettre de passer la trêve hivernale. Après il y a la loi DALO, le Droit Au Logement Opposable qui peut être un recours à partir du moment où tu es à la rue tu as le droit d'exercer un recours auprès de l'état pour avoir un logement, en général un logement social. Dans le cadre de cette loi DALO il y a ce que l'on appelle le contingent préfectoral qui est un parc d'appartements, de logements, réservé dans le cadre de cette loi. Tu as dans la loi DALO un volet qu'on appelle le volet DAHO, le Droit A l'Hébergement Opposable, qui est quelque chose qui a été reconnu il y a quelques années car la loi DALO date de 2007. Donc tu as ce droit à l'hébergement. Aujourd'hui tu as une loi qui prévoit que l'on ne peut pas laisser quelqu'un à la rue. Tu as l'article 345-2 du code de l'action sociale qui est dans le cadre des lois contre l'expulsion. Il y a des lois qui disent qu'à un moment, le préfet, les collectivités locales doivent mettre à l'abri toute personne qui en fait la demande. Tu te rends compte qu'il y a tout un arsenal législatif, juridique, qui fait que normalement le droit au logement...parce que le problème du droit au logement c'est quelque chose qui n'est pas inscrit dans la constitution, qui n'est pas inscrit dans le marbre on va dire, mais il y a eu de nombreuses recommandations du conseil d'état, du conseil constitutionnel, qui ont réaffirmé la question du droit au logement. Normalement le droit au logement il doit être garanti. D'ailleurs pour la loi DALO c'est par le combat du DAL mais aussi par le combat d'autres associations, on n'est pas tout seul, que l'on a réussi à pousser pour que cette loi apparaisse. Donc normalement aujourd'hui si on regarde tout ça on se dit qu'on ne devrait plus voir personne vivre la rue mais ça ne se passe pas comme ça.

Pourquoi les gens qui sont à la rue n'ouvrent-ils pas tous un squat ?

C'est une démarche où il y a beaucoup de gens qui hésitent à le faire car justement ils sont mal informés et ils pensent qu'il y a du pénal derrière...Après il y a des squats où ça se passe pas bien, le propriétaire est informé, il envoie une équipe de gros bras et ils expulsent. Il y a aussi des gens qui n'ont pas envie de se

se lancer dans ce genre de procédure, il y a des gens qui sont aussi cassés socialement. Il y a beaucoup de squats qui tournent vite et court car il y a une stratégie à mettre en place...Après il y a des squats qui tournent au grand n'importe quoi avec des nuisances sur le voisinage. Mais après on a aussi affaire à des gens extrêmement désocialisés, la rue ça casse bien, tu passes un mois à la rue je peux te dire que tu es bien cassé à la fois physiquement et psychologiquement. Tu as aussi les sans-papiers qui sont dans une position délicate et que l'on ne peut pas exposer. Ce sont des gens qui risquent gros, l'expulsion carrément du territoire. Le squat est quelque chose qui rentre progressivement dans la tête et l'histoire de réquisition citoyenne c'est quelque chose qui a été lancé par le collectif Jeudi Noir plus importé sur Paris, les Enfants de Don Quichotte, le DAL... Il y a tout un tas d'associations militantes. Après ce que l'on appelle les associations institutionnelles, type la CNL, la CGL, toutes les associations de défense de locataires, ne sont pas trop sur ce terrain-là. Elles sont plus dans une démarche légale. Tout le monde ne se lance pas dans l'aventure du squat car les gens ont envie d'aboutir sur un bail en bon bonne et due forme. Squatter est une activité à part entière, c'est beaucoup d'énergie. Le repérage, l'ouverture...Il ne faut pas se tromper de cible, il y a des maisons qui sont inoccupées depuis 1 mois parce que les familles sont en vacances. C'est arrivé ça aussi, ce sont des grosses erreurs. Il faut faire des recherches sur qui est propriétaire, depuis combien de temps l'habitat est inoccupé. C'est pour ça que le juge pose beaucoup d'importance à ce point, si la maison est inoccupée depuis 3 mois c'est n'est pas bien, si elle est inoccupée depuis 2 ans...c'est différent. On utilise un argumentaire juridique à partir du moment où le conseil constitutionnel a admis le droit au logement pour l'ensemble de la nation. Le conseil constitutionnel dit à un moment donné qu'il y a un devoir de solidarité de toute la nation et à partir d'un moment où il y a des logements vides et en même temps une crise du logement, c'est inacceptable. Devant un tribunal tu peux apporter ces arguments, les gens se mettent à l'abri par état de nécessité, il n'y a pas de préjudice puisque ces bâtiments sont inoccupés. On bosse notre argumentaire. On travaille aussi avec des avocats qui sont militants un petit peu et qui se sont spécialisés dans le droit au logement.

Il y a les mêmes répercussions devant la loi pour un squat de conviction politique ou artistique que pour un squat résultant d'une nécessité habitative ?

On part du principe où tu es sans droit ni titre. Justement ce que tu dis c'est intéressant car si tu as un projet de vie...Nous ça fait X années qu'on demande un local pour faire de la peinture, de la sculpture...On a rien...Et là il y a un bâtiment vide et inoccupé depuis un moment, on le réquisitionne...C'est

l'argumentaire de projet de vie. Le juge est capable d'entendre ça. Le juge est bien sûr là pour faire appliquer la loi. Il y a un demandeur qui exige l'expulsion et un occupant qui se justifie pour éviter l'expulsion ou du moins la retarder. Tu as des juges qui déboutent. C'est arrivé rarement mais tu as des juges qui ont débouté les demandeurs sur leur demande d'expulsion. C'est-à-dire qu'ils annulent la demande. Il y a des bâtiments squattés qui ne sont pas des habitations, ce sont des « projets de vie ». Il n'y a aucun problème pour ça. On est à peu près sur le même terrain grosso modo. Je reviens sur la loi de réquisition, il faut présenter des projets au maire pour demander la réquisition de certains édifices pour des projets.

Il y a des squats autonomes à Nantes ?

Tu as les ateliers de Bitch. C'est des bâtiments qui appartiennent à la mairie et la mairie s'en fout de ces bâtiments-là, enfin s'en foutait car ça commence à chauffer un peu...Là c'est un cas où il y avait un projet associatif derrière. Tu avais aussi le Four à St Saint-Herblain, c'était des bâtiments qui avaient été préempté par la mairie. C'est assez marrant comme histoire, c'était un enfant mafiosi qui avait fini au placard, qui avait commencé à construire un lieu assez magnifique. Il a été squatté et c'était un lieu d'habitation et un lieu associatif. Je conseille d'incorporer des associations au sein du squat quand c'est suffisamment grand. Tu as un rôle entre guillemets d'utilité publique. Après si tu es squatteur nerveux en mode j'emmerde la loi, je fais ce que je veux. C'est le discours de certains autonomistes, que j'appelle les « anarcos-déconos », c'est pot de fer contre pot de terre. Je ne condamne pas ce qui font mais le rapport n'est pas gagné. Tout est dans le rapport de force, le recours à l'ordre public...C'est ce qui s'est passé à Notre Dame des Landes où il y a eu des rapports très violents. Pourquoi pas, après on peut rentrer dans la technique de guérilla. Après s'il y a une force militante importante on peut même éviter des expulsions lorsque les CRS arrivent. Après les choses sont inévitables, si ils veulent l'expulser ils l'expulseront. Tout ça régi par des intérêts fonciers. Tu connais Nantes, s'ils veulent expulser les ateliers de Bitch c'est pour reconstruire de l'immobilier. Quand tu regardes partout dans Nantes, les petites maisons qui sont récupérées pour en faire des constructions importantes...On fait du logement social entre guillemets mais le logement très social il n'y en a quasiment pas.

Entretien Marie Annick Benatre, adjointe à la santé, la solidarité et la grande précarité à la mairie de Nantes.

Pouvez-vous vous présenter ?

Oui bien sûr, je suis Marie Annick Benatre, adjointe à la santé, solidarité, grande précarité. Je suis militante communiste avec les responsabilités des relations avec les différentes associations sur le département. Je suis une dirigeante départementale.

C'est le rapport entre la mairie et les associations ?

Pas la mairie non. J'ai mon engagement d'élu, avec cette délégation-là, santé, précarité et solidarité, et parallèlement j'ai un engagement politique bien antérieur à mon mandat d'élu, avec la responsabilité donc des relations avec les associations.

D'accord, comme le DAL ?

Oui comme le DAL et bien d'autres associations du département.

D'accord. Quel est votre point de vue sur le mouvement squat ?

Alors mon point de vue. D'abord c'est un peu euh, le squat c'est un peu euh, comment dire...Parce qu'on n'a pas d'autres solutions. Les gens qui squattent c'est qu'ils n'ont pas d'autres solutions. En tant que militante politique et en tant qu'élu, ce n'est pas satisfaisant d'avoir des personnes qui sont obligées d'être dans l'illégalité, parce que le squat c'est l'illégalité. C'est toléré à certains moments, quelques fois ce n'est pas toléré du tout et l'expulsion est souvent requise. Ce n'est pas une situation satisfaisante. Ce n'est pas satisfaisant d'une part parce que les droits de certaines personnes qui squattent n'est pas respecté, le droit au logement c'est un droit constitutionnel, et le droit par exemple des demandeurs d'asile, parce que c'est souvent ces personnes qui squattent, en tout cas sur Nantes c'est le cas, ces droits ne sont pas respectés non plus. La dignité humaine quand on va voir ces squats, euh franchement, c'est quand même ne pas vivre dans des conditions dignes de 2015 et donc c'est pas satisfaisant. Donc ça veut dire que à la fois notre politique d'hébergement, à la fois notre politique de logement, n'est pas à la hauteur des exigences et de la situation d'aujourd'hui. Donc les squats, c'est un pied allé, c'est une solution que les gens utilisent pour se

protéger et avoir un toit, sauf que ce n'est pas une situation satisfaisante.

Vous avez parlé des lois, des droits, comme le droit au logement, on peut parler de la loi DALO, de la loi des réquisitions...

...la loi sur les réquisitions c'est un peu compliqué quand même parce que les villes n'ont pas forcément le pouvoir de réquisitionner, la loi ne permet pas de réquisitionner comme ça. Il y a forcément des propriétaires derrière et il faut une procédure longue pour pouvoir réquisitionner. D'ailleurs c'est pour ça qu'il y a peu de villes qui l'utilisent. Il y a des villes communistes qui l'ont utilisé et qui se sont faites ramassées par l'état et la cour constitutionnelle. C'est une situation compliquée de réquisitionner. Moi je serais favorable effectivement que les villes puissent réquisitionner et aient le pouvoir et la légitimité de réquisitionner des logements vides, parce qu'il y en a, il y en a peu sur la ville de Nantes, il y en a peu...

Il y en a 8 700 d'après CarteFrance.fr

Sur Nantes ?

Oui!

Il me semble que c'est beaucoup, mais je ne vais pas...je ne vais pas remettre ça en cause. Je n'ai pas les chiffres. On les a demandé mais bien évidemment on les a pas...euh 8 100 vous dites ?

8 779 logements vacants en 2007.

Oui mais logements vacants ne veut pas dire qu'ils ne sont pas utilisés. A Nantes Habitat par exemple il y a des logements vacants. Il y a des vacances parce que... ça se situe à 3 ou 4 %, sur 25 000 logements vous voyez ce que ça donne hein...il y a des vacances parce qu'il faut faire des travaux après le départ des personnes, parce que les logements ne peuvent pas être loués immédiatement, parce qu'on ne trouve pas de locataires, parce qu'il y a un projet derrière... J'étais à la CAL hier à Nantes Habitat, la CAL c'est la Commission d'Attribution du Logement, il y a des appartements qui sont refusés six fois dans un quartier. Bien évidemment il y a des raisons, les gens ne souhaitent pas aller dans ce quartier où il y a de l'insécurité, ce sont des quartiers difficiles, les cages d'escaliers ne sont pas...enfin voilà évidemment je ne juge pas le refus mais il faut comprendre que la vacance ne veut pas forcément dire que ce sont des appartements qui ne

sont pas utilisés pendant des mois et des mois et des mois et des mois, pendant des années. Voyez ? Il faut modérer ces propos-là. Alors il y a peut-être effectivement 8 779 logements vacants sur Nantes, mais c'est une vacance temporaire pour X raisons matérielles ou celles que je viens de vous expliquer, celles de Nantes Habitat par exemple. Hors ce n'est pas la même chose, tous les logements vacants ne peuvent pas être réquisitionnés ou ne sont pas réquisitionnables. Voyez ? Je pense qu'il y a une différence entre la vacance et les logements qui ne sont effectivement pas utilisés parce que les propriétaires font le choix de ne pas les utiliser. Là le chiffre va certainement diminuer beaucoup.

Comment est-ce qu'on peut obtenir ce chiffre ? A partir des impôts ?

C'est ça notre problématique ! Nous en tant que militant, y compris en tant qu'élue, je me souviens de mandats dans les années passées, on demandait, y compris dans le nombre de logement qui étaient propriétés de la ville. Pour l'instant les propriétés de la ville, il y en a quelques-uns qui sont pas utilisés ça c'est clair, mais il y a souvent un projet en cours donc la ville te répond « on ne peut pas mettre un locataire temporairement sachant que dans un an il faut lui demander de partir parce qu'il y a un projet qui va être monté ». Effectivement il y a des logements qui sont vides et qui sont la propriété de la ville...mais avec un projet.

Pourquoi ce ne serait pas possible de loger une personne à la rue pendant un an dans ces logements qui ne servent pas ? C'est mieux que rien.

Oui oui, je partage, c'est mieux que rien oui effectivement.

Et eux ils se justifient comment ?

Eux se justifient en disant qu'il y a un projet. Ils ne veulent absolument pas donner une perspective pour une personne pendant un certain temps. Mais en tant que présidente de l'ISL, Insertion Sociale par Le Logement, on est en train de voir comment on ne peut pas utiliser tous ces logements de façon temporaire, même si c'est un an ou un an et demi. Par rapport à l'hébergement d'urgence...

Parfois c'est beaucoup plus qu'un an. On voit souvent des projets qui mettent trois ou quatre ans avant de démarrer !

Ça dépend des projets...ça dépend des projets, ça dépend des quartiers...mais c'est une vraie question, j'en ai conscience. Question utilisation temporaire des logements vides, euh...c'est une vraie question. Mais c'est une bataille politique qu'il faut mener.

J'avais une question qui concerne plus les expulsions...

Les expulsions locatives ?

Ouais...les expulsions sans relogements. Il y avait le comité de surveillance de la loi DALO qui a publié un rapport en 2015 signalant que seulement 5 % de ces expulsions sont relogées. Hors normalement le préfet a obligation de reloger les personnes expulsées...Vous avez une explication à ce chiffre ?

Non je n'ai pas d'explications. Ce que je sais c'est que sur le département, je ne sais pas si vous avez les chiffres, moi je ne l'ai ai plus en tête, mais il y a relativement peu d'expulsions. Mais il y en a, il y en a trop, notamment les expulsions économiques. Les gens de mauvaise foi, moi à un moment donné, quand tu es en responsabilité...bon. Mais les expulsions pour raisons économiques, je trouve qu'à un moment donné..enfin voilà. On devrait pouvoir, et j'ai vu des situations où ils sont sur des logements à loyers beaucoup trop élevés par rapport à leur pouvoir d'achat. Il leur reste à vivre qu'edal et le loyer c'est 40 % de leurs revenus, ce n'est pas possible. Donc il faut trouver des solutions et c'est ces chaînes là qu'il faut mettre en mouvement. Ce n'est pas aussi facile mais je pense qu'on peut le faire. Je suis moi à la commission départementale pour éviter les expulsions. Franchement depuis le début de mon mandat, je n'ai pas vu de dossier où on exprimait une expulsion. Celle en tout cas envoyée à la CAPEX, la direction de cohésion sociale de l'état. Par contre, il y a certainement des propriétaires qui demandent l'utilisation de la force publique pour l'expulsion. Mais les expulsions c'est une vraie question. Ou on considère que le logement c'est un moyen d'être inséré, un lieu de protection, un lieu où la dignité humaine peut être respectée... et bien les expulsions ne peuvent pas répondre et ne répondent pas à ces questions-là, à ces priorités. Donc c'est vrai que l'on devrait s'opposer, on devrait avoir un territoire où les expulsions locatives ne se réalisent pas. Mais voilà, mon propos je le modère parce que vraiment si vous avez la possibilité justement d'avoir les chiffres, vraiment ils sont bas. Il y en a trop encore, je le conçois...Comprenez mon propos, il y a trop parce que c'est inacceptable lorsqu'on expulse des familles avec des enfants et qu'on les retrouve ensuite demandeur pour être en sous location, ça veut dire que dans la démarche de l'accompagnement de cette

famille, il y a des choses qui n'ont pas bien fonctionné. On n'aurait pas dû les avoirs à la rue, ils n'auraient pas dû être obligé de se faire héberger par leur famille ou dans des hébergements précaires et ensuite, être obligés de les reprendre pour les accompagner en sous location. Cette chaîne aurait dû être en mouvement dès le départ. En tout cas moi ici, à la ville de Nantes, dans mon mandat, c'est un peu ce que j'essaie de construire pour qu'il n'y ait pas de rupture et que chacun prenne ses responsabilités et que l'on ne cherche pas la solution de facilité, c'est-à-dire l'expulsion. Voyez ? C'est une solution de facilité.

Comment ça se passe à partir du moment où il y a une expulsion sans relogement ? Il y a une forme d'illégalité, c'est interdit !

Non, il n'y a pas de forme d'illégalité, si l'expulsion...

...il y a une obligation de reloger les gens...

..bah non pas forcément, si le tribunal acte l'expulsion et valide l'intervention des forces de l'ordre, la police, pour l'expulsion...c'est ok.

Il n'y a pas de suivi après?

Non...sauf si les personnes vont aux CCAS ou frappent à des portes, râlent... mais sinon non. D'ailleurs souvent les personnes partent avant l'intervention des forces de l'ordre.

Mais si on part de la base où le droit au logement est un droit fondamental et qu'on offre aucune possibilité de relogement après une expulsion, c'est une forme d'illégalité.

C'est une vraie question, c'est une vraie question...Je ne donne pas une valeur de jugement, je vous donne les faits.

C'est un peu agir avec impunité...

Bah...oui et non parce que le tribunal juge en fonction du dossier qu'on lui présente. Si effectivement il y a des grosses dettes, parce qu'il y a souvent des grosses dettes quand même, c'est des dettes qui vont de 7 000 à 8 000€ parfois. Moi je vois que les bailleurs sociaux, je ne vois pas trop les privées...Ou pour les incivilités dans les HLM, ça arrive aussi... Je vous assure que la demande d'

expulsion elle est quand même au bout d'une sacré démarche administrative, de mis en demeure. Ça se fait pas en un jour quoi, ça prend du temps et du temps et heureusement d'ailleurs parce qu'il y a une protection. Donc lorsque la décision du tribunal est prise, il y a... même si je comprends votre question, à la fois il y a la loi constitutionnelle qui prévoit le droit au logement, après c'est la personne qui loue à service qui lui dit « moi je ne peux pas vous garder ». Mais cette personne a tout loisir de se tourner vers un autre bailleur, vers un privé ou vers autre chose...Vous voyez? C'est le bailleur qui dit « moi je ne peux pas vous garder vous avez des incivilités ou vous ne payez pas votre loyer, le service je le romps, vous avez rompu le contrat, le bail qui vous engageait à payer le loyer, moi je le romps ». C'est une rupture de contrat mais personne ne l'empêche de se retrouver un autre logement. L'expulsion c'est une rupture de contrat. La personne peut aller voir un autre logement sauf que l'on sait bien vous et moi que ces personnes sont dans des difficultés économiques, voir sociales qui ne leur permettent pas de....enfin voilà. Soit ils vont en familles, soit ils galèrent un peu...

Ça ne doit pas être si facile que ça de retrouver un logement, je pense qu'ils se font griller par les bailleurs s'ils se sont fait expulsés.

Sur les bailleurs oui, sur les bailleurs oui...Par contre ils peuvent aller vers le privé quoi...Je partage mais par rapport à l'illégalité, je pense qu'il faut....il faut...voilà la lecture elle est un peu différente. Ce n'est pas parce qu'il y a expulsion que l'on se trouve dans l'illégalité.

Et vis-à-vis des dossiers, qu'est-ce met en avant une famille plus qu'une autre ?

Moi pour mon jugement c'est la bonne foi.

Il y en a beaucoup de mauvaise foi ?

Oh oui !

Pourquoi, comment ?

Franchement, j'avais des situations le mois précédent où l'assistante sociale les accompagnait. Il y avait une assistante sociale pour voir comment on pouvait résoudre le problème. Trois rendez-vous chez l'assistante sociale, avant le dossier à la CAPEX. Trois rendez-vous et la personne ne se déplace pas. Voyez ?

Ça c'est de la mauvaise foi. Parce que l'assistante sociale est à la disposition de cette famille, c'était une famille, pour essayer de voir comment on pouvait trouver une solution alternative et voilà, on n'y travaille pas collectivement donc c'est réel problème. La mauvaise foi c'est celui qui a un réel pouvoir d'achat qui fait d'autres choix que de payer son loyer, c'est aussi de la mauvaise foi. Les difficultés économiques, les difficultés sociales, les ruptures, les maladies...ça c'est pas de la mauvaise foi, c'est effectivement quelque chose qu'il faut prendre en compte. Voyez la différence ? Mais il y a de la mauvaise foi quelques fois, c'est rare.

La mauvaise foi joue sur l'expulsion alors ?

Je sais pas, je sais pas si ça joue plus, en tout cas ce sont des dossiers plus difficilement défendables. Voyez ? On peut toujours défendre une situation de rupture, on peut toujours défendre une situation de chômage, on peut toujours défendre une situation de maladie....des dimensions sociales quoi, vous comprenez ? Ça c'est défendable et on peut argumenter, c'est facile de le faire, enfin moi en tous cas je m'y engage. Trouver tous les moyens pour défendre ces personnes. Sauf que si c'est un mauvais payeur c'est plus compliqué à défendre. On peut trouver un fil en disant qu'il est en situation de difficulté, qu'il a eu un problème...

...vous le défendez au tribunal ça ?

Non non, moi je ne vais pas au tribunal, je vais dans des commissions. Après dans les tribunaux je ne sais pas comment ça se passe, je n'ai jamais participé devant un tribunal. Je pense que c'est le bailleur et le locataire, le locataire avec son avocat...Moi j'agis avant le tribunal, quand ça arrive au tribunal c'est déjà trop tard.

On est obligé d'aller devant le tribunal ?

Oui oui, mais avant il y a des procédures qui sont longues et ces procédures il faut les utiliser pour trouver une solution alternative. On envoie des courriers, des recommandés, ça passe au contentieux. On envoie tout ça au locataire pour faire pression, voir si le loyer est trop cher par exemple, voir si ils n'ont pas des droits au FSL, le Front Sociale du Logement, payé par le CG, enfin le Conseil Départementale maintenant. Ce sont des aides ponctuelles qu'on peut apporter, justement dans le cadre de difficultés passagères pour affronter le paiement du loyer.

D'accord. Pour vous le squat c'est plutôt un sas d'insertion ou une rupture sociale ?

C'est une rupture sociale...enfin...c'est une rupture sociale et en tout cas ça préserve...ça préserve, j'en sais rien si ça préserve en fait...ce n'est pas satisfaisant humainement et y compris au niveau sanitaire. On voit bien que dans certains squats il y a de l'insécurité parce que quand il y a trop de monde ce n'est pas satisfaisant. Bon là ça se passe bien, ça se régule bien entre eux mais jusqu'à quand ? Le squat Doulon est quand même un peu différent, il est encadré, il y a la paroisse à côté, il y a des associations nombreuses. Celui de Chantenay semble aussi bien s'articuler mais on sait bien que ce n'est pas une situation durable, d'autant que l'on sait qu'il y a des personnes dans ces lieux qui ont des droits, qui ont des droits !

Des droits d'asile ?

Soit ils sont demandeurs d'asile, soit ils ont des papiers...enfin l'asile leur est accepté et c'est ces droits-là qui sont acceptés.

C'est toujours mieux de vivre en squat que de vivre à la rue. Pour moi c'est plus un sas d'insertion, on aboutit à une certaine stabilité, un habitat.

Oui, on peut voir ça comme ça, c'est sûr ! C'est moins pire que la rue, effectivement. Ils sont protégés, ils sont...En tout cas, en tout cas, moi en tant qu'élue ce n'est pas satisfaisant. Ils sont obligés de se débrouiller seuls, dans des conditions difficiles, aidés par des associations et heureusement qu'elles sont là pour les accompagner. Ça ce n'est pas la loi, l'état ne répond pas à ces engagements par rapports à l'hébergement. Dans une collectivité territoriale comme la ville de Nantes, ce n'est pas satisfaisant que des gens soient obligés de se retrouver dans l'illégalité pour habiter. Oui certainement c'est mieux qu'ils soient dans ce squat qu'à la rue, je partage mais...est-ce que c'est un début d'insertion...Toute la question.....Moi personnellement je ne pense pas que je dirais oui fermement.

Il y a une relation directe entre la mairie et les squatteurs ?

Moi j'y vais régulièrement les voir mais c'est individuel. Il y a des relations avec la mairie mais c'est surtout avec les associations. D'abord il y a la langue, il faut à chaque fois un interprète...

...ils ne parlent pas anglais ?

Moi je ne parle pas anglais...Il y a le problème de la langue et après le respect de ces personnes qui sont dans le squat, je n'ai pas envie d'aller les importuner, c'est chez eux aussi. Je veux respecter leur intimité, leur lieu d'hébergement. Et puis voilà moi quand j'y vais je représente aussi les institutions donc bon, le rapport avec les institutions n'est quand même pas très bon puisque leurs droits ne sont pas respectés.

Oui oui ! Qu'est-ce que vous pensez des squats artistiques qui sortent du contexte de l'habitat mais qui découle d'une nécessité d'avoir un lieu.

Oui...Tous les squats quels qu'ils soient c'est à partir d'un constat de carence. Carence d'hébergements, logements, de lieux d'expression culturelle, de la loi... A partir de ce moment où il y a une carence, c'est que ou la ville n'a pas répondu à la demande ou il n'y a pas eu de dialogues ou c'est pas possible de répondre positivement et donc il y a une utilisation un peu détournée de lieux disponibles et d'espaces disponibles. De toute façon il y a une carence... Moi en tant qu'élue ce n'est pas satisfaisant de constater cette carence-là quel que soit l'apparence, quel que soit le squat. Après il y a aussi des espaces utilisés un peu culturellement quoi. Voyez, il y a aussi des squats, notamment sur la culture, moins sur le logement, mais sur l'expression culturelle...cette expression culturelle ne pourrait avoir lieu si il n'y avait pas les squats. Voyez ?

Pourtant on essaie de fuir cette expression culturelle ! On peut prendre l'exemple de certains squats à Berlin, des squats d'artistes ancrés dans la culture de la ville, expulsés pour faire de l'immobilier.

Oui mais là aussi ça fait partie d'un non dialogue.

C'est une sorte de gentrification des villes!

C'est une question, après c'est tout le dilemme dans lequel on est. On veut une ville pour qui, pour quoi ? Si on veut une ville pour loger, il faut qu'on utilise les espaces publiques au maximum, si on veut une ville mixte avec des espaces culturels, des entreprises, des logements, des commerces... Il faut effectivement qu'il y ait un dialogue avec tous les partenaires et toutes les personnes qui participent, et quel que soit le projet, il soit construit avec ce dialogue. C'est la vraie question

de la co-construction quand je parlais tout à l'heure de carence, la carence dans le dialogue est un vrai problème, notamment pour toutes les personnes qui sont dans une démarche culturelle très spécifique quoi, je pense aux tagueurs, je pense...enfin voilà quoi. Il y a des expressions comme ça très spécifiques quoi. La construction de la ville ne peut se faire qu'avec les citoyens qui y vivent, qui y travaillent, qui s'expriment et c'est la question me semble-t-il auquel on est confronté. Mais pour toutes les situations, que ce soit demandeurs d'asile, demandeurs d'un logement...

Dans toutes les villes on voit quand même le même schéma se mettre en place, on essaie de les ordonner, le désordre dérange, c'est la gentrification ! On délaisse le côté populaire d'une ville. Quand on regarde Nantes et Marseille, Nantes est une ville très bourgeoise, il n'y a quasi plus de quartiers populaires dans le centre...

Ah si...

Pas vraiment, des quartiers populaires et culturels il n'y en a pas à Nantes.

Oui mais je crois que cette question-là....

Il n'y a pas de petits marchés propres à une culture populaire, comme à Marseille, le quartier Nouaillès...

Je pense que c'est aussi culturel, c'est l'histoire.

Après même entre Rennes et Nantes, Nantes est beaucoup plus propre, plus riche !

Vous trouvez une différence ?

Bien sûr !

Je n'ai pas ce repère là mais je n'ai pas le même âge que vous donc... Je n'ai pas la même recherche, les mêmes attentions et les mêmes besoins.

Après c'est concevable qu'il y ait une partie de la population qui attende cet ordre...

...Oui, cette tranquillité, cette sécurité..

Oui, mais pas tout le monde...La sécurité d'accord, tout le monde veut de la sécurité mais de quelle manière l'avoir...Il y a parfois des répercussions dans la manière d'aboutir à des fins.

Les initiatives personnelles sont toujours utiles, c'est clair. Mais bien évidemment ces initiatives personnelles, et ça revient au squat, c'est dans une ville, jusqu'où on la tolère. C'est une vraie question. Moi je n'ai pas la réponse parce que je n'y ai pas du tout travaillé et ce n'était pas dans ma préoccupation, mais c'est une vraie question.

On pourrait détourner votre question et se demander jusqu'où cette initiative personnelle est personnelle...

Oui, jusqu'où on accepte qu'elle soit institutionnalisée...Pleins de questions derrière quand même sur votre remarque...Après la société doit faire du commun et dans ce commun bien évidemment il y a des initiatives personnelles et individuelles mais c'est toujours dans un objectif de faire du commun, ou de participer à ce commun. C'est complexe votre remarque. Après il y a cette histoire de la ville, Marseille ce n'est pas Nantes. Il n'y a pas la même histoire, pas la même proximité avec la méditerranée...

Oui c'est sûr je le conçois. J'ai pris cet exemple parce qu'il est paradoxal... Pourquoi on trouve des différences de répression sur le squat d'une ville à l'autre ?

Je pense que c'est une décision politique dans les villes de ne pas tolérer ou de tolérer. Je sais par exemple à Nantes, systématiquement lorsqu'on a la connaissance d'un squat nouveau, il y a la visite des policiers pour relever l'identité des personnes qui squattent.

Ils ne doivent pas avoir toujours gains de cause.

Non non, je suis d'accord, mais il y a une démarche déjà des policiers municipaux d'aller dans le squat pour constater que le squat est...alors après...

Dans quel but ils font ça ? Comment ils obtiennent les identités ?

Soit les associations donnent leur identité pour le squat, soit...enfin j'en sais rien, je n'ai jamais participé à ce genre d'actions mais en tout cas il y a une action pour vérifier que la maison, le lieu, est bien squatté quoi. C'est une décision politique, faut pas se leurrer, tolérance ou pas, on parle des squatteurs mais on peut parler des roms aussi. Ils ont aussi une certaines formes de squat, le lieu où ils s'implantent, sur les parkings, c'est une sorte de squat hein...Il n'y a pas que les squatteurs dans du dur, il y a aussi les squatteurs avec leurs caravanes et sur Nantes il y en a quand même. Là c'est pareil, ils sont tolérés un certain temps mais après on les expulse.

Pour vous c'est normal ce partage, qu'il y ait des personnes possédant une multitude de logements pendant que d'autres sont à la rue ?

Nous sommes dans une société inégalitaire ! Moi je suis communiste, je combats cette inégalité. Nous sommes dans une société où le libéralisme prime, donc le libéralisme c'est un peu pour tout le monde, beaucoup pour quelques-uns...Donc voilà, à partir de ce moment-là, il y a effectivement des personnes qui investissent dans l'immobilier et malheureusement on n'est pas dans une société où on est dans le collectivisme. Les communistes avaient dans leur programme une sécurité publique du logement. Les impôts payaient les HLMs pour permettre à ceux qui étaient dans le besoin d'être logés gratuitement. On en est loin quand même.

Je ne sais pas si l'HLM est la solution. Les gens sont parqués dans les mêmes quartiers...

Il y a une évolution quand même dans les quartiers, mais c'est vrai que dans un quartier comme Bellevue par exemple où tu as 3 000 – 3 500 de logements de Nantes Habitat, forcément tu as 3 000 – 3500 familles populaires qui s'y trouvent. Quand on a reconstruit le grand projet Malakoff en détruisant des tours parce qu'on pensait qu'il y avait trop de logements sociaux, la précarité n'a pas été résolue...On a juste fait tomber des tours...

Qu'est-ce que vous pensez des squats politiques ?

Qu'est-ce que vous appelez des squats politiques ?

Des squats qui s'engagent dans des actions politiques.

Comme la ZAD par exemple ?

On va dire qu'il y a des squats politiques à la ZAD mais je ne pense pas que la ZAD soit un squat politique. Ce sont des squats où il y a des débats...

Moi en tout cas je ne conçois pas la politique comme un lieu fermé, un lieu où l'on fait de l'entre soi, un lieu d'obstructions, donc voilà ça c'est mon principe. Quand on fait de la politique il faut qu'on s'ouvre aux autres dans le respect de la diversité, mais toujours en essayant de trouver du commun, j'aime bien ce mot. Il faut être ouvert, il faut être ans les quartiers, dans les entreprises, dans les services publiques et non pas dans des lieux fermés.

C'est des lieux relativement ouverts, il y a des soirées débats, des projections, des repas...

Mouais mouais...Mais ce n'est pas ma façon de faire, je n'ai pas le même âge que vous, peut-être que si j'étais plus jeune, ma rébellion peut-être qu'elle se traduirait aussi comme ça. Je trouve qu'on n'est pas assez rebelle d'ailleurs dans la société, y compris notre jeunesse n'est pas assez rebelle. Mais voilà, aujourd'hui, je ne me satisferai pas de cette démarche-là, voyez ? Je pense qu'on a besoin de travailler sur le rassemblement de cette diversité, d'être plus ouverts sur la vie, et non pas de façon marginale.

Je pense que ça ce n'est pas spécialement vrai, ça pourrait être bien mais c'est pas du tout ce qui est en train de se passer. Au contraire, je pense qu'il y a deux côtés qui s'opposent fermement...

...Quels côtés ? Dites-moi !

Quand on regarde les manifestations à Nantes et les différences de répressions policières d'une manifestation à l'autre c'est qu'il y a un problème, il n'y a pas le même traitement de faveur. Entre les manifestations autonomes qui s'affichent clairement contre l'état et les manifestations de la FNSEA par exemple, où il n'y a pas le même nombre de personnes interpellées pour une violence qui peut être comparable. Il ne devrait pas y avoir un traitement de faveur pour un parti plutôt qu'un autre.

Oui mais à partir du moment où vous êtes contre l'état, l'état c'est qui, c'est nous !

Oui mais l'état doit écouter aussi, c'est ce que vous disiez avant !

Oui, l'état doit écouter, mais l'état prend toujours en compte le rapport de force qui se crée. Il prend en compte, normalement ça devrait être comme ça, la réponse d'un plus grand nombre. L'état c'est nous, collectivement. A partir du moment où vous défendez une idée qui n'est pas dans la majorité, l'état défend ceux qui sont dans la majorité.

Oui mais l'état doit l'écouter et pas la matraquer.

Non bien évidemment, on ne résout rien par la violence.

Le rapport de force vient des deux côtés, je pense qu'on ne sera pas d'accord sur sa provenance de base mais...

...Enfin de toute façon il faut condamner toute violence de part et d'autre. Le débat démocratique ne tolère pas la violence, c'est clair. A partir de ce moment-là, je ne me permettrais pas de juger, déjà je n'étais pas à la manif parce que je suis pour l'aéroport.

Entretien de Grégoire Kotras, responsable du service de la médiation et de la prévention de la délinquance de la ville de Rennes.

On peut se tutoyer si tu veux...Le thème c'est quoi exactement ?

Le thème porte sur le logement vide et l'occupation de ces logements.

OK.

Est-ce que tu peux te présenter ?

Oui....En fait ça va conditionner aussi ce que je vais te dire parce que je ne suis pas non plus...Si c'est pour parler de la question des squats, moi je m'occupe que sur une petite partie de cette question-là et je ne suis pas sur une politique de tout ce qui est ZAC, logement....ce n'est pas moi qui m'en occupe. Je vais m'occuper de la question des squats à partir du moment où il y a des gens dedans. Je m'occupe que de ces bâtiments à partir du moment où ils sont squattés. Donc moi je m'appelle Grégoire Kotras, je suis responsable du service de la médiation et de la prévention de la délinquance de la ville de Rennes. Ce qui veut dire que dans mes missions, on retrouve la...en tout cas dans les missions du service, ce qu'on nous demande c'est en cas d'atteinte la tranquillité publique, de proposer des solutions, que ce soit sur un aspect pénal, est-ce qu'il faut demander l'intervention de la police nationale ou municipale, est-ce qu'il faut engager une action en justice ou pas...et puis en parallèle à ça, comment est-ce qu'on peut aussi engager un travail éducatif si il y a besoin, pour des jeunes à la rue ou des situations de ce type-là. Du coup c'est aussi tout le travail qu'on peut faire avec des associations type prévention spécialisée, de l'animation jeunesse...Notre travail c'est vraiment de faire la passerelle entre...la porte d'entrée ça reste quoi qu'il arrive, un problème de tranquillité publique et nous ont fait la passerelle entre d'un côté les acteurs de la sécurité et de l'autre plutôt les acteurs de la prévention et de l'animation sociale.

OK, donc vous vous avez quelle image vis-à-vis du squat ?

Moi je ne suis pas pour ou contre le squat. Mon travail à moi ce n'est pas de faire en sorte qu'il n'y ait pas de squat, c'est de faire en sorte que quand il y en a un qui se met en place, je fais en sorte qu'il soit géré le mieux possible. Donc ça veut dire que...pour le coup la politique de la ville de Rennes ce n'est pas de tolérer

l'installation en squat, si un jour tu décides d'occuper un bâtiment vide, il y a une procédure d'expulsion qui est mise en place, ça c'est à peu près systématique. Par contre, une procédure d'expulsion ça peut durer entre trois, six, neuf mois...ça peut être vraiment long. Par exemple là on est sur la période de la trêve hivernale donc à priori ça ne va pas bouger pendant plusieurs mois. Ce qui fait que pendant plusieurs mois il y a des personnes qui vivent à l'intérieur de ces squats et nous on travaille à faire en sorte qu'il y ait un état des lieux de la situation de ces personnes et puis après pouvoir les orienter vers de l'hébergement d'urgence si elles en ont la possibilité, vers de l'accès aux soins si il y a des problèmes de soins, vers de l'apprentissage de la langue si on est avec des familles de migrants...Nous c'est plus là-dessus que l'on intervient.

D'accord. Je n'avais pas compris quel était votre rôle, je pensais que votre travail était très ciblé sur la délinquance et qu'on m'avait envoyé vers vous parce qu'on fait très rapidement l'amalgame entre squat et délinquant.

D'accord... En fait le truc c'est que quand tu travailles sur la prévention de la délinquance, même si tu peux entendre à la télé ou dans les médias sur la tolérance zéro, que ce soit en terme de squats, trafics de stupéfiants, agressions...Enfin tout ce que tu veux, tu te rends compte assez rapidement qu'au-delà du discours, ces choses-là ce n'est pas possible. Enfin, il y aura de toute façon quoi qu'il arrive, toujours des squats, toujours du trafic, toujours des agressions. C'est inéluctable. Après on fait en sorte que lorsque ces situations arrivent elles durent le moins longtemps possible ou en tout cas elles puissent être gérées de la façon la moins pire pour les personnes concernées.

Il y a ça dans toutes les villes la prévention de la délinquance ?

Oui, enfin à peu près. Dans toutes les grandes villes mais pas que, il y a des villes de 10 000 habitants qui ont aussi des préventions de la délinquance. Mais après toutes les villes n'ont pas forcément la même couleur, enfin la même façon de penser ces choses-là. Si je faisais le même travail à Nice et bah vous ne me demandez pas les mêmes choses.

Tout dépend de la position de la ville sur le sujet ?

Ouais c'est ça.

Toi tu travailles donc sur la relation entre ceux qui squattent et leurs voisinages ?

Oui moi c'est ça. Depuis février de cette année, on avait une cinquantaine de personnes qui venait de Roumanie et qui squattait une grosse bâtisse appartenant à la ville. On a reçu de plus en plus de plaintes des riverains qui nous disaient « comment ça se fait que la mairie tolère ce squat, ils font n'importe quoi, ils mettent des déchets partout, il y en a qui sont rentrés dans mon jardin... », pleins de trucs. Donc déjà on a vu une première fois les riverains pour leur expliquer qu'il y avait quand même un cadre légal et que tu as beau lancer une procédure d'expulsions, ça ne voudra pas dire que les gens se feront expulser le lendemain, c'est quand même quelque chose d'assez long. Et puis au-delà de ça, les gens qui vivent en squat ils ont certes des règles à respecter comme tout le monde, mais le fait de choisir d'habiter en squat c'est rarement une vocation et pour les migrants c'est quand même le résultat d'une trajectoire de migration qui n'a pas été simple et qui résulte sur ces choses-là. A un moment on s'est dit que ça pouvait être intéressant de faire se rencontrer, en notre présence pour pas que ça se termine mal, mais de faire se rencontrer les différentes personnes du squat et leurs voisins. Ils ont réussi à se mettre à peu près d'accord que oui il ne fallait pas laisser traîner tout et n'importe quoi sur le trottoir de la maison, qu'en même temps il ne fallait pas s'inquiéter de voir les gamins jouer dans la rue, que si ils voyaient des gamins roms ils n'allaient pas forcément tout voler chez eux. Du coup c'est plutôt intéressant ce genre de rencontre.

Et au final il s'est passé quoi ?

Au final ils sont partis parce que la procédure d'expulsion allait arriver à son terme, ils sont partis avant.

Un bon squat qui ne gêne pas aura moins de chance de se faire expulser qu'un squat qui dérange ?

A priori...Tu te rends compte que ça joue finalement peu la question de savoir si il dérange ou pas. Au final, quand la ville demande une expulsion ce n'est pas elle qui la décide toute seule. C'est une demande qui est faite devant le juge, c'est lui qui rend cette décision au final. La décision du juge elle est motivée surtout par le caractère d'urgence qu'il y a à procéder à l'expulsion ou pas. Mais une occupation va toujours s'arrêter, sauf si un jour la ville décide de ne plus faire de procédure. Mais le juge il va donner un délai de deux mois, de six mois...Mais

voilà, ce qui va plus affecter sa réponse c'est la sécurité dans le logement. Si on est sur un truc qui menace de s'effondrer, il va plutôt ordonner une évacuation rapide parce que là pour le coup il y a la sécurité des personnes qui est en jeu. Si on est sur des projets de travaux sur le lieu dans un délai assez court, dans les 15 jours, trois semaines, voire un peu plus, il peut décider de l'expulsion parce qu'il y a un préjudice financier important pour la collectivité. Mais au final sur ce que ça produit en termes de relation avec le voisinage, ça compte assez peu sur la décision du juge.

Pour toi le squat c'est un sas d'insertion ?

Oui ça peut mais ce n'est pas automatique. Si on regarde l'exemple des familles avec lesquelles on travaille, il y en a pour lesquelles ça a pu fonctionner. On a pu profiter de la durée du squat pour faciliter la scolarisation des enfants, inscrire une partie de la famille dans des cours d'apprentissage du français. Donc ça peut être un sas d'intégration. Par contre tu as aussi des gens qui n'ont pas envie, du moins à ce stade là quand on leur fait la proposition, ils ne voient pas l'intérêt de rentrer la dedans. Ils sont plutôt dans une logique d'expulsion et après ils verront ce qui se passe quoi.

A Rennes comme dans toutes les grandes villes, le 115 est saturé. Il n'y a pas d'organismes publics en faveur de l'occupation ?

Non. Moi je travaille pour la mairie de Rennes, le travail que je fais s'arrête à trouver des solutions à ce type de situation mais je ne pousse pas à l'occupation, ce n'est pas toléré. Mais à Rennes il y a quand même beaucoup d'accueils de jour, d'hébergements... Je pense qu'on est une ville qui s'occupe pas mal de ce point-là. Il y a 4 ou 5 ans, la ville a créé un dispositif qui s'appelle CORUS qui permet l'hébergement d'une centaine de personnes, en plus des hébergements prévus par le 115.

C'était quoi CoorUS en détail ?

CoorUS en fait c'est pour la plupart des anciens logements de fonctions, d'instits dans les écoles, qui ne sont plus utilisés et qui ont été mis à disposition de famille, normalement en attendant qu'elles trouvent quelque chose d'autre, au final on se rend compte qu'elles y restent quand même assez longtemps parce que ce n'est pas si évident de trouver. Mine de rien on est quand même sur des enjeux de compétences parce que la question du relogement c'est censé être une question

portée par les services de l'état et financée par les services de l'état, là où les collectivités territoriales et notamment la ville, n'ont pas spécialement d'argent à mettre. Sauf qu'en faisant le constat de la situation à Rennes, la solution qui a été prise c'est de mettre des logements à disposition parce qu'il y avait un besoin.

CooRUS c'était des logements sociaux ? Un faible loyer ?

Je ne suis même pas sûr qu'il y ait un loyer mais par contre il y a un accompagnement social.

Ils choisissaient les personnes comment ?

Je ne peux pas te dire...C'était plutôt des familles qui ne pouvaient pas être prises en charge dans les dispositifs classiques. Normalement un demandeur d'asile doit être logé dans des dispositifs d'accueils ou dans des lieux d'hébergements. Si tu es débouté de ta demande de droit d'asile, tu es censé quitter le territoire, en même temps tu le quittes pas toujours et tu as quand même besoin d'être quelque part. En même temps on arrive à la limite de cette intervention, tu n'es pas censé inciter les personnes déboutées du droit d'asile à rester ici mais en même temps il y a des situations où il faut trouver quand même de l'hébergement. Pour moi ça me semble évident que lorsqu'il y a des maisons qui ne sont pas occupées, des gens qui sont à la rue, c'est normal de les occuper. Que ce soit professionnel ou pas comme point de vue, c'est une évidence. Après si une municipalité n'a pas envie de se faire squatter des bâtiments, ça veut pas dire que soit elle n'en achète pas, enfin ça veut dire qu'elle ne prévoit pas des aménagements sur 10 ou 15 ans, parce que c'est ça les bâtiments qui sont squattés, c'est des bâtiments qui ont été achetés, on ne sait pas encore ce qu'on va en faire mais on sait bien que là on va faire une opération d'aménagement.

Du type Gare Sud à Rennes ?

Ouais exactement donc soit tu te projettes pas là-dedans, soit tu achètes mais tu rases tout de suite pour les rendre innocupables tout de suite, soit dans la période entre le moment où c'est acheté et le moment où c'est aménagé, ça peut servir d'hébergement...

Et pourquoi ils ne font pas de l'hébergement ?

Parce que mine de rien raser c'est aussi quelque chose qui coûte des sous.

Oui mais après pourquoi....par exemple pourquoi enlever des fenêtres pour éviter que ce soit habitable et donc squatable, alors que personne ne l'utilise cet espace ?

Oui mais en attendant par exemple nous on est que deux à bosser la dessus à Rennes. Si tu veux vraiment une politique d'aménagement, d'occupation, de liens entre les familles, ça veut dire qu'il faut créer d'autres services, ce n'est pas non plus le but du jeu. En plus aujourd'hui à Rennes, il n'y aurait pas forcément de besoin. Je ne sais pas le nombre de personnes qui dorment à la rue a Rennès mais je ne pense pas qu'il soit élevé.

A rennes je ne sais pas, mais c'est des solutions adaptables à l'échelle nationale !

Oui mais là on rentre dans de la vision politique. Quel sens on donne à l'accueil des gens qui sont à la rue....Je ne sais pas te dire pourquoi il y a telle chose qui est faite ou pas....

On peut revenir sur le travail que tu fais avec les squats qui dérangent entre guillemets. Ce sont quels types de squat ?

Il n'y a pas vraiment de types qui dérangent. Les gens se plaignent du squat parce qu'à la base c'est quelque chose qui pose question. Ils voient bien que la maison n'était pas occupée depuis 4 mois, voire plus, là ils voient qu'il y a des gens qui vivent dedans, c'est ça qui va poser question. Le squat en soit pose question et perturbe l'équilibre du quartier. Après là où ça va vraiment poser problème c'est si en plus de ça il y a du bruit tout le temps....Il y en a où le garage sert de ferrailage clandestin, quand les gens ils voient ça ils se demandent si c'est de la contrebande, des activités illégales....

Ce n'est pas la contre-culture du squat qui donne cette opinion ?

Honnêtement je ne pense pas que ce soit ça, c'est plus que c'est imprévu et ça ne rentre pas dans une case. Après je ne pense pas que le gens aillent jusqu'à se poser la question que c'est un mode de vie alternatif qui vient questionner la société, je ne pense pas que l'on aille jusque-là.

Ils retiennent alors que les stéréotypes du squat de délinquants et de drogués ?

Oui...ce stéréotype reste parfois justifié, parfois...

On vous appelle parfois pour un squat qui dérange et vous vous rendez compte sur place qu'en fait tout se passe bien ?

Oui, c'est ce que je te disais, parce que le squat n'est pas non plus compris. Mais en fait pour moi la question n'est pas différente que des conflits de voisinages lambda. Pour les personnes âgées, les jeunes font trop de bruits, pour les jeunes, les personnes âgées se plaignent tous le temps...Ce sont des stéréotypes. Ça peut être vrai objectivement mais effectivement il y a beaucoup de représentations. Il n'y a pas forcément quelque chose de mal qui se passe mais les deux pratiques ne vont pas forcément l'une avec l'autre. Mon travail c'est de faire en sorte que ça se passe bien, qu'ils cohabitent.

C'est assez étrange de différencier le squat et l'habitat aussi fortement, le squat est un habitat ! Même c'est assez bizarre l'intitulé de ton travail « responsable de la médiation et de la prévention de la délinquance », tu travailles entre autre avec les squats donc c'est catégoriser les squatteurs comme des délinquants....

Oui...moi je fais plus la balance entre la prévention et la délinquance.

Moi je trouve que le nom donne directe la couleur...c'est assez triste.

Oui mais nous ce qu'on fait c'est de la médiation sociale...

...Pour les délinquants !?

Non, on prévient la délinquance.

Donc les squats engendre de la délinquance ?

Non, on travaille beaucoup sur la tranquillité publique et le squat peut parfois gêner cette tranquillité. Il y a un problème sur le conflit d'usage, c'est pas que ce soit tout blanc ou tout noir, il y a un besoin de régulation entre guillemets et sur ça que l'on essaie de travailler.

Au final ce n'est pas un travail sur la durée, les gens arrivent, tu essaies que ça se passe pour le mieux avant qu'ils repartent ?

Oui mais après tu peux travailler sur qu'est-ce que c'est qu'une politique globale de gestion des squats, là c'est intéressant.

Ça signifie quoi une politique globale de gestion des squats ?

Par exemple c'est de dire que quand un squat est constaté, systématiquement on a une procédure d'expulsion d'une part qui est mise en place par le service juridique de la ville, enfin c'est beaucoup de la coordination entre les services. Le service juridique se charge de ça, mon service se charge de l'état des lieux, du diagnostic social des personnes, on a aussi le service d'hygiène qui lui va venir vérifier l'état du squat, il se pose des questions de dangerosité...

Après quand les gens sont expulsés tu n'interviens plus du tout ?

Non parce que le but du jeu c'est qu'il ait été pris en charge avant...Mais souvent tu te rends compte qu'après s'être fait expulser tu les retrouves dans un autre squat. Il y a des familles on les connaît depuis 3 ou 4 ans.

3 ou 4 ans ça représente combien de squats ?

Je ne saurais pas trop te dire mais nous on leur connaît au moins 4 ou 5 squats.

Et personne ne travaille à changer leur situation, c'est interminable ?

On l'a fait avec CoorUS, mais on ne peut pas proposer ça pour tout le monde, c'est quand même pas mal de moyens derrière. On n'est pas sur cette logique-là. Mais il y a un an, il y avait une famille qui allait se faire expulser sur Rennes, ça faisait 3 ou 4 ans qu'elle était sur Rennes, on les avait vu aller de squats en squats, en plus il y avait des débuts de problèmes de santé assez sérieux, et du coup on s'est dit que eux on allait les reloger dans une maison, avec un suivi social qui a été fait par un collègue à moi, et ça ça a un peu marché. Ce genre de truc ça peut exister mais ça se fait à petite échelle, c'est du cas par cas.

Ce n'est pas le sujet du moment aussi ?

Le truc c'est qu'il y a plein de sujet du moment, ça peut être abordé mais c'est...c'est vrai que ce n'est pas le seul non plus...

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Entretien V., voisin d'un squat autonome de Rennes.

Est-ce que vous pouvez vous présenter s'il vous plaît.

*Oui, alors d'abord mon nom V*****, j'habite à Rennes, je suis retraité de la mairie de Rennes.*

OK

J'ai 89 ans

Vous habitez depuis longtemps ici ?

7-8 ans, j'habitais en campagne avant, à Liffré.

Que pensez-vous de votre quartier ?

Moi, je suis assez content et je le connais bien puisque je suis administrateur de la commission cadre de vie. Ça veut bien dire ce que ça veut dire : tous les petits problèmes qu'il y a, les petits trottoirs qui sont encombrés, des rues qui sont défoncées, une plaque de rue qui manque, enfin plein de choses. Le cadre de vie, les petites choses embêtantes de la vie.

D'accord, donc votre quartier, globalement, vous en êtes content ?

Assez content ouais, ça fait 15 ans que je suis administrateur de la commission, je vais sans doute arrêter parce que c'est prenant quand même. C'est très agréable, mais c'est prenant. Par contre, je suis beaucoup déçu, et il n'y a pas que moi d'ailleurs. Les élus nous prennent pour des..., je ne veux pas dire des moins que rien mais un petit peu quoi, on a rarement des retours de nos propositions. Rarement. Alors moi ça m'énerve parce que deux ou trois mois après il y a encore les gens, parce que les gens connaissent mon adresse et mon numéro de téléphone, alors « Monsieur Martin, qu'est-ce que ça devient... ? » et on n'a pas de réponses. Alors je veux bien repartir mais la seule condition c'est que, toutes les propositions... qu'on ait une réponse. Je l'ai dit souvent : c'est bon alors on étudie, ce n'est pas bon on tire un trait, c'est vrai !

Est-ce que vous pouvez me donner un exemple des propositions que vous donnez ?

On a fait une proposition au bout de la rue, en face de la sécurité sociale, le trottoir fait 7 mètres de large, et on peut jamais stationner et en général, quand on va à la sécurité sociale, quelque fois c'est pour deux minutes et déposer... moi c'est ce que je fais. Et toutes les semaines j'y vais, on est obligé de stationner sur la rue. Alors pourquoi ne pas faire une alvéole avec la possibilité d'avoir deux ou trois voitures en stationnement. Je n'ai pas de réponses... Et il y en a plein d'autres comme ça.

Et vous en pensez quoi du squat dans la rue là ?

Ah c'est une honte pour moi.

C'est une honte ?

Ah oui, pour de nombreuses raisons. Déjà les imprimés, enfin les gribouillages qu'il y a d'écrit...

Les graffitis ?

On connaît bien le système, ils ont affiché une lettre, qui disait qu'ils habitaient là, mais on connaît bien la combine, je le sais moi, dans le cadre de vie on le sait, vous faites envoyer une lettre à cette adresse-là. Bon, et puis après vous dites : « Eh ! J'habite là moi ! ». Alors donc après, la loi n'a pas le droit de vous faire partir parce qu'on habite là etc etc.... Bon ils sont assez dégoûtants, souvent leurs voitures sont stationnées sur le trottoir, moi je l'ai signalé aussi, qu'ils fassent comme tout le monde, qu'ils se mettent dans le caniveau et non sur le trottoir. Il y a de la lumière à longueur de jour et de nuit.

A l'intérieur ?

Ouais ! Et ils ne payent pas hein !

C'est du gaspillage en fait.

Ah mais c'est une honte quoi.

Et au niveau du bruit ?

Ah ben moi je ne le ressens pas ici. Moi je ne peux rien dire.

Et au niveau de l'image du quartier ?

Bah ça n'arrange pas le quartier quoi.

Ça vous frustre pas que les élus locaux ne fassent rien vis à vis de la situation du squat ?

Si, bien sûr, mais ils n'ont pas envie de travailler d'une part, ils n'ont pas de boulot sûr. Mais qu'est-ce que vous voulez, ils n'en cherchent pas non plus. Ils sont nourris par les secours catholiques, par Emmaüs, par des tas de choses quoi... La vie est belle hein ! Et quand on les voit aller le mercredi aux provisions, c'est quand même un peu malheureux.

Et qu'est-ce que vous pensez de l'autre côté du fait d'occuper des espaces qui sont libres quand on est à la rue ?

Alors, je ferais déjà une différence, quand on est à la rue, si on est à la rue, les gens qui sont vraiment à la rue, mais à ce moment-là tous les émigrés sont tous à la rue. S'ils viennent, ils n'ont pas de papiers, ils ont aucune identité, ils ont aucun travail, ils ont rien, alors ils sont à la rue. Bon le problème du Pas de Calais en ce moment, 2500 ou 3000 qui sont là-bas, je trouve pas que ce soit bien. Il faudrait un blocage aux frontières. Et renvoyer tous ces gens-là. On était parti à Nice pour embarquer pour faire une croisière, une croisière qu'on a payée, ça regarde chacun comme on dit quoi. Et arrivé à Nice, à la gare, on avait une heure entre l'arrivée à Nice et le car qui était devant nous quoi. Donc on avait dormi la nuit dans le train, j'ai dit à ma femme « on prend un café et des croissants », et puis dans le café il y avait beaucoup de monde, à un certain moment on entend « excusez nous, on est obligé de vous pousser », alors bon on dit rien, quand c'était fini on prend nos valises et puis on va au car, on a donné notre nom, papier d'identité quoi. Mon passeport était dans le sac de ma femme, qui n'en avait plus. J'ai couru vite au café, et j'ai demandé, ils ont dit « non non ». Alors, ils ont piqué, trois jeunes, non, deux mineurs et un majeur, des Roumains. Un était en possession du passeport et de la carte d'identité de ma femme, et l'autre en possession de notre carnet de chèque, il n'y avait que le chèque n°1 qui avait été débité, et ils étaient au chèque n°10 et j'ai une lettre très désagréable d'une société de recouvrement, il y a en avait pour 159 €. Alors, ils nous attaquent, il faut que dans 15 jours on donne toutes les informations, sans ça, on va être menacé. Mais nom de Dieu, c'est tout de même inadmissible. Un chèque de cette valeur-là, sans demander les pièces d'identité, ils avaient donc la mienne, mais on change vite les photos. Alors ça, voilà, après ça, je suis écœuré.

Et le problème de logements sociaux, vous savez qu'en France, 70 à 80 % de la population qui est éligible...

Oh je sais, oh je sais... alors ça aussi...

Et le fait qu'il y ait aussi beaucoup de personnes qui abusent de ça et qui n'ont pas besoin spécialement d'un logement social et qui profitent de ce type de logement...

Alors là, je suis vraiment éccœuré moi.

Et au détriment de ça, il y en a d'autres qui n'ont pas de logement social et qui ne peuvent plus...

Ah mais oui ! C'est ceux-là qu'on devrait aider.

Et donc ceux-là, si une personne comme ça décide d'ouvrir un squat, pour vous ça ferait comment ?

Ah non ! Non, non. Pas de squat. Il y a suffisamment de logements sociaux. Il y a des gens comme moi qui sont dans les logements sociaux, c'est inadmissible quand même. Alors ceux-là il faut les virer, et ils ont la possibilité d'en trouver ailleurs et libérer les logements sociaux pour ces gens-là.

J'ai lu un article sur rue 89, je ne sais pas si vous connaissez... ?

Non!

C'est un média sur internet, qui expliquait qu'une personne à Paris avait bientôt son bail qui était fini, qui avait divorcé, il avait deux enfants avec lui, et au final, il n'avait plus la possibilité de payer son logement et ça faisait 15 ans qu'il attendait un logement social qui n'avait pas été éligible, et il a donc décidé d'ouvrir un appartement qui était vide, en envoyant une lettre à la ministre, en lui disant, « je me suis auto-octroyé ce logement, qui est un logement social vide depuis 9 mois, alors que moi je cherche un logement et je veux bien payer en contre parti un logement... »

Là il avait raison. C'est pour ça que je répète qu'il y a des logements sociaux qui sont occupés, ça m'énerve ! Parce que je connais les gens, je ne vais pas vous donner les noms, ahahah, mais qui ont un salaire décent, plus que décent, et qui sont là-dedans depuis 20 ans. Autant je rouspète après les squatteurs, autant je rouspète après ces gens-là. Parce qu'on peut avoir un logement social à 40-45 ans quand on travaille, ce n'est pas tout à fait un logement social. C'est un logement de fonction parfois quoi. Ça devient un logement social, et puis vous êtes encore là et la vie est belle ! Alors là, virés ! Et ils réservent ça pour des gens qui sont à la rue, mais qui sont à la rue vraiment miséreux. Mais pas des clochards quand même.

Donc ça pourrait être réquisitionné les logements vides...

Là je suis tout à fait d'accord. Mais alors, vérification des gens qui rentrent là-dedans quoi.

Ce qui vous énerve dans le squat c'est le fait de ne pas payer de loyer, de profiter comme ça en fait ?

Ah mais oui, oui oui oui. Oui et puis c'est quand même dégoûtant, il y a un autre squat qui vient de fermer où il y avait un garage un peu plus loin. Ils étaient plein là-dedans. Surtout le samedi, il y a une grande cours devant, on y voit des feux de camp et des tas de trucs...

Et vous justifiez par quoi le fait qu'il y ait de plus de en plus de squats comme ça ?

Là le squat, alors, je pense, mais je n'en suis pas sûr, qu'elle est décédée et les héritiers se battent pour récupérer ça. Alors les notaires ont des difficultés, il n'y a pas moyen de faire... alors où on fait la division, on le met en vente...

Et pour le logement, le garage ?

Ah je ne sais pas du tout, c'est en vente. Il y a eu une demande de permis de construire, acceptée, sous condition qu'ils aillent à 12 mètres de profondeur parce qu'il y avait les citernes, alors il faut dépolluer. Alors il y en a pour 10 millions pour cette partie-là. Alors les promoteurs disent : « salut ! », autrement ça pourrait faire un bel immeuble. Alors, c'est tentant de voir ça qui est libre. Alors il ne faudrait pas saccager parce que là, si ils entraient par la rue avec une échelle, la fenêtre est cassée quoi, bon c'est ça qui est embêtant.

S'il y avait des gens qui vivaient dedans, dans ces logements qui sont vides, ça vous dérangerait ?

Ah ça ne me dérangerait pas au contraire. Sous conditions bien sûr. Je répète, des gens raisonnables quand même. Bon d'un part il ne faut pas que ce soit des gens qui picolent parce que il y a un moment ça dans la rue, où il y a des immeubles en construction en ce moment, pendant plusieurs années, j'ai essayé, je suis allé voir ceux qui s'occupent des squats, je suis allé les voir au nom de la mairie de Rennes pour leur dire, là il faudrait quand même essayer de faire une sélection, vous avez les mecs qui se saoulent la gueule tous les jours, tous les jours, tous les jours... Et ils sont dans la cours en train de faire des conneries, en train de... bon ils font des feux, ils s'amuseent comme ils peuvent peut être... mais c'est quand même pas la vie normale. Bon forcément j'ai l'air un peu méchant mais moi... vous voyez on s'est fait baiser notre pognon et puis nos pièces d'identité et notre pognon quoi.

Si des endroits comme les squats ouvraient leurs portes pour légitimer ce qu'ils faisaient, vous iriez ?

Non, non, je ne pense pas.

Entretien C., voisine d'un squat autonome de Rennes

Est-ce que tu peux te présenter ?

*Je suis C*****, j'ai 21 ans, je suis étudiante à Rennes 2. Du coup je vis ici depuis 2 ans...je ne sais pas tu as d'autres questions ?*

Tu en penses quoi du quartier ici ?

C'est un quartier qui est assez tranquille bien que discrètement il y a quelques petits trucs qui s'y passent.

Comme quoi ?

Il y a quelque squatteurs qui ne dérangent pas forcément... enfin moi j'ai jamais été dérangée...sinon il y a pas mal de sdf mais c'est un quartier plutôt calme.

Toi tu n'as jamais eu de problèmes avec les squatteurs ?

Jamais, je pense qu'ils devaient avoir à peu près mon âge et ils étaient assez cool donc...

Tu les as rencontrés ?

Je les ai vus mais je ne les ai jamais vraiment rencontrés.

Ok, toi tu en penses quoi de la culture squat ?

En fait ça dépend. Si moi je parlais pour un petit moment et que quelqu'un squat-tait dans ma maison je pense que ça me ferait sérieusement chier par contre que les gens viennent vivre dans des baraques qui sont abandonnées comme il y en a un peu partout ici, qui ne servent plus, enfin qui sont...qui risquent de pourrir ou quoi que ce soit, je ne vois pas pourquoi des gens ne pourraient pas l'occuper si ça peut leur éviter d'être à la rue ou de faire des choses qu'ils n'ont pas spécialement à faire. Moi ça me pose aucun soucis, par contre ça me ferait chier que ce soit chez moi...ahahahah

D'accord. Pourquoi tu n'as jamais été les voir ?

J'ai eu envie plusieurs fois mais je suis quelqu'un d'assez timide et du coup...spontanément je n'ai pas eu trop l'occasion et la plupart du temps je suis avec mon fils donc le soir je ne bouge pas vraiment. Ils n'avaient pas l'air méchants ou quoi que ce soit, ils avaient l'air vraiment cools...

S'ils faisaient des ouvertures sur le quartier toi tu irais tout de suite ?

Pourquoi pas ! Pourquoi pas !

Tu en penses quoi du fait que ce soit un squat libertaire ? Ce qui pose plus de question, ce n'est pas vraiment qu'une nécessité de logement c'est aussi beaucoup une conviction politique.

Bah...à partir du moment où ça dérange personne, où ça pose aucun soucis à personne. S'ils font chier personne je trouve ça normal si personne ne les fait chier. Je suis assez cool à ce niveau-là.

Au niveau du son, tu as déjà été dérangée ? Ils font du bruit quand même ?

Très franchement non, je ne les ai jamais entendu, les voisins d'à côté font plus de bruit. Je n'ai jamais eu de problèmes alors que je laisse souvent la fenêtre ouverte. Après mes grands-parents qui habitent à côté de la rue des squatteurs, pour eux c'est une catastrophe, c'est une honte, c'est du vol de biens... C'est eux qui me disent « tu n'aimerais pas qu'ils viennent chez toi » et au final bah si je me fis qu'à eux c'est comme la peste je dois les éviter à tout prix, ils sont dangereux, ils sont alcooliques, c'est des drogués...

Et toi tu en penses quoi de cette image toute fondée du squat = drogue ?

Je ne pense pas qu'elle soit totalement fausse comme je ne pense pas qu'elle soit totalement vraie. ahahah. Je pense que je ne peux pas non plus...comme partout, n'importe quelle baraque peut regorger de ça alors qu'extérieurement ça ne paraît pas du tout...je ne sais pas, ça peut mais après c'est en fonction du style de vie de chacun. Mais ils n'ont pas l'air d'être méchants, ils n'ont pas l'air d'être des drogués, dealers, dangereux...ahahah

Entretien de P., voisin d'un squat autonome de Rennes

Est-ce que tu peux te présenter ?

*Moi je m'appelle P**** euh on utilisera mon nom ou pas ?*

Comme tu veux.

Je ne préfère pas, on sait jamais...donc voilà, j'ai 24 ans, je suis pharmacien, tout juste diplômé. A part ça...

Tu vis ici depuis combien de temps ?

Là je vis ici depuis 3 mois, je suis chez ma copine qui vit ici. Je suis pharmacien remplaçant donc je bouge pas mal en ce moment et là j'ai pris un remplacement sur Rennes pour être avec elle.

Donc ça ne fait pas longtemps du tout que tu vis ici ?

Non, je viens de découvrir Rennes.

Ok. Tu as dû voir ou entendre parler du squat juste à côté ?

Juste à côté ? Où ça ?

Le voisin, à une maison près !

Ah oui ? Je ne savais pas, c'est vrai que j'ai vu pas mal de gens différents sortir.

C'est un lieu de débats, un lieu de rencontres, fréquenté par des militants. Je voulais savoir ce que tu pensais de ce lieu.

Alors c'est quoi du coup, il se passe quoi dans cet endroit ?

C'est un squat libertaire habité par des personnes. Ils y proposent des débats, des concerts...

C'est ouvert à tous ?

C'est ouvert à tous ? Plus ou moins...il faut s'y intéresser et essayer d'y jeter un œil...

Du coup pour découvrir c'est du bouche à oreilles ?

Oui il y a de ça.

Et donc du coup là-dedans ils vivent à combien ?

Une dizaine

Et ça se passe comment ? Il y a un roulement ?

C'est des étudiants en majorité qui y vivent, ils sont tous le temps entre 6 et 8, après il y a beaucoup de passages comme tu l'as remarqué car c'est aussi un salon, un lieu militant...

Ok, bah moi ce que j'en pense... il y a une expression qui dit « la liberté des uns commence là où celle des autres s'arrête » un truc dans le genre, je ne sais pas exactement... Mais voilà pour moi tant que ça dérange personne et que tout le monde y trouve son compte il n'y a pas de soucis. Après il y a pas de problèmes, après à voir, si c'est un squat ça veut dire que le proprio n'est pas au courant...

Il est au courant mais il y a un problème d'héritage, il n'arrive pas à se décider du devenir de la maison...Ca faisait 10 ans qu'elle n'était pas occupée.

Non, bah moi je suis tout à fait d'accord, en plus avec tout ce qu'on entend, crise du logement, quand on voit qu'il y a des endroits comme ça qui pourrait être habités et finalement il y a personne dedans...pour moi je suis plutôt pour. Là-dessus il y a pas de soucis. Après c'est sûr que c'est plus compliqué pour le propriétaire car du coup les gens sont un peu là illégalement, il y a pas de close donc s'ils détruisent un peu l'appartement il n'y a aucun recours pour le proprio, il faut se mettre du côté du proprio aussi. S'il met de l'argent dans un bien et que son bien il perd en valeur comme ça, je comprends que pour lui ça ne soit pas une bonne solution non plus mais dans l'idée ça me plaît.

Au final toi tu n'avais rien entendu, pas de gênes ?

Pas du tout !

Ça fait longtemps que ta copine habite ici ?

Un an mais elle ne m'a jamais parlé de ça, elle m'en aurait parlé je pense...on avait vu, il y a une espèce de station essence désinfecté un peu plus loin...

Oui c'est une autre question, je ne m'y intéresse pas spécialement...

Pendant un moment je voyais qu'il y avait un peu de vie dedans et là ils ont muré ! Il y en a beaucoup des squats comme ça à Rennes ?

Oui il y en a beaucoup...Tu as quelque chose à ajouter ?

Non non bah moi tant que ça dérange personne il n'y a pas de soucis, après à voir, à défaut de rentrer dans les clichés en général dans des milieux comme ça il y a la drogue qui tourne...j'ai peur d'être cliché en disant ça mais ça favorise pas les rencontres avec les gens extérieur.

Entretien R., ancien squatteur autonome à Rennes.

Est-ce que tu peux nous faire une petite présentation de toi ?

De moi en général ?

Oui, qu'est-ce que tu as fait, qu'est-ce que tu fais en ce moment ?

euh... en ce moment, enfin du coup, après le bac je suis allé à la fac, après j'ai fait une licence de sociologie et j'ai fréquenté un peu les milieux militants et les squats. Aujourd'hui j'ai acheté un camion avec ma copine et on essaie de faire les saisons, vivre dans le camion et voyager avec.

Tu me disais que tu avais ouvert un squat ?

Oui en 2eme année de fac avec des gens principalement rencontrés à la fac.

C'est le fait de fréquenter les milieux militants qui t'a donné envie d'ouvrir un squat ?

En fait on a commencé à rencontrer des gens militants vraiment à partir de la 2eme année, après ça va très vite tu rencontres de plus en plus de gens, des gens qui vivent en squat...

Des gens de la fac ?

De la fac ou pas, avec des gens de la fac tu rencontres beaucoup d'autres gens.

En fait tu rencontres des gens qui sont militants via des discussions à la fac qui te guident vers des lieux militants ?

C'était le moment où c'était chaud à Notre Dame Des Landes avec les histoires d'occupations et d'affrontements et on a commencé à s'intéresser à ça et par là on a commencé à rencontrer de plus en plus de gens...on a commencé à faire des réunions à la fac et à partir de là on a commencé à intégrer ces milieux-là.

Les réunions c'était des réunions organisées ou c'était des réunions informelles avec tes connaissances ?

Bah les deux...

Et c'est à partir de ce moment que tu t'es dit que ça pouvait être bien d'ouvrir un squat ?

Oui, on a commencé à traîner avec des gens qui vivaient dans des squats, on trouvait ça trop bien, ils vivaient à 10 ou 15 dans une maison, ils faisaient des trucs intéressants.

Ils faisaient quoi comme trucs intéressants ?

C'était la façon dont ils vivaient, c'était...je ne sais pas, du matin au soir...j'aimais leur façon de vivre.

Un peu une alternative de vie à tes yeux ?

Oui, c'était tout une ambiance, ça avait l'air d'être trop bien de vivre comme ça.

C'était purement militant l'ouverture du squat ?

Oui au début, les gens avec qui on a eu l'idée de faire étaient aussi étudiants et on n'avait pas trop d'argent donc c'était aussi pour ne pas payer de loyer.

Mais tu avais quand même la possibilité de payer un loyer à côté ?

Oui, j'avais la possibilité...

On peut donc qualifier l'endroit où tu vivais comme un lieu m'étant en avant des convictions politiques ?

Oui, un squat de gens avec qui on était proches, on s'était rencontré un an avant, mais on était d'accord politiquement, on se construisait politiquement ensemble.

Et toi tu te considères de quel côté politiquement ?

A ce moment-là c'était plutôt anarchiste, on chait sur les syndicats, sur les parties politiques, on découvrait ce milieu libertaire à Rennes.

C'est quoi pour toi l'anarchie ? Quel rapport entre le squat et l'anarchie ?

Squatter c'est pour nous normale d'occuper des maisons vides, tout le problème de gentrification dans la ville...il y avait des lieux squattés, souvent dans des quartiers prolétaires où les gens se faisaient expulser par la ville qui voulait y construire des bureaux...Pour nous ça nous semblait être une forme de résistance à tout ça... ça rentrait aussi dans la lignée de ce que l'on avait pu voir à Notre Dame Des Landes.

Combien vous étiez à squatter ?

En fait au début dans le groupe on était 8...oui 8. Après il y avait des gens qui venaient, des gens qui partaient donc t'avais un petit groupe, un petit noyau central, et pas mal de gens autour qui participaient aussi.

Tu peux me parler de l'ouverture du squat ?

Il y a eu une ouverture qui a raté où on a fini en garde à vue, on a retenté a un autre endroit et là ça a marché.

Comment vous choisissiez les maisons que vous alliez squatter ?

On faisait du repérage, dans le groupe il y avait des gens qui faisaient plus de choses que d'autres. Par exemple le repérage, on quadrillait les quartiers de Rennes en marchant, à vélo, repérer les maisons....Tu mets un bout de papier dans la serrure, tu reviens quelques jours après si il n'a pas disparu c'est que personne n'est rentré, tu vas au cadastre voir à qui appartient la maison, tu te renseignes si tu peux, tu vas demander aux voisins...Ils y a pleins de techniques ou pleins de signes pour choisir le lieu adéquat.

Quels types de maison et de propriétaires vous visiez ?

On visait plutôt des maisons qui appartenaient à la ville, des maisons rachetées par la ville. On pensait qu'elles resteraient vides plus longtemps et que c'était plus tranquille, qu'on n'aurait pas affaire à un propriétaire hargneux mais en fait ce n'est pas mieux...La première tentative de squat la maison appartenait à la ville de Rennes et on s'est fait expulser assez violemment. C'était une maison située dans le sud de Rennes, la ville dégageait les habitants...Il y avait déjà eu

un squat à côté et on avait discuté un peu avec les gens habitant encore le quartier qui étaient relativement pour le squat...ils nous ont plus ou moins soutenu mais finalement ça s'est mal passé, le squat a duré un peu plus de 2 jours. D'ailleurs techniquement c'était illégal de nous expulser car on avait dépassé les 48h mais bon quand ils veulent expulser quelqu'un ils s'en foutent pas mal de ça et difficile de te faire entendre face aux coups de matraques. Après on a merdé, on n'a pas attendu l'huissier avant de commencer à s'afficher et ils en ont profité...

Parce que ça se passe comment une ouverture concrètement ?

Dans l'idéal tu te fais discret pendant quelques jours mais en même temps il faut que tu aies des signes comme quoi tu es là depuis plusieurs jours alors tu commandes une pizza à cette adresse pour avoir une facture, tu t'envoies une lettre avec des faux noms à l'adresse de la maison où tu squattes. Tout ça c'est des preuves que tu vas placarder sur ta porte. Tu écris aussi les textes de lois comme quoi ils n'ont pas le droit de t'expulser sans décision de justice mais ça ils ne le respectent pas forcément...

Toutes ces informations tu les acquies comment ?

Dans ce milieu-là on commençait à connaître pas mal de personnes qui faisaient la même chose donc tu reçois pleins de conseils de tout le monde. Avec internet tu peux aussi trouver des guides militants qui circulent, tu as carrément le squat de A à Z qui est un livret vachement connu qui est bien fait t'expliquant toutes les petites techniques, comment se protéger juridiquement, comment avoir l'électricité, l'eau, quelles types de maison il faut viser...Après ça c'est de la théorie reste la pratique mais pour ça on avait des gens plus expérimentés qui nous aidaient. C'est eux qui nous ont remis l'eau et l'électricité. Vu que c'était notre premier squat on avait un peu peur de manier, c'est un peu délicat et ça peut être dangereux quand on ne connaît pas.

Il y avait beaucoup de passages au squat ? Vous faisiez des activités, une ouverture à la ville, au quartier ?

uuuuuh en fait pendant les premiers temps du squat ça a été très long pour se mettre en place. On a attendu déjà quelque mois pour avoir l'électricité et l'eau c'était bien galère, l'hiver arrivait, il y avait des réparations à faire, beaucoup, beaucoup, beaucoup. Il y avait énormément de déchets dans la maison, il a fallu faire le ménage et c'est vrai que l'on n'a pas non plus été méga actif. La maison

était dans un état pitoyable, elle était inoccupée depuis 10 ans je crois et on a mis du temps à se lancer, c'était compliqué, il faisait froid, il y avait un problème de motivation au sein du groupe. Il y a aussi eu pas mal d'histoires à régler au sein du groupe à ce moment-là, des mésententes...

D'après toi ce manque de motivation résulte de quoi ? Quels genres d'histoires il y avait au sein de votre groupe ?

euuh... Tous les gens ne participaient pas de la même manière, y compris moi. Je ne vivais pas vraiment dans le squat, j'y ai finalement très peu dormi car je ne m'y sentais pas à l'aise, pas vraiment chez moi. Tu avais l'impression de vivre dans une vieille maison abandonnée, ce qui était le cas. C'était un peu glauque, on ne s'y sentait pas en sécurité, la police est venue plusieurs fois nous mettre la pression. C'est assez dur de vivre dans ce genre de conditions.

Il y en a qui laissaient un peu de côté le squat et les autres ?

Il y en avait qui n'avait pas les moyens de se payer un logement. C'était pour eux la seule alternative donc ils étaient vraiment motivés. Ils ont vécu dans le squat directement mais c'est vrai que les débuts c'est vraiment difficile. Pendant quelques mois c'était très lent à se mettre en place, on faisait que du rangement, c'était presque de la survie, aller faire des récupérations de bouffes, faire des soirées tranquilles juste avec les gens du squat... Tout ça c'était long en plus on avait cours à côté et c'est vrai qu'il y en a pas mal qui ont lâché les cours à ce moment-là. Après je pense qu'ils auraient pu prendre le temps de continuer mais c'est vrai que c'est très prenant psychologiquement, tu es à 100% dedans.

C'est parce que c'était très prenant que tu as arrêté ?

Petit à petit j'y étais de moins en moins, j'avais d'autres projets, j'avais ma copine qui avait son appartement et c'était plus confort, plus tranquille. Je participais aux charges de sa collocation.

Quels étaient le type de problèmes internes au squat ?

C'était des problèmes liés au groupe. Il y a eu des histoires de sexisme qui nous ont bien pris la tête, ça a formé des clans, on faisait des réunions tout le temps pour parler de ça, il y avait de gens qui ne se sentaient pas bien. Ça faisait une ambiance générale assez bizarre. Après c'est vrai qu'on était pas mal stressés et sous pression. Avant d'ouvrir le squat on se disait que ça allait être trop bien que

l'on allait tous vivre ensemble après c'est beaucoup moins facile que ça. On a mis finalement beaucoup de temps à mettre en état la maison, ça nous a beaucoup fatigués et finalement petit à petit le squat s'est un peu renfermé sur lui-même. On était un petit groupe un peu fermé.

Vous n'aviez pas envie d'essayer de légitimer ce que vous faisiez vis-à-vis des gens extérieurs ?

Ils en ont fait mais moi je n'y vivais déjà plus. Il y a eu des soirées semi-publiques rassemblant des gens du milieu militants, il y avait quand même du passage. Il y a eu aussi une ambition de faire un mouvement inter-squat entre les différents squats mais au final c'était fermé. Si tu ne t'intéresses pas au mouvement par toi-même tu ne te retrouves pas dans ce genre d'endroits.

Vous n'essayez pas d'ouvrir les discussions avec les élus locaux ?

Non pas du tout, ce n'est pas du tout dans cette logique là, ce n'était que des gens liés à ce mouvement. Pour quelqu'un qui ne milite pas c'est assez fermé.

Tu ne trouves pas ça dommage ?

Si si c'est dommage. Il y a des squats beaucoup plus ouverts mais c'est souvent des squats artistiques ou culturels. Après il y a des squats libertaires qui s'ouvrent aussi à la ville mais ils sont plus organisés, ils ont plus d'expériences. Nous on était jeunes, il y avait pas mal de parano. En plus ça prend beaucoup d'énergie tout ce qui est lié au fonctionnement du squat et c'est difficile de trouver de l'énergie en plus pour créer des activités.

Comment étaient les rapports avec les voisins ?

Il n'y a pas eu de plaintes. De mémoire les rapports étaient assez cordiaux. Les voisins n'étaient pas pour mais ils toléraient. On ne faisait pas trop de bruit non plus et on avait fait la démarche d'aller discuter de ce qu'on faisait avec eux, des raisons qu'on avait. Les voisins n'étaient pas très hargneux.

Comment étaient les rapports avec la police ?

Au début ils zonaient dans la rue, on voyait les flics nous prendre en photos. Il y avait la bac qui rentrait carrément pour foutre la pression. Il y en a qui se sont

fait empoignés...mais ils n'avaient pas le droit de le faire donc après ça va pas plus loin. Ça ça te met un coup de stress...les autres pas forcément mais moi j'étais stressé en permanence là-bas, c'était en partie pour ça que je n'étais pas à l'aise. Ça a duré quelques mois comme ça, après c'était plus tranquille, tu sais qu'ils ne peuvent pas t'expulser sans jugements, sans quoi que ce soit. A partir de là tu es un peu plus serein.

Aujourd'hui le squat est encore ouvert ?

Oui ça va faire plus d'un an. Après c'est plus les mêmes personnes qui vivent dedans, je ne sais même pas combien ils sont. C'est vrai que je n'ai plus trop de contacts, si je l'ai croisé dans la rue je leur dis bonjour mais pas plus. Et depuis un moment je ne milite plus trop non plus vu que je suis parti avec ma copine faire les saisons j'ai laissé tomber un peu tout ça...pour le moment.

Tu peux résumer les principaux problèmes et les principaux avantages du squat ?

Pour moi le principal problème c'était vraiment le caractère précaire, le stress, le fait de ne pas se sentir chez soi. Avant ça je me disais que ce n'était pas grave, c'était excitant de vivre de manière illégale après tu gardes toujours la peur de l'expulsion. C'est en partie pour ça que j'ai voulu acheter un camion, pour me mettre où je veux quand je veux sans avoir la peur de l'expulsion. Maintenant je sais que si je veux m'installer à Rennes je peux me garer dans un endroit tranquille et continuer à militer mais en même temps je ne risque pas de me faire expulser du jour au lendemain ou de me retrouver à la rue. Sinon les avantages, ça peut être super chouette mais il faut un groupe super soudé, beaucoup de maturité et d'énergie pour ne pas se laisser aller. Ça peut vite dégénérer, qu'il y ait pas mal d'alcool, que les gens ne fassent plus rien, un moment c'était un peu comme ça. Enfin ce n'était pas non plus un squat de toxicomanes ou quoi que ce soit.

Comment tu réagis face à l'image squat = drogués, bandits... ?

Ce n'était pas un lieu de débauches, c'est vrai que l'on se laissait un peu aller mais sans plus. Après moi ce que j'en pense...je pense que les squats vraiment politiques et militants ce n'est pas du tout ça et on a vu des squats où l'alcool, la cigarette ou encore les drogues étaient interdites. Ça leur laisse plus d'énergie pour faire pleins de choses.

Comment faisiez-vous pour vous nourrir?

Ils y en avaient qui avait pas beaucoup d'argent, ils y en avaient qui en avait pas du tout, d'autres avaient les bourses...mais on faisait beaucoup de récup de bouffes dans les poubelles des magasins. On vivait sans trop dépenser d'argent, on n'allait pas trop dans les bars, on fraudait les transports en commun...on en a connu qui vivaient sans argent du tout, sans comptes en banque même et ils vivaient bien comme ils arrivaient à s'organiser collectivement. Ils avaient de l'argent collectif, ils faisaient des concerts, des soirées, pour récolter un peu d'argent. Ça leur permettait de récolter un peu d'argent pour vivre au squat mais ils n'avaient pas d'argent individuellement. Nous on en était pas encore là.

C'était végétarien au squat ?

Oui, il y avait une minorité de végétariens au squat, deux je crois, mais on avait pris le parti de pas manger de viande avec eux. Tu peux manger ce que tu veux mais pas quand on mange tous ensemble. C'est une forme de respect pour les végétariens qui l'étaient pour lutter à leur manière contre l'exploitation animale. Dans la plupart des squats libertaires c'est comme ça.

Vous avez fait quoi comme modifications au sein de la maison depuis votre arrivée ?

On a débarrassé énormément d' encombrants, remis l'eau et l'électricité, nettoyé la maison à fond, il y a eu des travaux de faits, des portes et des fenêtres réparées, l'installation de chauffages.... Dans l'ensemble la maison est en meilleur état après qu'avant. On a tagué dedans mais après on savait qu'elle était abandonnée, qu'à priori à court terme elle était pas du tout louable. Cette maison s'ils voulaient la louer il faudrait la restaurer complètement. A ce niveau-là tu peux te permettre de faire des tags. De toute manière si un jour il n'y a plus le squat ils referaient toute la maison. Il y a eu un gros tag dans le jardin que les voisins ont demandé d'enlever car il nuisait à leur vu. Je sais qu'ils l'ont enlevé par respect envers les voisins.

Tu trouves que le squat a un impact sur le quartier ?

Oui, ça peut dynamiser une vie de quartier, tu peux faire des réunions, des projections après j'ai l'impression qu'en France les gens sont pas plus intéressés que ça. On a été en Espagne, là-bas les gens sont plus dans la merde donc le squat est encore plus démocratisé qu'en France. Mais avec de la volonté et de l'énergie tu peux faire quelque chose pour le quartier.

Il n'y a pas une mode qui s'installe basée sur l'imaginaire anarchiste incitant à ouvrir un squat ?

C'est vrai, genre on est des guerriers...je pense. Pour des gens un peu comme nous, assez jeunes, sans expériences militantes...tu as l'impression d'être un rebelle, de faire quelque chose de complètement fou, de vivre en dehors du chemin tracé par la société, d'être un pirate. Tout cet imaginaire-là te pousse aussi à ouvrir un squat.

S'ils t'avaient proposé un loyer misérable vous auriez accepté ?

Je ne sais pas, on en aurait parlé tous ensemble mais là ça n'aurait plus été un squat. On en aurait parlé....moi je serai pour, tout dépend pour qui est le loyer, si c'est un petit propriétaire qui galère, qui n'a pas assez d'argent pour rénover la maison pourquoi pas mais là ce n'était pas le cas. Il y avait un conflit de famille pour cette maison. La propriétaire et la sous-proprétaire étaient la fille et sa belle-mère. Elles n'arrivaient pas à s'entendre sur le devenir de la maison donc c'était bloqué je crois. Mais cette maison était connue, elle avait déjà été zonée par des gens qui vivent à la rue.

Vous aviez des contacts avec les propriétaires ?

Oui, mais de très mauvais rapports. Elles essayaient de jouer un jeu, de nous manipuler alors que nous on jouait un jeu aussi, elles pensaient qu'on était des taulards, des bandits. Il y en avait un qui se faisait passer pour une victime manipulée par le groupe et donc elle voulait tout le temps parler à cette personne là pour lui dire qu'il ne fallait pas rester ici....après on a pu trop eu de nouvelles...Il n'y a pas eu de menaces physiques, ça restait calme comparé à d'autres endroits....

Entretien F., squatteur autonome à Marseille, et C., squatteur autonome à Rennes

Pouvez-vous vous présenter ?

*Moi c'est C*****

*Moi c'est F*****

Et vous squattez ?

On peut dire ça comme ça...

Vous vivez où ?

*Moi je vis à L*****, tu as déjà interviewé plusieurs de mes colocataires, des gens qui vivaient là-bas mais qui n'ont jamais été mes colocataires...*

*Moi j'habite à Marseille mais l'année dernière j'habitais aussi à L***** mais maintenant je vis dans un squat à Marseille avec d'autres amis.*

Pourquoi tu es parti ?

Ça faisait déjà 3 ans que je vivais à Rennes et j'avais envie de voir une autre ville et Marseille avait l'air bien... Il y avait le beau temps qui m'attirait aussi...

Il y a des différences entre le squat de Rennes et celui de Marseille ?

Oui, Marseille c'est vraiment beaucoup plus grand, il y a beaucoup plus de bâtiments vides, dont pas mal qui appartiennent à la mairie... On peut avoir un bâtiment important plus facilement, les procédures et les trêves hivernales sont plus respectées... Le seul truc qui craint plus à Marseille c'est se faire expulser par des hommes de mains engagés par des propriétaires... Mais sinon la vie à Marseille c'est beaucoup plus tranquille et beaucoup plus simple.

Et pourquoi ils respectent plus les procédures à Marseille ?

Je pense qu'ils ont pas mal de choses à s'occuper, ils laissent alors un peu de côtés le soi-disant problème des squatters, je pense que c'est ça.

Il y a eu un squat à Lyon aussi, ça se passe pareil ? Lyon et Marseille sont deux villes très importantes, ils devraient donc être aussi occupés à régler d'autres problèmes ?

Oui... Mais le centre de Lyon est plus petit que celui de Marseille je crois, à Lyon c'est la périphérie qui est très étendue où il y a plusieurs millions d'habitants... Il me semble. Marseille même c'est beaucoup plus grand que le centre de Lyon. C'est très différent car Lyon est une ville avec beaucoup plus de répression, connue pour le maintien de l'ordre qui empêche les gens de vivre d'une manière différente. C'est pas du tout le même cadre de vie. A Lyon il y a pas mal de perquisitions dans les squats, d'expulsions sans procédures... C'est ce que je sais, après je n'ai jamais vécu là-bas. Après Lyon c'est une ville assez bourgeoise, le centre a été refait déjà il y a plusieurs années...

Lyon est de droite ?

Non c'est un maire PS

Marseille c'est PS ?

Non Marseille c'est l'UMP, mais c'est Jean-Claude Gaudin, c'est un mafieux ahahah. A Marseille il y a beaucoup de gens qui squattent, c'est pauvre comme ville, on trouve pas mal d'immeubles vides et des gens qui squattent sans se revendiquer squatteur. Il y a pas mal de gens qui me disent payer leur loyer tous les trois mois pour ne pas se faire virer mais voilà quoi...

Des gens que tu croises, que tu rencontres ?

Des gens qui ont des familles que l'on croise oui.

Ça a été difficile d'ouvrir un squat à Marseille ?

Non ce n'est pas très difficile mais nous ça été rapide, on a eu beaucoup de chance.

Vous vivez à combien dedans ?

On habite à six. Pour l'instant on a plus aménagé l'intérieur parce c'est quand même assez grand et là on va commencer à faire des activités genre projections, cantine...

Et c'était quoi comme bâtiment avant ?

C'est un immeuble particulier vide de 4 niveaux.

Vous ouvrez aux gens du quartier ?

Contrairement à Rennes il y a beaucoup moins de répression policière donc ça nous fait déjà moins peur d'ouvrir au gens du quartier. On n'a pas encore fini de s'installer donc on ne fait pas encore d'activités mais ça va venir. Par contre ce ne sera pas pour que les gens rentrent dans nos lieux de vie, simplement dans le local en bas où on fera les activités.

Vous allez faire quoi comme activités ?

Cantine... On veut faire ça...Projections de films, des cycles, par exemple un cycle sur les frontières... On va faire un atelier informatique aussi.

Vous faites ça dans quel but ?

Diffuser des pratiques qui sont autres que celles données par la mairie, des pratiques autonomes.. C'est aussi pour donner une vie de quartier via le squat. Ça peut être cool de s'intégrer au paysage des gens.

Où est situé le squat à Marseille ?

Dans le centre centre !

C'est le luxe d'avoir un édifice de 3 ou 4 étages dans le centre de Marseille.

Oui, c'est aimable de leur part de ne pas l'occuper pour nous le laisser ahahah.

On va changer de sujet, dans votre optique, pourquoi vous squattez ?

Moi, parce qu'au début j'avais j'envie de faire l'expérience de la vie collective.

Je me suis retrouvé à squatter un peu par hasard parce que je n'avais plus de logement. Après je me suis rendu compte que ça devenait une nécessité parce je n'ai pas envie de passer mon temps et de perdre mon énergie à travailler pour payer un logement, mon énergie je l'utilise pour vivre. Je préfère squatter que travailler, après c'est par conviction politique. Je n'ai pas la même politique que la majorité des gens qui ont admis qu'il fallait travailler comme tout le monde, manger, se coucher et se lever à certaines heures. En soit je travaille pour mes convictions et par le squat contre la propriété privée.

Moi c'est pareil au début j'avais un appartement pas loin de la fac pour les études. J'ai rencontré pas mal de gens motivés pour ouvrir un squat. J'ai lâché mon appartement pour venir vivre avec eux. Au début j'étais un peu perdu, je ne connaissais pas grands choses, comment vivre ensemble dans ce genre de lieu, comment faire des récus...Après je me suis adapté et puis maintenant je ne vois plus vivre dans un appartement. Je fais mes études à côté pour acquérir un savoir mais après cela je n'ai pas envie de travailler, politiquement ça ne m'intéresse pas. C'est à la foi une nécessité et un choix.

Qu'est-ce que vous pensez de la vision des gens souvent péjorative sur ce que vous faites ?

Je pense que la plupart des gens ne savent pas ce que c'est la vie en squat et ils s'entêtent sur leur idées, ils restent sur les clichés de ce qu'ils entendent. On aimerait bien discuter avec eux, avoir un débat, qu'ils viennent participer aux activités, voir par eux-mêmes ce qu'on fait en réalité. Vivre en squat c'est une démarche, c'est beaucoup d'énergie. Il y a un minimum d'aménagement, un minimum de débrouille pour mettre l'eau et l'électricité...Après ce que tu fais de ta journée...Si tu as envie de faire la révolution, tu fais la révolution, si tu as envie de rien faire, tu ne fais rien, libre à chacun de faire ce qu'il veut tant qu'il n'emmerde pas les autres. Nous on impose rien à part notre présence mais on respecte notre entourage.

C'est quoi les principaux problèmes dans un squat ?

Le lieu en lui-même est un problème. Il est toujours soumis aux risques d'expulsions, il y a aussi l'insalubrité parfois qui dessert l'image du squat. Après il y a parfois des problèmes liés à la vie en collectivité quoi, comme partout. Tu n'as pas forcément de l'espace pour tout le monde. Parfois tu peux partager ta chambre avec des gens, être un peu entassé. Ça peut ressembler à une colocation avec beaucoup de monde, beaucoup de passages.

*Au niveau du squat, on peut parler de théorie et de pratique !
Il y a des buts fixés mais en pratique, comment ça se passe
réellement ?*

Ça dépend... Avant d'ouvrir tu peux partir avec le vœu de faire plein d'activités, d'être très dynamique. Après tu te rends compte que tu as des problèmes avec les huissiers ou des problèmes de gaz, d'eau... Tu vas mettre un mois à régler quelque chose qui n'était pas du tout prévu, tu mets alors de côté ce que tu avais prévu de faire. Des fois tu t'installes dans une ville en pensant que ce sera dynamique avec beaucoup de personnes actives. En fait tu te rends compte qu'il n'y a pas beaucoup de monde qui se bouge et au niveau politique ça peut être compliqué. Quand tu es squatteur tu ne contrôles pas tout, au contraire. Après chaque squat est un projet que les gens fixent ensemble avant l'ouverture, ça dépend des attentes, il y a des gens qui ouvrent un squat juste pour avoir un toit. Après ceux qui ouvrent un lieu pour en faire des activités ou pour en faire un lieu collectif, un squat politique, c'est forcément un peu plus compliqué. Chacun a son objectif. Tu regardes le squat des Tanneries à Dijon qui se sont fait légaliser auprès de la mairie, ils louent un local et se sont fait subventionner. Ils ont touché quelque chose comme 800 000 euros, quelque chose comme ça.

Vous vous en pensez quoi de se faire subventionner, de légaliser un squat ?

C'est quelque chose que tu réfléchis, que tu juges au cas par cas. Dans l'idée, un squat qui se légalise souvent il y a une arnaque derrière. Après si c'est un squat qui n'a pour rôle que de se loger c'est bien, après il faut voir l'état de la maison. Nous on squatte pour vivre mais aussi pour faire des activités, des concerts, des projections, sensibiliser les gens à notre vision du monde. Si on essaie de légaliser le lieu et qu'ils acceptent, ils y a de grandes chances pour qu'ils refusent que l'on continue de faire ce genre d'ouverture aux gens. Il faut revenir aux normes, avoir une assurance...tout ça ne nous intéresse pas. On veut vivre sans que l'on nous impose comment le faire. Les squats engagés qui finissent légalisés prennent une autre direction, ça devient des repères d'artistes, ils sont récupérés petit à petit par la ville, les gens se rangent et perdent leur première optique. Ce n'est plus la même population aussi. On voit ça pas mal à Berlin ou Londres...à Nantes aussi avec le LU.

Vous pensez quoi de l'alternative du bail emphytéotique ?

En gros tu as une maison merdique, tu fais les travaux et tu as le droit de rester... Je te dirais que ça peut être intéressant après ça peut aussi être des arnaques... Je ne sais pas si tu as entendu parlé du collectif jeudi noir à Paris, ils squattent des immeubles de riches. C'est une association citoyenne ce qui pour nous nous paraît un peu bizarre. C'est des squats où tu n'as pas le droit de faire venir des gens si tu y habites. Ils négocient aussi avec des propriétaires des sortes de bail emphytéotique mais de très courtes durées genre 6 mois, 1 an, 2 ans. L'habitant vient alors bien travailler le lieu et après le propriétaire le reprend. Je n'aime pas trop. J'avais entendu qu'il y avait des gens qui s'arrangeaient avec des fermiers qui avaient des vieux corps de fermes et les paysans acceptaient que d'autres personnes viennent vivre dans ces bâtiments à condition qu'ils rénovent les lieux. Les paysans fournissaient l'argent, les habitants la main d'œuvre. Il n'y avait pas de loyers à payer, je suis désolé je ne sais plus où c'est. Après c'est en campagne, c'est encore différent. Après le squat c'est quelque chose qui permet aussi de sortir d'un rapport marchand.

Vous vous voyez squatter toute la vie ? Vous allez faire quoi après ?

Je ne sais pas du tout. Déjà continuer les études, je vais peut-être prendre une cité U au cas où on se fasse expulsé en cours d'année. Pour lier études et squat il faut avoir un plan de secours en cas de problème...

Entretien A., squatteur autonome à Marseille

Tu qualifies comment le squat ici ?

Autonome, il y a des revendications politiques derrière.

C'est quoi un squat autonome pour toi ?

Après je le définirai pas non plus comme un squat autonome. On est pas mal dans une mouvance qui se dit autonome mais...Comment je définirai ça...En fait autonome ce n'est pas réellement dans le fait de squatter, c'est plus la revendication politique qu'il y a. Après nous on se dit autonome mais un squat il n'est pas autonome. De toute façon autonome...C'est dans l'idéal mais la clairement on n'est pas en autonomie ni en autogestion dans le squat. C'est difficile d'être autonome dans un squat comme celui-ci. A partir du moment où tu te fais expulser quasi tous les 6 mois, tu vas pas ramener des panneaux solaires pour avoir ta propre électricité...Si tu veux avoir un squat vraiment autonome il faudrait aller à la campagne, faire pousser ses légumes...en ville ce n'est pas trop possible.

Donc un squat autonome, c'est un squat qui sortirait plutôt des contraintes monétaires ?

Je ne sais pas, moi je vois plus comme l'anarchisme autonome. C'est-à-dire un anarchisme qui va se dégager de toutes formes d'organisation politique institutionnelle, qui va dépendre d'aucune organisation, qui va être complètement en autogestion pour prendre ses décisions. Donc voilà on se dit autonome.

Tu as fait plusieurs squats ?

C'est mon troisième !

C'étaient tous des squats autonomes ?

Non..enfin le premier oui on va dire mais le deuxième c'était un super grand bâtiment, du coup on l'a ouvert, il y avait encore plein de places, il y avait d'autres personnes qui venaient de se faire expulser du coup on leur a proposé de venir. On a vécu avec mais eux n'étaient pas du tout dans le dire politique.

Vous vivez juste dedans ? Il n'y avait pas d'actions ?

Si, il y a eu quelques trucs... On a fait un atelier bouffe vegan, on a ouvert l'info kiosque, le free shop, à quelques moments on faisait des ateliers informatiques mais vraiment pas beaucoup, le gros des activités c'étaient juste de faire des grosses teufs, ce qui n'étaient pas vraiment notre délire. Après je pense qu'ils se disaient anar ou plus ou moins libertaires les gens qui vivaient avec nous mais...

Être anar et être autonome c'est indissociable ?

A non tu peux être anar sans être autonome, il y a des associations anarchistes, la Fédération Anarchiste, Alternative Libertaire... C'est des associations officielles qui ont des relations avec l'état. Je ne sais pas si ils ont des subventions ou pas mais l'état leur reconnaît l'autorisation d'exister. Sous-entendu si tu ne t'inscris pas là-dedans tu n'as pas l'autorisation d'exister. Nous on s'en fout en tant qu'autonome d'avoir l'autorisation de l'état ou non, on fait ce que l'on a envie de faire.

Tu peux être autonome sans être anarchiste ?

C'est plus dur ça je pense, je ne sais pas... je ne pense pas. Théoriquement ce n'est pas possible, je ne pense pas qu'il y en ait qui se revendiquent autonomes sans être anar.

C'était quoi les différentes manières de vivre entre les squats où tu as vécu ?

Globalement c'est la même chose.

Tu as déjà vécu en appart ?

Non, j'ai vécu chez mes parents, je me suis cassé à 22 ans et j'ai commencé à bouger en voyageant un sac sur le dos. Je suis resté sur la route 1 an et demi.

Quand tu faisais tes études tu vivais chez tes parents ?

Oui!

Tu faisais quoi comme études ?

J'ai une licence en physique chimie. J'ai arrêté en master.

Tu as voyagé où ?

Belgique, Allemagne, Pays-Bas, Danemark, Suède...

C'est après ce voyage que tu as décidé de squatter ?

En fait, moi je suis plutôt : je voyage l'été et je me pose l'hiver. Du coup j'ai fait un hiver sur la route où je suis descendu au sud de l'Espagne histoire d'être au chaud, l'hiver suivant je me suis dit que ça pouvait être cool de se poser dans une baraque.

Tu les as rencontrés comment les autres squatteurs ?

Moi c'était R. que je connaissais de Metz mais vite fait..On avait un pote en commun mais je le connaissais pas plus que ça. Quand on a descendu la France en vélo avec ce pote, on est passé par Lyon et c'est là qu'on s'est recapté, qu'on a un peu discuté et que l'on s'est connu.

Tu comptes faire quoi après ?

La même chose, bouger pendant 6 mois l'été et squatter pendant 6 mois l'hiver.

Et squatter toute ta vie ?

Je ne sais pas, en fait je me suis coupé beaucoup de portes de sortie dans ma situation, c'est-à-dire que je ne peux plus avoir de l'argent sur un compte en banque sinon l'état va me le prendre parce que j'ai plein de dettes avec l'état. Du coup le fait de me réintégrer dans le système serait vraiment super chiant pour moi, je compte vraiment pas le faire...Après je ne sais pas...Non, je pense que sur le long terme je me vois bien partir vivre à la campagne et finir ma vie là-bas.

Parce que là, même pour prendre l'avion tu ne peux pas ?

Non, je n'ai jamais essayé mais je pense que je ne peux pas...

Qu'est-ce que tu penses de la propriété privée ?

Je suis assurément contre...bah je ne suis pas contre la propriété d'usage. En dehors de ça...

Tu justifies comment le fait que le squat soit vu comme une contre-culture alors que ça permettrait de résoudre une problématique de l'habitat ?

Ah bah, je ne sais pas si... Dans l'idéal tu ne devrais pas avoir besoin de squatter, les gens devraient pouvoir avoir des bâtiments. C'est aberrant qu'il y ait des gens qui crèvent dehors alors que tu trouves des logements vides partout. Après dans le sens du pouvoir le squat c'est un danger, c'est le pouvoir qui fait la culture dominante et donc si tu t'opposes au pouvoir tu es forcément une contre-culture. C'est tout une culture que l'état n'a pas intérêt à voir se développer. Si tu as des logements vides, c'est parce que tu as du frique à te faire avec les logements vides, des processus de spéculations, de gentrifications... Si tu squattes tu t'opposes un peu à ça.

Tes pensées ont évolué depuis que tu squattes ?

Elles ont pas mal évolué. Moi j'ai commencé à former mes premières idées politiques quand j'étais en première année de fac, elles ont eu le temps d'évoluer à la fac, quand j'étais sur la route et quand j'étais dans le squat.

Et ta manière de vivre ?

Bah avant je vivais dans ma tente et là je suis dans un bâtiment ahahah. Après sur la route c'était juste bouger à droite à gauche, visiter, le squat permet de mettre en avant des idées politiques.

Et dans ta manière de te nourrir par exemple ?

Non ça n'a pas changé. Ma manière de me nourrir c'est par les récupés et par la chouffe mais je faisais déjà ça avant de vivre en squat. Je le fais de manière un peu plus industrielle maintenant mais.... Après je suis vegan, j'étais vegan avant de vivre en squat... enfin avant non, j'étais freegan, je suis devenu vegan avant de prendre la route. Quelques mois avant de partir sur la route je me suis rendu compte que l'on pouvait se nourrir en prenant sa bouffe dans les poubelles donc je suis passé freegan.

Tu mangeais de la viande ?

Non non... Je suis resté freegan jusqu'à m'installer en squat avec d'autres personnes vegan.

Tu justifies le vol par quoi ?

Dans l'absolu je dirais que ce n'est pas bien de voler, après si tu voles quelqu'un qui t'a volé avant c'est déjà plus justifiable. Après c'est tout un système capitaliste auquel je m'oppose, j'ai aucun soucis d'éthique à leur taper dedans même si c'est des choses que je ne ferai pas à d'autres personnes. Bien sûr je n'irais pas voler un particulier, même un bourgeois qui attache sont vélo dans la rue, je n'irais pas lui prendre, il s'en sert. Après là je ne vole pas une personne quand je rentre dans un magasin, je vole une entreprise, je vole un marché de profit donc vraiment je n'ai pas de soucis avec ça...et même je l'encourage.

Tu touches le RSA ?

C'est en cours.

Tu ne trouves pas que toucher le RSA c'est profiter de l'état, accepter son aide ?

Bon je dirais une première chose c'est que le RSA il est payé par l'impôt sur la fortune. Du coup ce n'est pas le petit contribuable qui paye, c'est les gros riches. Je dirais aussi que...après si je veux lutter contre un système, le système capitaliste, pour moi le meilleur moyen de lutter contre ce système c'est de ne pas s'intégrer dans le travail salarié. Pour ça il faut quand même bien que je vive un minimum et je prends le RSA. Mais le RSA ce n'est pas quelque chose que l'état donne gracieusement comme ça à ses parasites...c'est un acquis des luttes, du coup je n'ai pas de problème d'éthique à le prendre. Après bien sûr dans l'idéal je ne veux pas être un assisté de qui que soit dans la vie mais là dans la conjoncture actuelle avec un système qui broie tout ce qu'il touche, ça me semble être quelque chose de pas problématique.

Pour toi un squat légal ce n'est pas un squat ?

Siiiiii enfin non...Ce n'est pas un squat au sens propre du terme mais je ne pense pas que ce soit une mauvaise chose qu'un squat soit légalisé. Enfin ça dépend du contexte, c'est bien aussi d'avoir des bases arrières solides après si tous les squats se légalisent on perd la conflictualité, je ne pense pas que ce soit une bonne chose. Mais que quelque squat se légalise, comme c'est la cas des tanneries, ça fait 20 ans qu'il était là, je pense que ce soit une mauvaise chose.

Les tanneries c'est à Toulouse ?

Non, c'est à Dijon. C'est un des plus vieux squat de France. Il avait 20 ans et ils ont signé un truc avec la mairie. Le squat déménage dans un autre lieu.

Qu'est-ce qu'ils avaient à gagner à légaliser le squat ?

Bah en fait ça dépend. Dans ce cas-là c'est que leur bâtiment tombait à moitié en ruines et que la mairie voulait les déplacer pour faire autre chose du coup ils leur ont offert un bâtiment tout neuf juste à côté.

Pourquoi ils ne les ont pas tout simplement expulsé ?

Parce qu'ils étaient suffisamment implantés dans Dijon, au niveau des relations de quartier ils organisaient plein de choses, il y a vraiment une super dynamique. Il y aurait eu beaucoup trop de protestations s'ils l'avaient expulsé. Après il y a d'autres raisons de se légaliser...c'est juste qu'à un moment c'est soit tu signes, soit ils te dégagent.

C'est là qu'il y a un rapport de force ?

Ah bah ouais, clairement. Après c'est un rapport de force limité, ça consiste à refuser de leur ouvrir la porte quand ils veulent que l'on ouvre, barricader s'ils tapent dedans...Mais on ira pas plus loin, on va pas tenir le siège.

Entre Lyon et Marseille, la manière de squatter et les rapports entretenus avec la ville sont complètement différents ?

Ouais, complètement.

Tu justifies comment ces différences d'une ville à l'autre ?

Je pense tout simplement que si Marseille est beaucoup plus tolérante avec les squats que Lyon, c'est que Lyon c'est une ville bourgeoise et que Marseille c'est une ville populo quoi. C'est un rapport de force que la ville a quoi. Je veux dire dans l'idéal toutes les villes vont vouloir dégager ses squatteurs, après quels degrés de protestation ils vont se prendre derrière. Ils sont obligés de mesurer la répression qu'ils vont fournir par rapport à la protestation qu'il va y avoir derrière. Lyon ça ne va pas faire grand-chose, à Marseille ça sera un peu plus chaud.

C'est le maire qui régit les actions ?

Ouais ou le préfet.

Tu penses quoi des alternatives comme les bails emphytéotiques ?

Je ne connais pas !

C'est un bail de très longue durée qui peut aller jusqu'à 99 ans. Tu vis dans un lieu que tu entretiens, que tu rénoves, sans payer de loyer. C'est chez toi sans l'être.

Ouais, je ne trouve pas ça mal. Mais ce que j'aime dans le squat c'est qu'il y a une revendication derrière. Quand tu squattes un bâtiment vide c'est aussi pour dire : je ne trouve pas ça normal qu'il y ait des bâtiments vides alors qu'il y a des gens qui crèvent dehors. Ça a une portée, beaucoup moins si c'est un bail emphytéotique.

Plus tu squattes, moins tu fais de potentielles erreurs ?

Moui, forcément tu as plus d'expériences, mais ça ne veut pas dire que tu auras un bâtiment mieux. Pour moi c'était mon troisième squat, pour tous les autres c'étaient soit leur premier, soit leur deuxième, il y a juste R. qui en avait fait plus. Pourtant là on a un bâtiment super classe.

Tu as déjà vécu des problèmes au sein d'un squat ?

Moi non mais j'ai fait que trois squats. Le premier a tenu que trois mois parce qu'il avait déjà été squatté avant, ils ont juste réactivé la procédure d'expulsion. Enfin non, on était expulsables et les flics sont venus deux mois après l'ouverture, enfin même pas en fait je crois qu'ils ne sont jamais venus. Le deuxième...le fait qu'on vive avec des gens qui n'étaient pas dans le même délire politique c'était un peu chiant, aussi que la procédure se soit faite dans notre dos, ce qui était assez rare, c'est-à-dire que l'on était même pas au courant qu'il y avait un procès, même pas au courant que l'on était expulsables...

Ils ont le droit de faire ça ?

Apparemment...enfin après on avait tous mis des faux noms sur la porte, il n'y avait personne qui avait donné son identité quand l'huissier est venu. Du coup c'est passé en truc anonyme ou je sais pas quoi et on s'est fait réveiller à 7h du

mat, ils ont défoncé la porte au bélier, on s'est fait expulser direct alors qu'on ne s'y attendait pas du tout.

C'est super embêtant pour récupérer ses affaires dans cette situation ?

Bah...au départ ils nous ont dit 10 minutes pour récupérer les affaires et vous casser, après tu vois ils nous ont laissé 45 minutes pour prendre toutes nos affaires personnelles et dégager, et le lendemain, ils nous ont laissé du temps...à la base ils avaient dit une heure avec deux personnes pour prendre des affaires, au final ça a duré deux heures, on était vingt. Après il y a des squats où les flics cassent tous après pour être sûr que ceux qui veulent le re-squatter en chient. C'était le cas du premier squat à Lyon. Moi je n'étais pas là à l'ouverture mais ils avaient vraiment tout saccagé pour rendre le truc invivable...